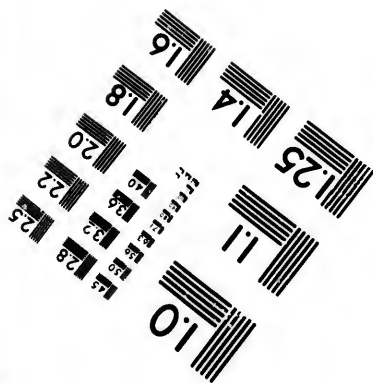
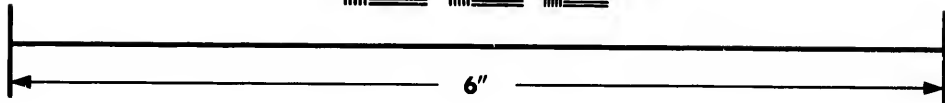
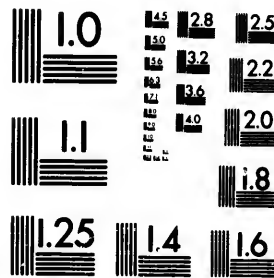


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

0
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13
14
15
16
17

© 1983

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

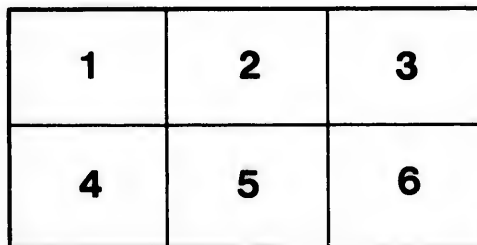
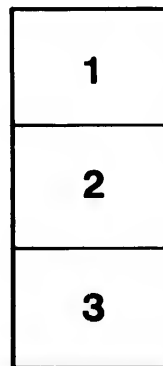
Université de Sherbrooke

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Université de Sherbrooke

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

re
détails
es du
modifier
er une
filmage

ses

e

y errata
d to

nt
ne pelure,
çon à



U

UNI

UNE AUTRE RÉCOMPENSE

DE

1600 LOUIS,

OU

REPOSE AU DÉFI DE MR. ATKINSON,

AVEC LA

PREUVE DES DOGMES CATHOLIQUES.

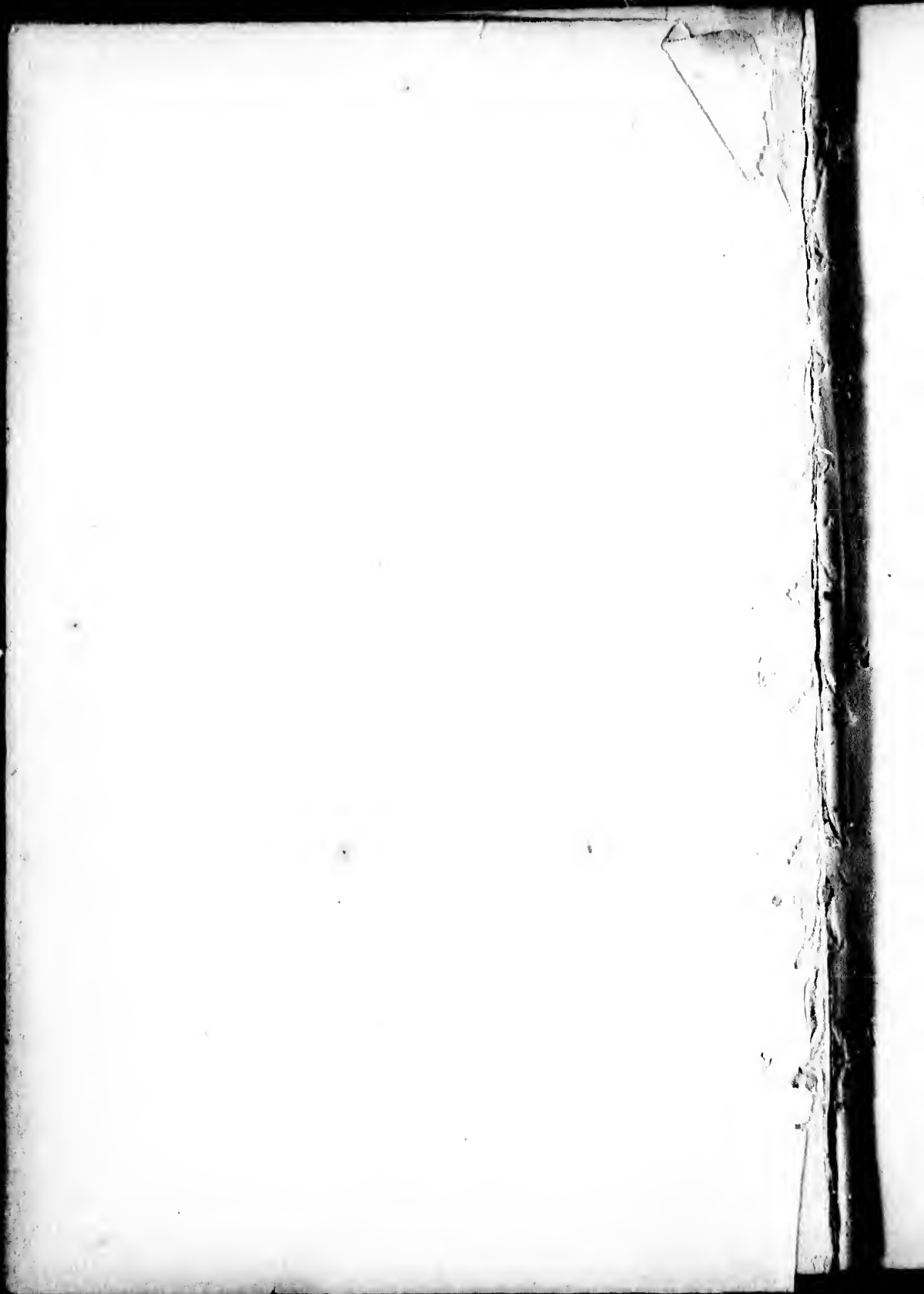
ATTAQUÉS DANS CE DÉFI.



BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

MONTREAL :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE ST. NICOLAS-
1852.



UNE AUTRE RÉCOMPENSE

DE

1600 LOUIS.

AVANT d'exposer le sujet pour lequel je viens offrir une autre récompense de 1600 louis, j'ai cru qu'il était bon de dire un mot sur chacune des propositions pour la solution desquelles un Mr. Atkinson, de Manchester, en Angleterre, a promis une pareille somme, selon qu'il a été rapporté sur une feuille imprimée en anglais et en français que l'on a répandue à profusion dans les paroisses de St. Jean, de St. Athanase et quelques autres des environs, et contenant les seize propositions à résoudre pour avoir droit à la récompense offerte par ce monsieur.

Tous les livres de controverse catholique renferment d'excellentes réponses à ces propositions, qui ne sont rien autre chose que des objections et des difficultés mille fois répétées par le protestantisme, qui demande au catholicisme de l'éclairer ; et qui, parcequ'il ne veut pas ôter l'épais bandeau que les préjugés et les passions lui ont mis sur

les yeux, croit avoir raison de dire qu'on ne lui présente point la lumière qu'il semble désirer. C'eut été peine et temps perdu, que de vouloir répéter ici tout ce que les écrivains et les docteurs catholiques ont écrit pour prouver la vérité de leur Foi, et renverser ces difficultés ou objections. *Il n'y a pas de sourd pire que celui qui ne veut pas entendre!* Criez lui dans les oreilles à vous fendre la poitrine; il se tourne niaisement de votre côté, pour vous jeter un décourageant *je n'entends pas!* C'est tout ce que vous en pouvez obtenir: car il est obstinément décidé à ne pas faire usage de ses oreilles.

Tel a été dans tous les âges de l'église le sort ou la conduite des Hérétiques. Toujours on les a vus dans l'inquiétude qui les dévore, objecter, questionner, interroger, etc., etc. La science, la patience et la charité catholiques se sont consumées dans des efforts surhumains pour leur faire parvenir la voix ou le cri de la vérité; et presque toujours l'on s'est adressé à des intelligences volontairement sourdes, qui se sont éloignées en faisant semblant de ne pas comprendre. Quand on cherche sincèrement la vérité, on la trouve infailliblement: car la vérité, c'est ce Dieu *si bon envers l'âme qui le cherche.* (Thren: 3. 25)

Si Mr. Atkinson et ceux qui se sont fait ses échos en Canada, veulent purement et simplement la solution

de
livr
le li
mar
tar
de S
me
sais
et n
mis
lui
Eg
Ca
en
ven
la
son
tre

rar
en
da
ve
m
M
ay
tie
se

de leurs difficultés, qu'ils prennent le premier livre venu de nos auteurs de controverse ; qu'ils le lisent en demandant humblement à Dieu de se manifester à eux ; et les écailles des préjugés ne tarderont pas à tomber de leurs yeux, comme ceux de Saul, ou Paul converti : et bientôt ils diront comme l'aveugle-né, guéri par le doux Sauveur : *Je sais une chose, c'est que tout à l'heure, j'étais aveugle et maintenant je vois.* (Jean IX, 25) Le Dieu des miséricordes peut seul opérer ce prodige, comme lui seul pouvait d'un ardent persécuteur de son Eglise naissante faire le plus zélé des Apôtres. Car si les hommes peuvent quelquefois convaincre en matière de Religion, jamais ils ne peuvent convertir. Cette partie est réservée à l'opération de la grâce divine, à laquelle chaque homme, selon son choix, est libre de correspondre, ou de se montrer infidèle.

Ce n'est donc point dans le but ni dans l'espérance de rien ajouter à ce qui a été écrit jusqu'ici en faveur du Catholicisme et de ses pratiques ; ni dans l'espoir d'opérer des conversions qui ne peuvent être que l'œuvre de Dieu, que j'ai songé à m'occuper un peu des propositions attribuées à Mr. Atkinson ; mais c'est en faveur de ceux qui ayant parcouru la feuille imprimée qui les contient, n'auraient pas présent à leur souvenir l'ensemble des raisons qui en font justice ; et qui pour

les apprécier à leur juste valeur, n'auraient ni le temps ni l'occasion de lire plus long et mieux, que je me suis décidé à faire à la hâte quelques remarques ou observations sur chacune de ces propositions, en passant de l'une à l'autre selon l'ordre dans lequel on les lit sur cette feuille.

Pour qu'on puisse plus facilement saisir ma pensée et mes raisonnemens, je pense qu'il est à propos de bien déterminer le sens, ou la signification précise de certains mots, de quelques termes ou expressions, qui reviendront nécessairement bien des fois dans le cours de mes observations.

Les mots *l'Eglise*, ou *la Religion* ; *l'Eglise Catholique* ou *la Religion Catholique* ; *le Catholicisme*, signifient la même chose que la Religion ou l'Eglise Catholique Romaine, parcequ'il n'y a pas d'autre Religion ou Eglise Catholique que celle de Rome, dont le Pape qui est l'Evêque de la ville de Rome, est le chef en sa qualité de successeur de St. Pierre ou de Vicaire de J. C. La Religion Romaine est la Religion crue ou enseignée par tous ceux qui sont en communion avec cette Eglise de Rome, la seule vraie Eglise Catholique.

La Foi, cette croyance divine sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu, est une conviction inébranlable de l'esprit, jointe à un sentiment du cœur, qui nous fait croire Dieu sur parole, lors

mê
tés
ces
qu'
des
esp
sor
ma
Re
que
Di
se
la
ce

Re
F
ré
fo
cr
a
v
F
P
le

v
j

même qu'il nous révèle ou fait connaître des vérités qui sont au-dessus de notre intelligence. Ce sont ces vérités incompréhensibles et révélées de Dieu qu'on appelle *mystères*. Il doit nécessairement y avoir des mystères dans la Religion de Dieu, qui est un pur esprit, infini en puissance, en grandeur et en toutes sortes de perfections ; de sorte que quand Dieu se manifeste ou se fait connaître aux hommes par la Religion, il est impossible qu'il ne reste pas quelques mystères dans cette manifestation, parceque Dieu en se manifestant aux hommes ne peut pas se dépouiller de sa nature divine et infinie, et que la nature humaine, finie et bornée, ne saurait concevoir ni comprendre ce qui est infini.

Les vérités révélées de Dieu au moyen de la Religion, sont l'objet de la Foi ; et le motif de la Foi est l'enseignement de l'Eglise appuyé sur la révélation. Voilà d'où vient que le Catholique formule ainsi son acte de Foi : *Mon Dieu, je crois les vérités de ma Religion parceque vous les avez révélées, et que l'Eglise me les enseigne de votre part ;* de sorte que pour le Catholique, la Foi consiste à croire les vérités révélées de Dieu parceque l'Eglise les enseigne, et *non parcequ'il les comprend.*

La Religion qui se compose de l'ensemble des vérités révélées de Dieu et proposées à la Foi par l'Eglise, a pour but de conduire les hommes au ciel,

où ils jouiront ouvertement de Dieu, qui est leur fin. C'est d'abord par la Foi qu'on s'approche de Dieu, et qu'on commence à lui plaire sur la terre ; et c'est en accomplissant les devoirs ou les œuvres que prescrit la Religion au nom de la Foi, qu'on ira ensuite posséder Dieu dans le ciel.

Le mot *infaillible* signifie qui ne peut pas tromper, ni se tromper, ou bien, qui ne peut pas manquer d'être, ou d'arriver.

Infailliblement signifie de manière à ne pas tromper, ou *se tromper*, &c.

Protestantisme est le mot généralement employé pour désigner l'ensemble de toutes les croyances diverses qui se disent nées de l'Évangile, et qui existent en dehors de l'Église Catholique, contre laquelle elles ne font autre chose que déclamer et protester sans cesse, sans se mettre aucunement en peine de savoir et de prouver d'où elles viennent et ce qu'elles sont elles-mêmes.

Le mot *secte* qui vient d'un mot latin qui signifie couper, diviser, ne peut pas s'appliquer à la Religion Catholique, qui est *Une*, et n'a pas de division dans sa foi. Mais on dit la secte des Anglicans, la secte des Presbytériens, la secte des Méthodistes, &c. &c. &c., parceque ce sont autant de différentes divisions du Protestantisme.

On dit encore parmi les protestans, *Dénomination*, *Persuasion*, *Opinion*, pour dire la secte à

laqu
peut
posit
entre
fause
C
adou
tes s
cer
bien
l'au
Foi
que
a de
qua
hau
qui
foi
est
con
reli
hor
pri
th
au
tic

laquelle on appartient, parceque l'on sent qu'on ne peut pas s'exprimer d'une manière *tranchée* et *positive*, en parlant de sa Religion, sur laquelle on entretient des doutes, et que l'on croit peut-être fausse.

Ces différens termes sont usités comme des adoucissemens à la condamnation que les différentes sectes du protestantisme n'osent point prononcer les unes contre les autres, parcequ'elles sentent bien que l'une n'a pas de raison de condamner l'autre. Ce qui équivaut à une perte absolue de Foi, puisqu'on doute de tout, même de la Religion que l'on fait profession de suivre. Or quand *il y a doute*, il n'y a certainement *pas de Foi*, comme quand *il y a Foi*, selon la définition donnée plus haut, il ne peut pas y avoir *de doute*. C'est ce qui fait que l'Eglise Catholique, en vertu de sa foi qui est divine, n'hésite pas à proclamer qu'elle est seule la vraie Eglise de Jésus-Christ; et à condamner comme fausses toutes les prétendues religions qui sont pratiquées ou enseignées en dehors de son sein.

Le lecteur est prié de bien se rappeler ces principes ou vérités élémentaires pour tout Catholique.

Si l'on trouve que j'ai beaucoup tardé à mettre au jour mes réflexions sur les différentes propositions que renferme le défi de Mr. Atkinson, j'es-

père que l'on voudra bien excuser ce délai, quand on saura que ce ne fut que dans les premiers jours d'Avril qu'un hasard me mit en possession de la feuille qu'on a publiée pour le répandre parmi les Catholiques : et qu'alors aussi bien qu'aujourd'hui, il me fallait répondre seul aux besoins spirituels d'une paroisse dont la population s'élève à près de quatre mille âmes, et qui vient de me fournir de la besogne de plus de dix-huit cents communions pascales.

Quant au mérite de ce petit travail, que je n'ai commencé qu'avec l'approbation de l'Evêque du diocèse et l'encouragement de plusieurs amis, s'il ne répond pas à l'attente de ceux qui me feront la faveur de me lire, j'espère qu'ils voudront bien allouer quelque chose au peu de temps que j'ai eu pour réunir mes matériaux, et leur donner une forme qui pût convenir aux besoins et aux goûts de ceux auxquels il est surtout destiné. Cependant je permets sans aucune difficulté qu'on me rende personnellement responsable de la plus grande partie des défauts qu'on ne saurait manquer d'y trouver ; car j'avoue que c'est chez moi présomption de m'être chargé d'une tâche que mon peu d'habitude d'écrire aurait du me faire laisser à quelqu'un plus en état que moi de la remplir. J'accepte donc, d'avance et bien volontiers, toute critique, tout blâme et toute cen-

sûre que l'on jugera à propos de faire retomber sur moi. Je ne réclame qu'en faveur de ma bonne volonté.

Il est pourtant une chose sur laquelle je ne puis m'empêcher de faire une remarque spéciale : c'est que je sens que plusieurs trouveront comme je trouve moi-même, qu'en quelques endroits je me suis servi de mots ou d'expressions qui ne sont pas conformes aux règles ordinaires de l'urbanité.

La seule explication que je puisse donner à ce sujet, c'est que ceux qui connaissent bien les hommes à l'adresse desquels sont dirigés ces mots ou ces expressions, savent que l'impudence de leurs paroles et de leurs actions aurait pu leur en attirer bien d'avantage, et qu'il était en conséquence plus que permis de les traiter un peu durement. Je n'ai d'ailleurs fait en cela que suivre l'avis que St. Paul donne à Tite, (c. 1, v. 13.) de reprendre *avec rigueur* certains fidèles qui s'éloignaient des véritables doctrines ; et imiter la conduite de St. Polycarpe qui fit une réponse si sévère au fameux hérétique *Marcion*, lorsqu'il lui demandait un jour s'il le connaissait : *Oui*, dit le disciple de St. Jean ! *Oui je vous connais, pour le fils aîné du démon !* St. Polycarpe avait pourtant appris la douceur de l'Apôtre de la charité et cependant, cette réplique est de beaucoup plus dure et plus accablante que tout ce que j'ai dit!!!

Les expressions de *race de vipère*, de *race méchante et adultère*, etc., adressées aux Scribes et aux Pharisiens par Jésus-Christ lui-même, ce divin modèle de toute douceur et de toute charité, sont aussi une justification bien complète de la dureté apparente de quelques paroles ou expressions que le zèle m'a fait jeter aux ennemis de la vérité.

Au sujet maintenant. Et d'abord, plaçons ici sous les yeux du lecteur les seize fameuses propositions dont Mr. Atkinson vient de faire comme une forteresse, dans laquelle il a *l'air* de s'être retiré avec tout le protestantisme, pour narguer et défier toutes les forces du catholicisme. Je suis pourtant sûr que Dieu aidant, il ne sera pas bien difficile de le déloger de son lieu de refuge, pour l'amener *honteux comme un pauvre prisonnier devant le public*, qu'il s'était flatté d'égayer par ses fanfaronnades ; mais qui pourrait bien finir par s'amuser à ses dépens, en lui demandant compte de l'usage qu'il a fait des armes avec lesquelles il se croyait invincible ; et se permettre de lui signifier en même temps, *que le privilège de rire ou de faire rire le dernier*, ne lui appartient pas.

Ce qui suit est la reproduction exacte de la feuille qu'on a fait imprimer pour répandre le défi de Mr. Atkinson.

1,600 Louis de recompense.

Nous lisons dans le *New-York Observer*, qu'un courageux défenseur du protestantisme, Mr. Atkinson, pour défier Mr. Cahill, Prêtre Romain, qui est un controversiste itinérant et présentement à Manchester, dispose d'une somme de £1,600 pour récompenser celui ou ceux qui pourront résoudre les propositions suivantes :

1. *Cent Louis* de récompense seront donnés à quiconque pourra produire la Règle de Foi des Catholiques Romains.
2. *Cent Louis* à quiconque produira les Traditions de l'Eglise de Rome, et en prouvera la Vérité, l'Authenticité, et la Divinité.
3. *Cent Louis* à toute personne qui pourra produire le consentement unanime des Pères dans leur interprétation de l'Ecriture.
4. *Cent Louis* à tout Prêtre qui produira une interprétation infaillible des Saintes Ecritures.
5. *Cent Louis* à quiconque pourra dire où se trouve l'infaillibilité de l'Eglise de Rome.
6. *Cent Louis* pour la meilleure méthode de découvrir la vraie Eglise, sans l'exercice de son propre jugement.
7. *Cent Louis* pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres, qui défende de lire les Ecritures.
8. *Cent Louis* pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui enjoigne de rendre un culte à l'Hostie, ou de se prosterner devant des Portraits ou des Images.
9. *Cent Louis* pour un commandement de Christ et de ses Apôtres qui enjoigne de rendre un culte religieux à la Vierge Marie.

10. *Cent Louis* pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres, de rendre un culte aux Saints et aux Anges.

11. *Cent Louis* pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui ordonne de priver le peuple de la coupe, dans le sacrement de la Sainte Cène, (le texte Anglais des propositions porte, *dans le sacrement du souper du Seigneur.*)

12. *Cent Louis* pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres, qui défende le mariage du clergé.

13. *Cent Louis* pour un passage de l'Écriture qui ordonne de croire au Purgatoire.

14. *Cent Louis* à quiconque pourra prouver que le Seigneur Jésus et ses Apôtres ont commandé de prier dans une langue non comprise du peuple.

15. *Cent Louis* à quiconque produira un passage de l'Écriture, qui autorise l'Église de Rome à accorder des indulgences pour les péchés.

16. *Cent Louis* à quiconque produira un Article de Foi Divine, nécessaire au salut, qu'on ne lit pas, ou qui ne se trouve pas dans la Bible. (Le texte Anglais des propositions porte *ou qui ne peut pas se prouver par la Bible.*)

Telles sont les difficultés dont Mr. Atkinson demande la solution au catholicisme sur un ton et avec un air de vrai triomphe. Cependant j'espère qu'il ne sera pas bien difficile de démontrer la vérité des dogmes catholiques attaqués dans ces propositions ; et que tout lecteur sans passions ni préjugés trouvera que ce monsieur avait reposé *un peu trop de confiance dans le veau d'or que*

son zèle lui a fait ériger comme le grand protecteur du protestantisme !!

En fin de compte, comme il arriva aux enfans d'Israël dans le désert, à la place de l'idole qu'il a invoquée, il n'aura plus que de la cendre !—Il est temps d'entrer en matière.

IRE. PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis de récompense seront donnés à quiconque pourra produire la Règle de Foi des Catholiques Romains.

RÉPONSE.

En quoi consiste la Règle de Foi de l'Eglise Romaine, qui lui a toujours conservé l'unité de Foi. Le protestantisme n'a pas de règle de foi. Aussi ses divisions l'empêchent de s'entendre. Hérésie monstrueuse née de sa prétendue règle de foi.

Pour savoir à quoi s'en tenir en matière de foi, il faut nécessairement une Règle de Foi, c'est-à-dire, un principe d'autorité ou d'enseignement, qui règle d'une manière définitive et absolue, ce qu'il faut croire de Foi véritable et divine.

L'Eglise Romaine, ou l'Eglise Catholique, ce qui est la même chose, a sa Règle de Foi connue de tout le monde excepté des ignorans et des gens de mauvaise foi: *elle consiste dans l'Ecriture Sainte et la Tradition, enseignées et expliquées par l'Eglise.* C'est là la Règle de Foi suivie dans tous les temps et tous les lieux par l'Eglise Catholique; et c'est cette Règle qui a conservé dans l'Eglise Catholique cette Foi *Une, ou Unique*, uniformément la même pour tout Catholique, de quelque pays, de quelque nation, de quelque temps qu'il soit, ou qu'il ait été.

Le protestantisme n'a pas de Règle de Foi, hor-

mis
Foi
Rel
que
sens
don
si s
l'air
enfa
vie
tout
tout
mé
lect
le
cor
de
sua
cro
mu
tis
pr
to
l'
vi
si
di

mis qu'on ne veuille donner pour une Règle de Foi le principe qui fait la base de cette prétendue Religion, et qui dit à chacun de ses membres : *que chacun lise la Bible et tienne pour certain le sens qu'il y croira trouver, sans égard à la manière dont les autres l'entendent.* D'après cette Règle si singulière, et que le protestantisme a pourtant l'air de proposer sérieusement, voilà tous les petits enfans d'école, filles et garçons ; toutes les femmes, vieilles et jeunes, des villes et des campagnes ; tous les hommes de tout âge, de tout état et de toute espèce de génie qui lisent la Bible, transformés en autant de Règles de Foi!!! Vous riez, lecteurs ! C'est pourtant bien la vérité ! Aussi le protestantisme n'ayant pas de Règle de Foi, comme je viens de le dire, il lui a été impossible de garder la Foi.

Dans le Protestantisme, on n'a plus que des persuasions ou opinions individuelles, auxquelles on croit plus ou moins selon les circonstances ; et si multipliées qu'en Angleterre, le pays du protestantisme par excellence, l'Evêque de Cantorbery, le premier des Evêques protestans, vient de déclarer tout dernièrement à la chambre des Lords, que *l'état de l'Eglise protestante est tel, et que ses divisions sont si nombreuses, qu'il ne serait pas possible d'y rétablir les synodes ou conciles ; c'est-à-dire, que quand on voudrait tenir des assemblées*

d'Evêques ou de Ministres protestans pour délibérer sur des questions de religion, il n'y aurait pas moyen de s'entendre, ni de rien exécuter, parcequ'il y a aujourd'hui trop de sentimens divers et d'opinions différentes dans le protestantisme.

C'est donc pour faire trouver une Règle de Foi à son Eglise protestante, dont il est un si courageux défenseur, que Mr. Atkinson devait offrir ses premiers cent louis ; puisque l'Eglise Catholique a la sienne qui lui donne une *Unité* de croyance ou de Foi si pleine et si parfaite, qu'aujourd'hui dans tout l'univers, en Angleterre même, elle (l'Eglise Catholique) célèbre avec union, paix et bonheur les conciles particuliers et les synodes qu'elle juge utiles au bien spirituel de ses enfans. Et partout dans ces conciles ou synodes dont les travaux sont toujours précédés d'une profession solennelle de Foi, les voix et les cœurs sont d'un accord parfait sur toutes les questions de doctrine ou de dogme. Point de dissidence, ni de différence d'opinion entre un concile et l'autre en ces matières. La profession de Foi des conciles célébrés en Canada et aux Etats-Unis, est au fond absolument la même que celle des conciles célébrés en Europe.

Grâce à Dieu ! l'Eglise Romaine a donc une bien bonne Règle de Foi, en vertu de laquelle elle a toujours conservé et conservera toujours cette *Unité de Foi*, qui est le premier *caractère* que doit

porter
avoue
n'a pa
l'Eglis
démou
traien
de ce
Le
tout li
jamai
partag
partis
la né
honn
encon
prote
Rev.
treus
leur
l'Egl
rait
heur
les c
L
nive
chr
qu'
priv

porter l'Eglise de J. C. Or le Protestantisme avoue par la bouche de son premier Evêque qu'il n'a pas cette Unité de Foi; il n'est donc point l'Eglise de J. C. Et puis les faits sont là pour le démontrer jusqu'à l'évidence, à ceux qui n'admettraient point comme preuve suffisante la déclaration de cet Evêque.

Le Baptême, ce sacrement en tout temps et en tout lieu cru nécessaire au salut, par tout ce qui a jamais porté le nom de chrétien, ne vient-il pas de partager en Angleterre le Protestantisme en deux partis, dont l'un soutient, tandis que l'autre rejette la nécessité de ce même sacrement? Et les hommes qui nient la nécessité du Baptême, sont encore regardés comme chrétiens et reçus comme protestans! Quelques-uns même, entre autres le Rev. Mr. Gorham, l'auteur avoué de cette monstrueuse hérésie, sont laissés dans des situations qui leur donnent charge d'âmes!!! Je demande si l'Eglise Catholique qui m'a fait Prêtre, me souffrirait longtemps curé de St. Jean, si j'avais le malheur de dire qu'il n'est pas nécessaire de baptiser les enfans qui naissent dans ma paroisse?

Le protestantisme vient donc d'apprendre à l'univers étonné qu'on peut être considéré comme chrétien sans avoir reçu le Baptême! Ce n'est là qu'un des tristes fruits du droit d'interprétation privée de la Bible, qui fait la Règle de Foi pro-

testante. C'est une hérésie jusqu'à ce jour inconnue parmi les chrétiens. Le Protestantisme en est le père, et l'a engendrée de sa prétendue règle de foi.

Cent
glise de
la divini

Ce qu
dition
d'enseig
dé et p
dans l'E
de Dieu
pas être
et comm

Av
positio
plicati
que to
pas to
savent
traditi
tion
ance
gros
que
tradi

Po
vérité
tive
quell

2E. PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à quiconque produira les traditions de l'Eglise de Rome, et en prouvera la vérité, l'authenticité et la divinité.

RÉPONSE.

Ce qu'il faut entendre par *les Traditions* et par *la Tradition* de l'église catholique.—La tradition est le mode d'enseignement établi par Jésus-Christ.—Il est recommandé et pratiqué par les Apôtres.—Il a toujours été suivi dans l'Eglise catholique.—Ce qu'est la Bible dans l'Eglise de Dieu.—Les livres du Nouveau-Testament ne peuvent pas être la seule source d'enseignement.—Pourquoi, quand et comment ils ont été écrits, etc., etc.

Avant de faire aucune remarque sur cette proposition, il faut la rendre claire par une petite explication bien nécessaire aux Protestans, qui presque tous, même ceux qui font profession de n'être pas tout à fait ignorans en matière de Religion, ne savent pas ce qu'ils disent, quand ils parlent des traditions de l'Eglise Romaine. Le mot *Tradition* sonne à leurs oreilles comme celui de *croyance folle* ou *superstitieuse*. Comme il y a erreur grossière en cette idée, je vais d'abord leur dire ce que c'est pour nous que *nos traditions* ou *notre tradition*.

Pour les Catholiques, *les Traditions* sont des vérités religieuses dont la preuve directe et positive ne se trouve point dans la Bible; mais auxquelles ils croient parce qu'on y a toujours cru

dans l'Eglise Catholique. Il y a de ces vérités traditionnelles qui sont si authentiques et si divines, que les Protestans eux-mêmes sont forcés d'y croire, malgré qu'ils rejettent toute espèce de traditions. J'en donnerai la preuve dans mes observations sur la 16e. proposition.

La Tradition (il faut faire attention que je dis ici la tradition et non les traditions,) la tradition comme l'entend l'Eglise Catholique, c'est l'enseignement constant, invariable et perpétuel de l'Eglise universelle, que les Apôtres ont reçu de la bouche de Jésus-Christ, qu'ils ont transmis de vive voix à leurs disciples ou à leurs successeurs, et qui est venu jusqu'à nous par la chaîne ou la succession des pasteurs, dont les premiers ont été instruits par les Apôtres. Comme cet enseignement traditionnel ou oral remonte d'une bouche à l'autre jusqu'à Jésus-Christ, le premier et le souverain pasteur de l'Eglise, qui l'avait livré à ses Apôtres dans ses discours, ou ses entretiens avec eux, on peut aussi dire, comme on dit souvent, que la tradition est la *parole de Dieu non écrite*, pour la distinguer de l'enseignement renfermé dans la Bible qu'on appelle la *parole de Dieu écrite*.

La seule différence qu'il y a entre la parole de Dieu *non écrite* ou *la tradition*, et la parole de Dieu *écrite* ou *la Bible*, c'est que la tradition renferme entier et complet l'enseignement donné

par J
ne le
vérité
tende
parce
Bible
stanc
ties q
cette
l'Eva
verse
est d
ses q
et q
serai
écri
adop
dien
lire,
voul
le m
faite
de r
tions
Il
Jean
sont
écri

par Jésus-Christ à ses Apôtres, tandis que la Bible ne le contient pas tout entier. Cette importante vérité étonne toujours plus ou moins ceux qui l'entendent énoncer pour la première fois ; mais c'est parce qu'ils ne savent pas précisément ce qu'est la Bible pour l'Eglise de Dieu, ni en quelles circonstances les livres, c'est-à-dire les différentes parties qui la composent, ont été écrits. Cependant cette vérité est bien clairement insinuée dans l'Evangile de St. Jean, au chap. 20, v. 30, et au verset qui termine cet Evangile, dans lesquels il est dit que Jésus-Christ a fait beaucoup de choses qui ne sont point consignées dans cet Evangile, et qu'il en a tant fait, que le monde entier ne serait pas capable de contenir les livres qu'on en écrirait. Comme on n'a pas encore généralement adopté le commentaire du savant Eloi Roy, Canadien devenu bibleur suisse quoiqu'il sache à peine lire, et qui prétend que par ces paroles St. Jean a voulu dire qu'il n'a pas inséré dans son Evangile *le nombre de mortaises et de coupes que Jésus a faites sur l'établi de St. Joseph*, je me permettrai de raisonner sur ce passage, et d'en tirer les inductions qu'il comporte.

Il faut bien faire attention que les écrits de St. Jean, son Evangile, ses Epîtres et son Apocalypse, sont les livres du Nouveau-Testament qui ont été écrits les derniers de tous ; et que même selon

l'opinion la plus reçue, St. Jean a écrit son Evangile après ses Epîtres et son Apocalypse. D'où il suit que ces paroles, *le monde entier ne serait point capable de contenir les livres qu'on écrirait sur les actions de Jésus-Christ*, sont les dernières paroles et comme la conclusion de toute l'écriture sainte. En fait de parole de Dieu écrite, l'Eglise de Jésus-Christ ne possède donc rien de plus aujourd'hui que ce qu'elle possédait, quand ces paroles sont tombées de la plume de St. Jean par une volonté particulière de la providence de Dieu, pour confondre à jamais les ennemis de la tradition. Car il est certain d'après ces paroles que Jésus-Christ a fait une infinité de choses qui n'ont pas été écrites dans les livres saints ou la Bible.

Et puisque selon la remarque de St. Grégoire-le-Grand dans sa 17me. homélie sur les Evangiles, Jésus-Christ instruit tantôt par ses discours, tantôt par ses œuvres, et que ses actions sont autant de préceptes comme devaient être en effet toutes les actions de l'homme-Dieu, on doit conclure que par toutes ces actions qui n'ont point été écrites, Jésus-Christ a donné à ses Apôtres bien des préceptes qui n'ont pas été écrits non plus; et que ceux-ci ont dû cependant livrer de vive voix à leurs disciples, en allant par le monde accomplir l'ordre que leur donnait le divin Sauveur, lorsqu'il leur disait : (St. Math. 28, v. 19-20.) Allez,

ens
serv
vou
M
qu'e
dit
com
prê
ou l
font
pou
C'e
men
et v
aux
ne
com
Bib
la p
en
et is
S
l'ou
(Ro
l'A
de
thè
me

enseignez toutes les nations, leur apprenant à observer *toutes choses, quelles qu'elles soient*, que je vous ai prescrites.

Notez bien ces paroles, *toutes choses quelles qu'elles soient !* et observez bien que Jésus-Christ dit ici positivement à ses Apôtres *d'enseigner*, comme il dit ailleurs *de prêcher*. Or enseigner, prêcher ne signifie certainement pas faire lire la Bible ou la parole de Dieu écrite, mais faire ce que font tous ceux qui enseignent, c'est-à-dire, parler pour proposer et expliquer ce que l'on enseigne. C'est incontestablement la méthode d'enseignement qu'ont suivie les Apôtres vis-à-vis les fidèles, et vis-à-vis même ceux qu'ils avaient préposés aux diverses Eglises qu'ils avaient fondées. Ils ne couraient point les villes et les campagnes, comme les faux Apôtres de nos jours, chargés de Bibles et de *tracts* pour forcer les peuples à lire la parole de Dieu. Il les pressaient de l'entendre, en enseignant de vive voix petits et grands, savans et ignorans.

St. Paul est bien positif à dire que c'est par l'ouïe ou l'entendement que la Foi s'acquiert (Rom. 10, v. 17.) Aussi quand il entre dans l'Aréopage, ce tribunal composé de ce qu'il y a de plus sage et de plus savant dans la ville d'Athènes, *il prêche, il enseigne*. Il ne parle nullement à ces hommes distingués, d'Ecritures qu'il

faillie lire ! C'est l'enseignement traditionnel qu'il leur donne, cet enseignement qui se fait par la bouche des pasteurs, le seul dont il soit question dans les divines Ecritures ; et dont il y est tant de fois fait mention.

Il en est parlé dans la 2e. Epître au Cor. chap. 11, v. 12 : *Je vous loue mes frères . . . de ce que vous gardez les Traditions et les Règles que je vous ai données* : dans la 2e. Epître aux Thessal., ch. 2, v. 14 : *Demeurez fermes (qu'on remarque bien ceci) et conservez les Traditions que vous avez apprises, soit par nos paroles, soit par notre lettre* : dans la 2e. Epître à Tim. chap. 2, v. 2 : *Gardez ce que vous avez appris de moi devant plusieurs témoins ; et donnez-le en dépôt à des hommes fidèles ; qui soient eux-mêmes capables d'en instruire d'autres*. Je crois pouvoir dire avec assurance que personne ne doutera que St. Timothée ait obéi à l'ordre de l'Apôtre, et qu'il ait instruit des hommes fidèles et capables, qui à leur tour en ont instruit d'autres. Ils serait possible d'appuyer l'autorité de l'enseignement traditionnel sur bien d'autres textes de l'écriture ; mais ceux-là sont assez clairs et assez positifs pour me dispenser de multiplier les citations.

Ce qu'on vient d'entendre dire à St. Paul, tous les autres Apôtres l'ont pratiqué comme lui lorsqu'ils s'en allèrent prêcher dans tout l'univers,

n'ex
mai
mé
l'he
les r
Ils s
leur
le s
des
de
ave
des
che
jour
ce d
gés
C
qu'd
voy
il le
vou
ch.
vou
mon
men
cou
rem
le s

n'emportant avec eux nul corps de doctrine écrite mais seulement l'*Evangile de la Tradition* imprimé dans leur âme. C'est ce que font encore à l'heure qu'il est, dans tous les coins de l'univers, les missionnaires ou Apôtres de l'Eglise Catholique. Ils s'en vont partout prêcher l'Evangile que l'Eglise leur a mis dans le cœur et dans la tête : et c'est le son de leur parole qui comme celui de la voix des premiers Apôtres, arrive jusqu'aux extrémités de la terre. Il est vrai que toujours ils portent avec eux une Bible et une croix ; mais ce sont des moyens dont ils ne se servent que pour toucher et convertir plus efficacement. C'est toujours de bouche et par parole qu'ils enseignent ce que l'Eglise leur a appris, et qu'elle les a chargés d'enseigner aux autres.

C'est aussi ce que Jésus-Christ avait voulu qu'on fit *toujours* dans son Eglise, puisqu'en envoyant ses Apôtres enseigner ainsi par Tradition, il leur dit : *allez donc, et voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin du monde.* (Math. ch. 28, v. 20.) Ces paroles, *voilà que je suis avec vous*, pendant votre mission *jusqu'à la fin du monde*, ne peuvent point s'appliquer exclusivement aux Apôtres, qui sont tous morts après le cours d'une vie ordinaire ; elles doivent nécessairement regarder les successeurs des Apôtres dans le saint ministère.

Pour Jésus-Christ, qui veut que l'unité d'enseignement et de doctrine, comme l'unité de ministère règne dans son Eglise et soit la première marque à laquelle on la reconnaîtra, les Apôtres et leurs successeurs qui doivent prêcher à toutes les nations, sont comme une seule et même personne, avec laquelle *il promet d'être toujours jusqu'à la fin du monde* ; et sans doute qu'assistés de ce divin Maître, ils n'auront pas besoin de Bible ou de parole de Dieu écrite pour être sûrs qu'il n'y a pas d'erreur dans leurs doctrines. Comment en effet pourrait-on se tromper, quand on parle sous l'inspiration du Verbe divin, ou de la Parole Eternelle de Dieu ? Voilà ce que c'est que la *Tradition*, ou *l'enseignement traditionnel ou oral* pour l'Eglise Catholique.

Mais va-t-on demander : avec cet enseignement de tradition, qu'est-ce que c'est que la Bible, et de qu'elle utilité peut-elle être dans l'Eglise de Dieu ?

Avec ce principe de tradition, la Bible ne laisse pas de garder dans l'Eglise Catholique la place et les droits que Dieu lui destinait en la dictant aux auteurs inspirés. Pour cette Eglise, la Bible est l'autorité la plus inviolable qu'on puisse invoquer ; la chose la plus sainte, le trésor le plus précieux qu'elle possède, après son sacrement d'Eucharistie. C'est un dépôt si sacré qu'elle frapperait d'anathème quiconque oserait porter dessus une main

sacril
point
livre
comm
lui fai

Ce
l'Egli
oublie
vrais
où l'
Espri
elle a
tait, e
avan
ajou
de la
seign
peut
livre
donn
seign
de v
les s
de l'
capa
C
Dieu
tere

sacrilège, pour en retrancher ou y ajouter un seul point ou un seul iota ; *car aux yeux de sa foi* ce livre est véritablement divin ; et elle regarderait comme un attentat sacrilège, que quelqu'un osât lui faire subir la moindre altération.

Cependant malgré tout ce religieux respect que l'Eglise Catholique porte à la Bible, elle n'a pu oublier, vû sa qualité de dépositaire de tous les vrais enseignemens, le temps et les circonstances où l'Ecriture Sainte lui fut donnée par le Saint Esprit. L'Eglise Catholique sait, et croit comme elle a raison de croire, que l'Eglise de Dieu existait, enseignant tout ce qui est nécessaire au salut, avant de posséder le Nouveau-Testament, qui est aujourd'hui sans contredit la plus importante partie de la Bible : et elle croit en conséquence que l'enseignement des doctrines nécessaires au salut, ne peut dépendre de ce livre, tout divin qu'il est. Ce livre n'est pour elle qu'un secours que Dieu lui a donné, après l'avoir établie et fondée sur l'enseignement de tradition, afin de la mettre en état de vaincre et de terrasser plus facilement l'orgueil, les schismes et les hérésies, ces portes ou forces de l'enfer, qui selon sa promesse ne seront jamais capables de prévaloir sur elle.

Ce livre saint est pour l'Eglise ou la Cité de Dieu sur la terre, comme une citadelle ou une forteresse que lui a bâtie sa *Providence ou Prévoy-*

ance, pour la mettre à l'abri des ruses et des attaques furieuses, constantes et acharnées de ses ennemis, qui devaient selon qu'il le lui avait annoncé, lui livrer sans cesse les plus violents assauts. Une citadelle ou une forteresse ne se confond point avec la ville ou la cité pour la défense de laquelle elle a été bâtie, souvent longtemps après la ville elle-même. L'existence de la ville ne dépend pas de l'existence de la citadelle. Québec était ville et avait son gouvernement et ses lois, longtemps avant d'avoir ces belles murailles et cette puissante citadelle qui la rendent imprenable.

De même l'Eglise de Jesus-Christ, cette ville ou cette cité de Dieu, existait et avait son gouvernement et ses lois, assez longtemps avant d'avoir la divine citadelle des Ecritures, que Dieu lui a préparée pour y chercher et y trouver au jour du besoin, sa force et sa défense, et non son existence, qui n'a jamais dépendu des Ecritures, mais de la volonté toute puissante de Dieu, qui s'était chargé de la maintenir par son assistance continuelle et de tous les jours, jusqu'à la fin du monde, en la fondant sur la base de l'enseignement traditionnel ou oral des pasteurs. Le témoignage de l'histoire sur les Ecritures Saintes est là, pour démontrer cette vérité jusqu'à l'évidence. Je ne parlerai que des livres du Nouveau-Testament.

Il e
que N
Eglise
ou pa
laissé
rien é

Ce
dans
bien c

En
écrit
Jean

moins
évang

était
chaien

qu'il
du N
de te

ment
à lac
nière

critur
Et
vangi

ensei
seule
s'étai

Il est de fait notoire et admis de tout le monde que Notre Seigneur Jesus-Christ n'a donné à son Eglise aucune instruction écrite de sa divine main, ou par son ordre ; et que pendant sa vie, il n'a laissé à personne la commission ou la charge de rien écrire de ses enseignemens.

Ce qu'il y a d'écrit de la parole de Dieu, l'a été dans des temps, des circonstances et des lieux bien différens.

Entre l'évangile de St. Mathieu, le premier livre écrit du Nouveau Testament et les écrits de St. Jean qui furent les derniers, il y a un espace d'au moins 54 ans ; et quand St. Mathieu écrivit son évangile, il y avait déjà huit ans que Jesus-Christ était remonté au ciel, et que tous les apôtres prêchaient dans les diverses parties du monde, sans qu'il existât encore aucune partie des Ecritures du Nouveau-Testament. Ce qui forme un laps de temps d'au moins 62 ans, entre le commencement de la prédication de l'Évangile et l'époque à laquelle Dieu inspira à St. Jean les dernières pages et les dernières paroles de toute l'Écriture-Sainte.

Et pendant ces 62 ans, la connaissance de l'Évangile et des vérités nécessaires au salut avait été enseignée à un très grand nombre d'hommes, non seulement par les apôtres qui tous, excepté St. Jean, s'étaient succédés au ciel, mais encore par leurs

disciples et leurs successeurs. C'est, voyez-vous, qu'apôtres, disciples et successeurs avaient prêché et enseigné selon la méthode voulue par notre Seigneur Jesus-Christ; et non selon la méthode protestante qui fait consister l'enseignement de la Religion dans la lecture de la Bible.

Il est certain d'ailleurs, qu'il n'a pu y avoir aucun plan concerté entre les divers auteurs des livres du Nouveau-Testament, pour faire de leurs écrits un corps ou une suite de doctrine et d'enseignement sur la Religion, puisqu'ils n'ont écrit ni au même lieu, ni à la même époque; mais dans des circonstances particulières et locales, ménagées sans doute par la Providence, pour l'utilité du monde qui devait croire les enseignemens de Jesus-Christ, non pas en les lisant dans l'Ecriture-Sainte, mais en les recevant par tradition de la bouche des pasteurs.

St. Mathieu, comme nous l'apprend St. Jean-Chrysostôme, a écrit son évangile à Jérusalem, avant de laisser la Judée pour aller prêcher aux gentils, à la sollicitation des Juifs, et principalement dans le but de démontrer l'origine royale de J. C. et de rapporter l'histoire de sa vie humaine.

St. Marc, d'après le désir des chrétiens de Rome, mit en écrit la doctrine du Sauveur qu'il avait recueillie de la bouche de St. Pierre, dont il était le disciple.

St. J.
son év.
miséra
paroles
grossier

St. J.
de ses
l'hérési
divinité

Quar
réponse
des inc
signées

Le ti
Luc qu
c'est l
travaux

L'A
révéla
Patmo
cipaler
son Eg
réserv

Qua
et les
auteur
qu'il r
limité

St. Luc, sur l'exhortation de St. Paul, écrivit son évangile dans l'Achaïe, pour faire tomber de misérables rapsodies, écrites sur les faits et les paroles du Sauveur par des hommes ignorans et grossiers

St. Jean, écrivit le sien à Ephèse, aux instances de ses disciples et des Evêques, en réfutation de l'hérésie de Cérinthe et d'Ebion, qui niaient la divinité de J. C.

Quant aux Epîtres, ce sont pour la plupart des réponses à des consultations, ou des instructions à des individus et à des Eglises nommément désignées.

Le titre des actes des apôtres indique ce que St. Luc qui en est l'auteur, se proposait en l'écrivant ; c'est l'histoire abrégée de la prédication et des travaux des apôtres.

L'Apocalypse est l'exposé ou l'histoire d'une révélation qu'eut St. Jean pendant son exil à Patmos ; et dans laquelle J. C. lui manifeste principalement les persécutions et les triomphes de son Eglise sur la terre, et les gloires qui lui sont réservées dans le ciel.

Quand on sait que tels furent les temps, les lieux et les circonstances où il plut à Dieu inspirer aux auteurs sacrés la pensée d'écrire ainsi ces livres, qu'il ne leur dictait que pour des fins spéciales et limitées, peut-on s'étonner que l'Eglise Catholique

continue à dire et enseigner que ces mêmes livres ne sont point la parole de Dieu complète, et qu'il faut pour la compléter la parole et l'enseignement traditionnel ? Sans doute que tous ces écrits forment une réunion et un ensemble de sujets magnifiques, et vraiment intéressans pour la foi. Aussi tous ces écrits, furent-ils reçus avec une singulière avidité par les fidèles auxquels ils furent adressés, et communiqués de proche en proche avec un saint empressement, pour être lus depuis le jour où ils furent connus jusqu'à présent, dans les églises et les assemblées religieuses, comme ils continueront à y être lus jusqu'à la fin du monde. Cependant cela ne prouve nullement qu'il y ait eu dans les écrivains sacrés ou dans le collège des Apôtres, un dessein prémédité de faire de ces divers écrits un exposé complet de doctrine, qu'il fallût regarder comme seul et unique dépôt des enseignemens de J. C. à son Eglise.

On ne lit nulle part que tout ce que le divin Sauveur et ses Apôtres avaient prêché et enseigné de vive voix, et même tout ce qui est nécessaire au salut, soit contenu dans ces écrits. Il n'existe pas une ligne dans tout le Nouveau-Testament qui puisse signifier cela, et donner cette idée, qui n'est point sortie de la Bible, mais du Protestantisme, qui, tout *en protestant* de ne rien enseigner que ce qu'il y a dans l'Ecriture, veut néanmoins faire

admett
qu'il e
savoir,
foi et
salut.

Et c
la Bibl
foi et c
lit ce c
salonic
retenir
a livré
ou dis
St. Pa
entre
tions
lemen
en de
traditi
viens
J. C.
dém
sur la
ce n'e
cet e
Cath
et fon
foi et

admettre comme dogme religieux un principe qu'il est impossible de trouver dans les livres saints, savoir, qu'il suffit de lire la Bible pour former sa foi et y découvrir tout ce qui est nécessaire au salut.

Et comment en effet pourrait-on trouver dans la Bible cet enseignement entier et complet de la foi et des choses nécessaires au salut, quand on y lit ce que St. Paul écrit si positivement aux Thessaloniens (2e épître, ch. 2, V. 14), qu'ils doivent retenir et conserver les enseignemens qu'il leur a livrés, et qu'ils ont appris soit par ses sermons ou discours, soit par ce qu'il leur a écrit. Quand St. Paul a établi si précisément une distinction entre ses instructions écrites et ses instructions verbales, et qu'il ordonne de suivre également les unes et les autres, reste-t-il moyen de refuser de croire à l'enseignement de tradition ? lequel fut donc d'après tout ce que je viens de dire, l'enseignement suivi, d'abord par J. C. lui-même, et ensuite par les Apôtres. Je démontrerai tout-à-l'heure dans mes observations sur la proposition suivante de Mr. Atkinson, que ce n'est pas seulement au temps des Apôtres, que cet enseignement traditionnel, maintenu par les Catholiques comme le mode d'enseignement établi et fondé par Jésus-Christ, a été suivi pour faire *foi et loi* dans l'église de Dieu.

Par ses *traditions et sa tradition*, l'Eglise Catholique ou Romaine est donc certainement liée d'enseignement avec Jésus-Christ et ses Apôtres : et ses enfans peuvent se glorifier d'avoir une croyance bâsée sur des fondemens divins, et par conséquent inébranlables.

Le Protestantisme, avec toutes ses sectes ou divisions, ne veut point de traditions, parcequ'elles le forceraient à rougir de son origine, qui ne saurait le rallier à la famille de J. C. et des Apôtres. Il est tout naturel, voyez-vous, que des enfans sans lignée ne veuillent point entendre parler de traditions de famille, et qu'ils les repoussent. Ils savent bien, ces pauvres enfans, qu'ils ne pourraient remonter bien haut dans leur généalogie, sans être arrêtés par quelque triste et humiliant souvenir.

Le Protestantisme n'a point de traditions, parce qu'il n'y a pas long-tems que les hommes lui donnaient à contre temps la naissance : et il rejette la tradition, qui prouverait trop évidemment que sa naissance ne fut point une naissance légitime, parcequ'elle n'est point le fruit de la divine union de J. C. avec l'Eglise sa sainte épouse : ou en d'autres termes, parcequ'il n'est point né de l'enseignement traditionnel de J. C. et des Apôtres, par lequel seul l'Eglise a toujours engendré les vrais enfans de Dieu ou de sa Religion.

Avant de terminer résumons ce qui précède sur

P'impor
Pignora
la con
tion po
de viv
Seigne
Apôtre
monde
dans ce
a prom
seurs
pour le
La
l'enseig
d'un pu
son Eg
plets, il
nière p
St. Jea
que l'E
gneme
l'Ecritu
des cir
Si D
fût l'ur
aurait
comme
second

l'importante question de la tradition, contre laquelle l'ignorance et l'orgueil se révolteraient moins, s'ils la connaissaient mieux. En deux mots, la Tradition pour l'Eglise Catholique, c'est l'enseignement de vive voix et non par écriture, établi par notre Seigneur Jésus-Christ, pour être pratiqué par ses Apôtres et leurs successeurs jusqu'à la fin du monde, sans qu'il y ait à craindre quelque erreur dans cet enseignement traditionnel, parceque J. C. a promis d'être avec ses Apôtres et leurs successeurs tous les jours jusqu'à la fin du monde, pour les guider dans leur enseignement.

La Tradition n'exclut pas l'Écriture-Sainte de l'enseignement ; mais elle ne s'en sert que comme d'un puissant et divin secours que Dieu a donné à son Eglise, qui existait avec ses enseignemens complets, il y avait déjà plus de 60 ans, quand la dernière partie du Nouveau-Testament fut écrite par St. Jean. Il est évident que Dieu n'a jamais voulu que l'Écriture-Sainte fût l'unique source d'enseignement pour son Eglise, puisqu'il ne lui a donné l'Écriture que successivement et par parties, dans des circonstances, des temps et des lieux différens.

Si Dieu avait voulu que le Nouveau-Testament fût l'unique loi de l'enseignement de l'Évangile, il aurait fait pour la loi du *Nouveau-Testament* comme pour celle de l'*Ancien* ; il aurait suscité un second Moïse, pour lui dicter comme au premier

sa loi sainte complète et entière. C'est certainement ce qu'il n'a pas fait. Au contraire, c'est à des hommes, et dans des temps et des lieux bien divers qu'il dicte ce qu'il veut faire écrire de la loi de l'Evangile, sans dire à aucun de ces hommes que ce qu'il lui a dicté, est sa loi toute entière ; tandis qu'il dit le contraire à quelques-uns ; c'est-à-dire, qu'outre ce qu'il y a d'écrit, il faut encore observer des choses qui n'ont pas été écrites, et qui ont été enseignées par des discours ou sermons, et des traditions. (2 Thes., 2, 14.)

Cependant malgré que l'Eglise Catholique regarde l'enseignement de tradition, qui fut institué par J. C. comme le moyen qui devait faire connaître aux hommes la voie et les vérités du salut, ce n'est pas à dire que ce qui d'abord a été ainsi enseigné de bouche et par tradition, ne soit point écrit aujourd'hui. Il y a longtems que toute la Tradition se trouve écrite dans des livres précieux, où les Théologiens, les Docteurs et les Pères de l'Eglise ont joint l'autorité de l'Ecriture-Sainte à l'enseignement traditionnel, et dans lesquels tout cet enseignement a été mis en ordre pour en faciliter l'étude et la connaissance. Ces livres réunis formeraient des montagnes, et sont des mines de science dans les quelles il serait à désirer que le Protestantisme allât chercher un peu plus souvent et avec un peu

plus
le Ca

Il
terles
parce
confu
toute
par t

plus de soin l'or de la vérité : il calomnierait moins le Catholicisme, parcequ'il le connaîtrait mieux.

Il est réservé à l'Eglise d'approuver ou de rejeter les livres qui traitent des doctrines de la Religion, parce qu'elle seule a le droit de décider s'ils sont conformes aux enseignemens que J. C. l'a chargée *toute seule* de donner aux hommes, *de bouche et par tradition.*

3^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à toute personne qui produira le consentement unanime des Pères dans leur interprétation des Ecritures.

RÉPONSE.

Les Pères n'ont point cherché à interpréter l'Écriture dans le sens protestant. Ils sont au contraire unanimes à condamner le principe du protestantisme, en s'accordant à regarder l'autorité de l'Église et de la tradition comme la seule règle qu'il faille invoquer, tant pour l'interprétation de l'Écriture que pour l'enseignement de la religion en général.

Mr. Atkinson et ceux qui viennent de faire présent d'une copie de ses propositions à un si grand nombre de personnes, dont quelques-unes ont assez mal répondu à leur politesse, pour ôser froisser un peu fort les feuilles qui les contenaient, ou les réunir en liasses pour aller les attacher à certaines portes comme affiches de mépris, doivent être bien disposés à accepter le jugement ou le témoignage des Pères auxquels ils en appellent, quand même il ne leur serait pas favorable. Autrement ce serait une moquerie, et ce serait en même temps une folie, parceque l'on n'a pas coutume d'offrir si cher pour une chose dont on ne veut pas se servir ou tirer parti.

Commençons par bien définir ce qu'il faut entendre par les Pères de l'Église, pour dire en-

suite
interp

Pa
tend
tiens,

siècle
ligion
écrit
qu'ils

à leur

De

nime

tures,

mis à

ner

entièr

religie

donne

son e

gnora

Avec

on es

à tou

gros

parle

Le

en P

Saint

suite en quoi ils ont été unanimes quand ils ont interprété les Ecritures.

Par les *Pères*, ou les *Pères de l'Eglise*, on entend généralement les auteurs ou écrivains chrétiens, qui se sont illustrés pendant les six premiers siècles de l'Eglise, en traitant des matières de Religion. La plupart ont été des Evêques qui ont écrit pour instruire leurs peuples; ou des Prêtres qu'ils avaient chargés d'enseigner en leur nom ou à leur place.

Demander de produire un consentement unanime des Pères dans leur interprétation des Ecritures, c'est supposer que tous les Pères se seraient mis à l'œuvre pour faire des commentaires ou donner des explications sur l'Ecriture-Sainte toute entière, avec le dessein d'établir un enseignement religieux selon l'interprétation qu'ils auraient pu lui donner. Sauf le respect que je dois à Mr. Atkinson et à ses amis, c'est une idée un peu bardée d'ignorance! Mais qu'y faire? C'est sans remède. Avec une Bible, et rien qu'une Bible à la main, on est toujours exposé à ne jamais rien savoir, et à toujours ignorer qu'on ne fut jamais rien qu'un *gros sot*, quoiqu'on se soit si souvent permis de parler *en docteur*.

Les Pères n'ayant jamais pensé à faire, chacun en particulier, un travail sur toute l'Ecriture-Sainte pour définir le sens de toutes les doctrines

ou enseignemens qu'elle renferme, chercher chez eux un consentement unanime *dans ce sens*, ce serait courir après le *chien-vert* ; ou bien encore, ce serait chercher avec certains individus, de nos environs, si cruellement trompés, le *fameux trésor souterrain*, qui fuit au moment qu'ils croient le toucher ou l'apercevoir : et l'on sait bien que ni l'un ni l'autre n'existent.

Non, les Pères ne furent jamais Protestans, soyez-en bien sûrs, Mr. Atkinson et ses admirateurs en Canada ! C'est pourquoi vous avez grandement tort de leur demander un consentement unanime selon vos idées. Sachez au contraire qu'ils sont tous d'accord à vous condamner : et puisque vous avez demandé leur opinion, je vais vous la produire, quoiqu'elle soit contre vous. Il faut espérer que vous serez assez honnêtes pour la respecter ; car il ne convient pas d'insulter une personne à qui l'on a demandé son avis, lors même que son avis ne nous est pas favorable.

Les Pères vous condamnent unanimement, oui ! et bien positivement, par dessus le marché ! Car vous, messieurs, vous ne voulez pas de tradition ! vous voulez l'interprétation privée de la Bible, pour croire ensuite ce que bon vous semblera ! Les Pères veulent absolument le contraire. Nous allons en prendre la preuve dans leurs écrits, qui doivent être des témoins fidèles de leur croyance

et de l
préten
vation
gneme
Catho
ment
jours
foi pe
bien r
pas ré

Or
que D
le ter
Il n'a
en fa
réform
verse
cette
appre
tique
proté
gnag
gran
Prêt
Lég
M
Pèr
bien

et de leur pensée. Et c'est en les citant ici que je prétends prouver ce que j'ai dit dans mes observations sur la proposition précédente, que l'enseignement par tradition, qui fait encore foi pour les Catholiques, n'avait pas été établi par J.-C., seulement pour le temps des Apôtres, mais pour toujours jusqu'à la fin du monde. Car ce qui a fait foi pendant les premiers siècles de l'Eglise, doit bien naturellement faire foi, tant que Dieu n'aura pas réglé le contraire.

Or je défie tout le Protestantisme de prouver que Dieu ait changé quelque chose à sa loi depuis le temps où vivaient les Pères que je vais citer. Il n'a pas même daigné faire le plus petit miracle en faveur du Protestantisme, qui sous prétexte de réforme, chercha dès sa naissance à tout bouleverser dans la Religion ; tandis que, même depuis cette époque, il en a fait un grand nombre pour approuver et sanctionner les doctrines et les pratiques de l'Eglise Catholique. Des historiens protestans n'ont pu s'empêcher de rendre témoignage aux miracles de St. François-Xavier, ce grand Apôtre des temps modernes, qui était un Prêtre catholique, même un Jésuite, et de plus Légat du Pape aux Grandes-Indes.

Mais revenons à nos précieux moutons, les Pères de l'Eglise, qu'il me tarde d'entendre parler, bien sûr que Mr. Atkinson et ses amis ne les au-

raient point interrogés, s'ils avaient su ce qu'ils leur répondraient. Je ne saurais où trouver l'espace nécessaire, et je laisserais assurément la patience de ceux qui me feront la faveur de me lire, si j'entreprenais d'entasser ici tout ce que les Pères ont dit sur la Tradition. Et cependant rien d'étonnant qu'ils y aient insisté si fréquemment et si fortement : ils touchaient au berceau de l'Eglise, qu'ils voyaient en quelque sorte s'agrandir et s'étendre d'une manière rapide et prodigieuse : et ils tenaient à ce qu'on respectât l'ordre et le moyen établis par J. C. pour sa propagation et sa conservation. Laissons enfin parler quelques-uns des Pères les plus célèbres, et des plus rapprochés de la prédication des Apôtres.

St. Irénée, formé par St. Polycarpe, disciple immédiat de l'Apôtre St. Jean, dans son traité contre les Hérétiques, liv. 3. ch. 4, s'exprime ainsi : *Il ne faut point chercher ce qui est vrai ailleurs que dans l'Eglise. Il faut consulter soigneusement les Eglises pour trouver la vraie tradition. Quand même les Apôtres ne nous auraient point laissé d'Ecriture, ne faudrait-il pas mieux suivre l'ordre de la tradition qu'ils ont donné à ceux auxquels ils confiaient les Eglises.* Dans le Chapitre suivant : *Quand nous appelons, dit-il, les hérétiques à la tradition qui vient des Apôtres, et qui se conserve dans l'Eglise par les successions*

des E
montra
Apôtre
parvien
ques,
manière
pas.
la Tra
vient a
Irénée
comme
l'exem
Barba
second
mais c
dans l
soigne
rait-o
St.
n'est
parla
vus, c
heure
et les
vait c
St
Syno
trine

des Evêques, ils combattent la tradition.—En montrant la tradition que l'Eglise a reçue des Apôtres, et la Foi annoncée aux hommes, laquelle parvient jusqu'à nous par les successions des Evêques, nous confondons tous ceux qui, de quelque manière que ce soit, moissonnent où ils ne doivent pas. Par l'ordination divine et par la succession, la Tradition de la vérité, qui dans l'Eglise vient des Apôtres, arrive jusqu'à nous. Et St. Irénée confirme ce qu'il dit ici de la tradition, comme moyen de conserver la vraie Foi, par l'exemple des quelques Eglises fondées chez les Barbares qui, lorsqu'il écrivait ceci à la fin du second siècle, n'avaient encore aucune écriture ; mais qui conservaient la doctrine du salut, écrite dans leur cœur par le Saint-Esprit, et qui gardaient soigneusement l'ancienne Tradition.—Que pourrait-on souhaiter de plus explicite ?

St. Clément d'Alexandrie (Strom : liv. 1. ch. 1.) n'est pas moins positif. *Ces hommes, dit-il, en parlant de différens saints personnages qu'il avait vus, conservaient la vraie Tradition de la bienheureuse doctrine donnée par Pierre, Jean, Paul et les saints Apôtres, de même qu'un fils la recevait de son père.*

St. Athanase dit aux Ariens (De decret Nic. Synod : N 27) : *Nous démontrons que notre doctrine (la doctrine de l'Eglise Catholique dont il*

fut un si zélé défenseur) *a été transmise de pères en pères, comme par la main.* N'est-ce pas ce que l'Eglise Catholique veut encore aujourd'hui ? la doctrine transmise comme par la main, de père en père, depuis les Apôtres jusqu'à nous ; et non pas la doctrine que chacun peut se faire, en lisant la Bible.

St. Basile, ce père si savant et si saint, que vait-il dire ? Ecoutons : (De Spir. Sto. ch. 7) *Si nous entreprenons de rejeter comme étant de peu de poids, les coutumes qui ne sont pas écrites, nous portons un grand préjudice à l'Evangile même, ou plutôt nous réduisons à un pur nom la prédication de la Foi.*—Un jour ne suffirait pas pour rapporter tous les dogmes transmis autrement que par écrit. En se rappelant ce que j'ai dit de la Tradition, on comprendra facilement ce que dit St. Basile ; que rejeter les coutumes non écrites, c'est porter préjudice à l'Evangile. Car par ces paroles, ce grand Docteur enseigne avec l'Eglise Catholique que tout est fondé sur un enseignement traditionnel dans l'Eglise de Jésus-Christ.

C'est aussi la doctrine de St. Augustin, qui dit si positivement : (Liv. cant. Ep : Main. ca. 5) *Je ne croirais pas à l'Evangile, si l'autorité de l'Eglise Catholique ne m'y déterminait.* Ne pas vouloir croire à l'Evangile même, sans l'autorité de l'Eglise ou du corps des pasteurs chargés

d'ens
tend
Rom
voix
temp
tout
avec
Enc
les h
ils
pren
leur
ture
rabl
C'e
(2
chos
les
vai
mo
s
for
Il
ens
tra
cel
con
tio

d'enseigner ! c'est bien de la tradition telle qu'entendue encore aujourd'hui par les Catholiques Romains, n'est-ce pas ? Ce Saint Augustin ! cette voix si grande et si imposante dans l'Eglise de son temps ! comme il était *Romain*, ou Catholique tout pur ! Et aussi pourrait-on faire un gros livre avec ce qu'il a dit sur l'autorité de la Tradition !!! Encore un petit mot de lui (Liv. 7-de Gen.) *Tous les hérétiques lisent les Ecritures Catholiques ; et ils ne sont hérétiques que parceque ne les comprenant pas bien, ils s'en tiennent obstinément à leurs fausses opinions contre la vérité des Ecritures.*—Ce n'est certes pas une opinion bien favorable à l'interprétation privée du protestantisme. C'est presque aussi positif que ce que dit St. Pierre, (2 Ep. ch. 3 v. 16) *qu'il y a dans l'Ecriture des choses difficiles à comprendre que les ignorans et les gens mal intentionnés détournent en de mauvais sens, pour leur propre perte.* Encore un mot des Sts. Pères !

St. Jean Chrysostôme ne s'exprime pas moins fortement sur ce sujet que les Pères déjà cités : *Il est clair, dit-il, que les Apôtres n'ont pas tout enseigné dans leurs épîtres ; mais qu'ils ont transmis beaucoup de choses sans écriture : et celles-là doivent aussi avoir notre croyance. En conséquence, nous devons aussi regarder la tradition de l'Eglise comme digne de foi.* C'est

Tradition! Ne demandez rien de plus. (Hom : 3 Ep.—Tim.)

Le livre des Prescriptions contre les Hérétiques du célèbre Tertullien est presque tout entier une défense du principe de la Tradition.

- Finissons par St. Vincent de Lérins, qui s'est si fortement appuyé sur l'autorité de la Tradition, pour combattre les Hérétiques. C'est lui qui a défini si clairement le sens et l'autorité de la tradition par ces paroles mémorables : *Dans l'Eglise Catholique, il faut avec le plus grand soin s'en tenir à ce qui a été cru dans tous les lieux, dans tous les temps et par tous les Catholiques.* (Common : ad Hæretic.--) C'est encore lui qui dans le même ouvrage a tracé les lignes suivantes, qui sembleraient avoir été écrites tout exprès pour peindre la conduite d'un si grand nombre des enfans du Protestantisme : *Partout dans leurs discours et leurs écrits, ils forment à peine une phrase, qui ne soit farcie de paroles tirées de l'Ecriture, etc. Mais il faut d'autant plus s'en défier, qu'ils se cachent sous le voile des lois divines. N'oublions pas en effet que Satan s'est transformé en Ange de lumière (dans la tentation de J. C. après le jeûne du désert); s'il a pu employer les Ecritures pour tenter le Dieu de Majesté, quel usage n'en peut-il pas faire contre de pauvres mortels comme nous ? Si donc Satan et les hérétiques ses*

discip
des E
les en
prena
Il faut
j'ai ét
puyan
cités :
vent)
forme
St.
siècle
testa
fourn
comm
c'en
j'ai c
temp
fut e
Et
rémé
qu'ils
appe
temp
sans
moy
l'Egl
L

disciples sont capables de pervertir ainsi le sens des Ecritures, comment les Catholiques qui sont les enfans de l'Eglise de Dieu, doivent-ils s'y prendre pour discerner la vérité du mensonge ? Il faut qu'ils observent soigneusement la règle, que j'ai établie au commencement de ce traité, en m'appuyant sur les saints et savants hommes que j'ai cités : (qu'on remarque bien les paroles qui suivent). Ils doivent interpréter le texte sacré conformément à la Tradition de l'Eglise Catholique.

St. Grégoire le Grand, Pape, qui au sixième siècle procura à l'Angleterre la Foi que le Protestantisme lui a arrachée, pourrait bien nous fournir des preuves en faveur de la Tradition comme les Pères que je viens de nommer. Mais c'en est assez, il me semble, pour prouver ce que j'ai dit, que ce ne fut point seulement pour le temps des Apôtres que l'autorité de la Tradition fut en vigueur dans l'Eglise de Dieu.

Et si après avoir ainsi interrogé les Pères séparément, j'allais les prendre collectivement, lorsqu'ils sont réunis dans ces vénérables assemblées, appelées Conciles, en usage dans l'Eglise depuis le temps des Apôtres ; c'est là qu'on les entendrait sans cesse en appeler à la Tradition, comme seul moyen de connaître ce qui a toujours été cru dans l'Eglise de Dieu.

Le fait de la célébration des Conciles n'est-il

pas lui seul une reconnaissance du principe de la Tradition ? En effet, pourquoi réunir dans ces assemblées les Evêques de toutes les parties du monde ? si ce n'est pour constater ce qui a été cru et enseigné toujours et partout : ce qui est bien purement l'enseignement de la Tradition Catholique.

Voici donc établi d'une manière bien positive et bien claire, il me semble, un consentement unanime entre les Pères sur une question de la plus haute importance : celle de l'autorité de la Tradition, et le droit de juger dans les matières de Foi, réservé à l'Eglise. Là dessus, il n'y a pas entre eux la moindre dissidence ou différence d'opinion ; ils sont parfaitement d'accord ! Et de là suit la condamnation évidente et manifeste du principe qui a donné naissance au Protestantisme ; *la lecture de la Bible, interprétée selon le sens particulier de chacun !* principe en soi si peu philosophique, si peu raisonné, et si peu raisonnable, qui fait de tous les hommes autant de juges de la loi de Dieu ! principe si propre à fanatiser l'ignorance, comme le prouve la conduite de ces imbéciles étrangers, ou Canadiens apostats, qui parcourent nos campagnes colportant des Bibles, et se parant du titre de Ministre ou Prédicant, au moyen duquel ils ont l'impudence de se croire quelque chose ! principe enfin si opposé à la vertu

fonda
et qui
contra
démoc
testan
Chris
séqu
Et
que le
cipe
avoir
testar
Le
plein
les P
matiè
de l'E
ligion
Ecrit
J'e
dront
pensé
sera
perso
nime
avait
Prote
mettr

fondamentale du Christianisme, qui est l'humilité, et qui fondant le Protestantisme sur une base toute contraire, l'orgueil et l'amour propre individuel, démontre évidemment par soi-même que le Protestantisme n'est point le Christianisme de Jésus-Christ, l'humilité incarnée ; et qu'il n'est par conséquent qu'une fausse Religion.

Et puis d'ailleurs, c'est assez d'avoir démontré que les Pères ont unanimement condamné le principe du Protestantisme, puisque c'est par là même avoir prouvé que les Pères condamnent le Protestantisme lui-même.

Les Catholiques Romains ont donc, de leur côté, pleinement raison de dire et de croire avec tous les Pères et toute la vénérable antiquité qu'en matière de Foi, il faut s'en rapporter à l'autorité de l'Eglise, qui appuie ses enseignemens de Religion sur la Tradition aussi bien que sur la Sainte Ecriture.

J'espère que les amis de Mr. Atkinson voudront bien lui faire tenir cette réponse, quoique je pense bien, pour dire la vérité, qu'il ne me laissera pas toucher les cent louis promis à toute personne qui lui produira *le consentement unanime des Pères*. Pauvre Mr. Atkinson ! s'il avait su ce que les Pères pensaient de son cher Protestantisme, il n'aurait peut-être pas ôsé le soumettre à leur jugement qui le condamne si impi-

toyablement. Mais à présent, s'il a de l'honnêteté et de l'honneur, il faut bien qu'il en passe par là, pendant que nous allons passer nous autres, à l'examen des deux propositions suivantes.

Ce
infaill

Il
cette
est n
qui i
tribu

Qu
amis
recte
cations
l'ach
Ce tr
est l'
tholic
propo
partie
critur

4ME. PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à tout Prêtre qui produira une interprétation infallible des Saintes Ecritures.

REPOSE OU REMARQUE.

Il serait inutile de faire aucune observation sur cette proposition en elle-même. Sans doute qu'il est nécessaire qu'il existe quelque part un tribunal qui interprète infalliblement les Ecritures ; et ce tribunal existe !

Quand j'aurai indiqué à Mr. Atkinson et à ses amis où il se trouve certainement, ils pourront directement aller demander à ce tribunal une explication infallible de l'écriture, sans avoir besoin de l'acheter d'aucun Prêtre, ni d'aucun autre individu. *Ce tribunal infallible, c'est l'Eglise de Rome*, qui est l'Eglise de Jésus-Christ, parcequ'elle est Catholique. L'ensemble de mes observations sur la proposition suivante va démontrer qu'à *Elle* appartient de donner l'explication infallible de l'Écriture-Sainte.

5ME PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à quiconque pourra dire où se trouve l'infail-
libilité de l'Eglise Romaine.

REPOSE.

Le Protestantisme en avouant qu'il est faillible, avoue
qu'il n'est pas l'Eglise de J.-C.—L'Eglise Romaine qui est
l'Eglise de J.-C. conserve le dogme de l'infailibilité.— Où
se trouve cette infailibilité.—Preuve de cette infail-
libilité.—C'est à l'Eglise Catholique qui est infailible, qu'il
faut demander une interprétation infailible de l'Ecriture.

Avant de parler de l'infailibilité de l'Eglise de
Rome, rappelons ici que toutes les Religions Pro-
testantes, de quelque croyance ou dénomination
qu'elles soient, avouent qu'elles sont faillibles,
c'est-à-dire, qu'elles sont sujettes à errer, ou à se
tromper dans leurs enseignemens. Or cet aveu
suffit pour autoriser tout homme qui comprend un
peu ce que c'est que la Religion, à dire en pleine
face au Protestantisme : " Vous avouez que vous
" êtes faillible, et que vous pouvez errer : ce serait
" aussi bien d'avouer que vous ne venez pas, et
" que vous n'êtes pas de Dieu, qui étant la vérité
" même, ne pourrait jamais permettre que l'er-
" reur ou le mensonge soit enseigné en son nom."

Or la Religion n'est rien autre chose qu'un
enseignement donné aux hommes de la part de

Dieu,
rempl
leur fi
comm
fait, n
Il est
avoua
expos
qu'il n

La
Foi e
infaili
ni tron
croyan
qu'il f
elle à
bien d
min d
C'est
point
est ob
est p
tâton
de ce
Jésus
Fait
En
vîte

Dieu, pour leur apprendre les devoirs qu'ils ont à remplir, pour se rendre dignes d'aller à lui qui est leur fin. Cet enseignement doit donc être vrai comme Dieu lui-même, qui étant infiniment parfait, ne peut ni mentir, ni se tromper, ni tromper. Il est donc bien clair que le Protestantisme en avouant qu'il est faillible, c'est-à-dire, qu'il est exposé à enseigner l'erreur, avoue par là même qu'il n'est point la Religion de Dieu.

La Religion Catholique au contraire, pleine de Foi en son divin auteur, sait et croit qu'elle est infaillible, c'est-à-dire, qu'elle ne peut ni se tromper, ni tromper, lorsqu'elle enseigne aux hommes la croyance et les lois qu'il faut suivre, et les devoirs qu'il faut pratiquer pour aller à Dieu. Aussi dit-elle à ses enfans, avec une assurance qui dénote bien qu'elle parle au nom de Dieu : *Voici le chemin qu'il faut prendre pour arriver au ciel ! C'est Dieu qui l'a tracé. Celui qui n'y marchera point, s'égarrera certainement : et si son égarement est obstiné ou volontaire, un châtement éternel lui est préparé par la justice de Dieu.* Elle ne tâtonne point : elle n'hésite point : elle est certaine de ce qu'elle dit ! Elle parle avec l'autorité de Jésus-Christ, et dit comme ce divin Sauveur : *Faites ceci, et vous vivrez* (St.-Jean, 10. v. 28.)

En réfléchissant un peu, on se persuade bien vite qu'il faut qu'il en soit de même. Tout le

monde convient que la Religion doit venir de Dieu, et qu'elle est destinée à faire connaître aux hommes ce à quoi il les destine, et ce qu'il veut et attend d'eux. Où est donc le bon sens de penser après cela, que telle étant l'origine et la fin de la Religion, Dieu pourrait permettre que cette même Religion fût faillible, c'est-à-dire, sujette à se tromper, et à tromper les hommes. Non ! mille fois non ! Une Religion faillible ne peut pas être la Religion de Dieu. Le Protestantisme s'est donc jugé lui-même : et en déclarant qu'il est faillible, il a en même temps déclaré qu'il n'est pas la Religion de Dieu ou de Jésus-Christ.

La Religion Romaine dit et croit qu'elle est la Religion de Dieu ou de J.-C. et elle le prouve en démontrant qu'elle a les caractères ou les traits que les Pères ont attribués à la vraie Religion, il y a déjà plus de quinze cents ans, au Concile de Nicée ; c'est-à-dire, qu'elle est Une, Sainte, Catholique et Apostolique. L'Eglise Romaine seule les porte ces traits ou caractères qui constituent l'Eglise de J.-C. Et c'est parcequ'elle seule les porte, ces divins caractères, qu'elle seule peut dire, comme elle seule en effet dit aux hommes : *“ Je suis infallible ; c'est-à-dire : je ne puis ni me tromper, ni vous tromper. Je sais et je crois que je viens de Dieu au nom duquel je vous parle et vous enseigne. Faites ce que je vous dis, et vous arriverez*

infaillible
conduire

C'est
ses enfa
l'air de
toutes le
adeptes
vraie lu
sommess
nous tro
même t
glise C

j'enseigne
Protesta
nous po
mens, d
qui réflé

Maint
question
que l'in
dans le
Christ la

le Pape,
Pierre, e

Les C
décision

l'Eglise
général,

infailliblement à Dieu, qui m'a établie pour vous conduire à lui.

C'est là le langage que tient l'Eglise de Rome à ses enfans. C'est quelque chose qui a beaucoup plus l'air de venir de Dieu, que la parole hésitante de toutes les Religions Protestantes, qui disent à leurs adeptes : " suivez-nous ; car nous croyons avoir la vraie lumière de l'Evangile. Cependant nous ne sommes point infaillibles ; il est possible que nous nous trompions, et que nous vous trompions en même temps." Cette seule différence entre l'Eglise Catholique qui dit : *je suis infaillible*, et j'enseigne infailliblement la vérité, et les Eglises Protestantes qui disent : *nous sommes faillibles*, nous pourrions nous tromper dans nos enseignemens, devrait suffire pour démontrer à tout homme qui réfléchit, de quel côté est la vérité.

Maintenant, pour répondre directement à la question de Mr. Atkinson et de ses amis, je dis que l'infaillibilité de l'Eglise Romaine se trouve dans le corps des Pasteurs qui ont reçu de Jésus-Christ la charge d'enseigner en son nom, et dont le Pape, ou l'Evêque de Rome, successeur de St. Pierre, est le chef.

Les Catholiques tiennent pour infaillible une décision donnée par l'Eglise universelle, soit que l'Eglise se prononce par l'organe d'un Concile général, présidé par le Pape, soit que le Pape,

parlant de la chaire de Pierre, (*ex cathedrâ*) prononce au nom de l'Eglise universelle, et s'adressant à Elle en sa qualité de Vicaire ou de représentant de Jésus-Christ ; sauf toutefois l'opinion de quelques Théologiens qui prétendent que la décision du Pape, pour être regardée comme infaillible, doit avoir été reçue de l'Eglise universelle. Il n'y a parmi les Catholiques aucun partage d'opinion sur une décision ainsi donnée dans l'Eglise. Tous la croient infaillible ; et on cesserait d'être Catholique par le fait seul qu'on ne voudrait pas accepter une telle décision comme infaillible.

L'Eglise Romaine qui est l'Eglise de Jésus-Christ, comme le prouve ses caractères d'Unité, de Sainteté, de Catholicité et d'Apostolicité, croit qu'elle est infaillible par cela seul qu'elle est l'Eglise de Dieu, chargée d'enseigner aux hommes la voie et les vérités du salut ; et puis, parceque Jésus-Christ lui a laissé des garanties et des promesses spéciales et positives, qui confirment cette foi implicite, et en font pour elle le fondement d'une croyance, ou d'un dogme particulier. Voici quelques-uns des textes de l'Ecriture sur lesquels elle appuie cette doctrine.

Jésus-Christ dit à ses Apôtres et par conséquent à leurs successeurs : *Allez, enseignez toutes les nations . . . voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles* (Matth. 28, v. 19.)

il n'
seign
v. 2
voie
ner
failli
rait
leurs
par

E
ai fa
père
infa
Apô
prier
Par
vous
vous
vous
quan
l'Esp
ou
qu'il

E
te, n
qu'o
Chr

il n'est pas possible de se tromper quand on enseigne avec Jésus-Christ—en St. Jean, ch. 20, v. 21, *comme mon père m'a envoyé, je vous envoie.* Dieu n'avait pas envoyé son fils pour donner aux hommes les enseignemens d'une Religion faillible, c'est-à-dire, qui pût les tromper. Il y aurait blasphème à le penser ; et les Apôtres et leurs successeurs sont envoyés comme J.-C. l'a été par son père.

En St. Jean encore, ch. 15 : v. 15, *Je vous ai fait connaître tout ce que j'ai appris de mon père.* J.-C. n'a appris de son Père que la vérité *infaillible* ; c'est celle qu'il a fait connaître à ses Apôtres. En St. Jean encore, ch. 14, v. 16 : *Je prierai mon père, et il vous donnera un autre Paraclet, ou consolateur, afin qu'il demeure avec vous jusqu'à l'Éternité : C'est l'Esprit de vérité ; vous le connaîtrez parcequ'il demeurera parmi vous, et il sera en vous.* Peut-on se tromper quand on a toujours avec soi, et jusqu'à l'éternité, l'Esprit de toute vérité, qui est l'Esprit de Dieu, ou le Saint-Esprit ? J.-C. promet à ses Apôtres qu'ils l'auront toujours, jusqu'à l'éternité.

En St. Luc, ch. 10, v. 16 : *Celui qui vous écoute, m'écoute moi-même.* Y a-t-il moyen de penser qu'on est exposé à l'erreur, quand on écoute Jésus-Christ lui-même ? Et celui qui écoute les pasteurs

qu'il a établis, écoute J.-C. lui-même... Il écoute donc une voix et un enseignement infaillible.

Dans la 1re Epître à Timothée, ch. 3, v. 15. St. Paul dit : *C'est l'Eglise du Dieu vivant, la colonne et le ferme appui de la vérité.* St. Paul n'aurait point parlé de cette façon, s'il avait cru que l'Eglise de Dieu pût être faillible, et tromper ou se tromper.

Je livre ces quelques passages de l'Écriture à la considération et à la méditation de Mr. Atkinson et de ses amis. Et je les prie de réfléchir un peu plus qu'ils n'ont coutume de faire. Ils finiront peut-être par comprendre par toutes ces raisons et ces preuves, que l'Eglise de Jésus-Christ doit être infaillible : et que, puisque l'Eglise Romaine est la seule qui ait conservé la doctrine de l'infailibilité, elle seule doit être l'Eglise de Jésus-Christ comme elle l'est en effet, à cause des autres caractères de vérité qu'elle porte.

Tout cela est si clair et si évident que si Mr. Atkinson était de bon compte, il devrait m'envoyer les deux cents louis qu'il a offerts pour la solution de ces deux propositions. Mais je ne m'y attends pas, car je sais que les choses les plus claires et les plus évidentes sont celles que les gens de son espèce comprennent le moins—Pour eux, il fait noir en plein midi.—C'est une bien triste chose d'avoir perdu les yeux de la Foi !

C
faire
son
droit
seule
tatio

Cependant si la raison peut venir à bout de se faire jour, il prendra peut-être envie à Mr. Atkinson de réfléchir: et la réflexion le mènera tout droit au tribunal de l'Eglise Catholique, qui peut seule lui donner ce qu'il demande, *une interprétation infallible des Saintes Ecritures.*

6ME PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour la meilleure méthode de découvrir la vraie Eglise sans l'exercice de son propre jugement.

RÉPONSE.

C'est le Protestantisme qui a découvert la méthode de croire sans raisonner, tel que démontré par les grosses contradictions qui s'y enseignent, etc.—L'Eglise Catholique exige qu'on examine, qu'on étudie ses doctrines, pour être ou devenir vraiment Catholique, etc.—Exemple qui le prouve.—

Eh, mon cher Mr. Atkinson ! pourquoi demander aux Catholiques de vous enseigner où trouver ce que le Protestantisme, dont vous êtes un si grand zéléteur, a découvert il y a déjà plus de trois cents ans ? Quoi donc ! est-ce que vous ne savez pas que pour être Protestant, il faut d'abord croire et adopter le principe qui constitue le Protestantisme ? ce principe en vertu duquel tout homme doit former sa croyance et sa Religion par la seule lecture de la Bible, interprétée selon le sens particulier qu'il y découvrira ! Or pour pouvoir avaler et digérer, sans s'en apercevoir, les énormes inconséquences qui sortent de ce principe, il faut nécessairement consentir à ne pas faire usage de son bon sens, et renoncer à l'exercice de son propre jugement.

V
juge
s'en
vous
ques
fans
justi
cepe
avie
avez
car
cipe
due
fende
ne p
mêm
seign
les u
des e
Vor
que
semb
tantis
et pa
pas f
tant ?
de vo
comm

Vous n'en avez pas beaucoup, de bon sens ni de jugement, Mr. Atkinson, comme il est facile de s'en apercevoir par l'air de triomphe avec lequel vous êtes venu proposer, en forme de défi, des questions ou propositions dont tous nos petits enfans de catéchisme pourraient aisément faire justice, s'ils étaient un peu moins timides. Et cependant je ne crains point de dire que si vous aviez fait le moindre usage du peu que vous en avez, vous ne seriez pas si fanatique Protestant : car vous vous seriez bientôt aperçu qu'un principe comme celui qui fait la bête de cette prétendue religion, que vous professez et que vous défendez avec un zèle digne d'une meilleure cause, ne peut pas être venu de Dieu, qui étant la vérité même, ne saurait jamais permettre que l'on enseigne en son nom les doctrines les plus opposées les unes aux autres, et renfermant par conséquent des erreurs.

Vous n'oseriez certainement pas dire, n'est-ce pas, que ces milliers de sectes qui marchent toutes ensemble sous la bannière ou le symbole du Protestantisme, quoique chacune ait une dénomination et par conséquent une croyance différente, ne sont pas fondées sur le principe qui vous fait protestant ? Et si vous n'aviez pas renoncé à l'exercice de votre propre jugement, pourriez-vous regarder comme vraie, et soutenir à si grands frais une re-

ligion qui autorise à croire et enseigner sur le même sujet des doctrines entre lesquelles *il y a autant d'opposition qu'entre blanc et noir* ? Et pour croire qu'une même chose peut être à la fois blanche et noire, ne faut-il pas avoir renoncé à l'exercice de son propre jugement ?

Or on enseigne et l'on croit, par exemple, dans le protestantisme, que le baptême est nécessaire, et en même temps *que le baptême n'est pas nécessaire* au salut : Qu'il *y a en Dieu trois personnes*, et en même temps qu'il *n'y a pas trois personnes* en Dieu : Que *les Evêques sont nécessaires*, et en même temps *que les Evêques ne sont pas nécessaires* dans l'Eglise de J. C. : Qu'il faut baptiser les enfans *nouveau-nés*, et en même temps qu'il *ne faut pas les baptiser avant l'âge de discrétion*. Ce ne sont là que quelques *unes* des mille et mille contradictions qui règnent dans le Protestantisme, et qui donnent évidemment le droit de dire que l'on y enseigne qu'une même chose est blanche et noire à la fois. Y a-t-il en effet entre ces deux couleurs une différence *plus grande* qu'entre les enseignemens que je viens de signaler ?

Il faut donc convenir, mon cher Mr. Atkinson, qu'il eût fallu vous adresser au Protestantisme que vous croyez vrai malgré toutes ses contradictions, et non pas au Catholicisme, pour avoir la meilleure méthode de connaître la vraie Eglise, sans faire

usage
ce
lors
gion
vilé
les
vir
E
dire
du
culié
nées
son
nent
mère
l'on
lesqu
gner
on es
ment
les a
chère
nom
assez
réuni
conqu
de fa
de dé

usage de votre jugement. N'est-ce pas au reste ce que vous pratiquez sans doute tous les jours, lorsque vous faites un acte de foi en votre Religion ? Pourquoi donc offrir si cher pour un privilège dont vous jouissez si paisiblement, et que les Catholiques n'ont nullement envie de vous ravir ?

Et puis, j'espère que vous ne viendrez pas me dire que ces absurdes croyances ne sont pas celles du Protestantisme, mais de quelques sectes particulières ! Vous savez que toutes ces sectes sont nées du Protestantisme, qui les a engendrées par son principe constitutif ; et qu'elles lui appartiennent comme l'enfant appartient à son père et à sa mère. Et de là vient que dans tout l'univers, si l'on veut désigner les prétendues Religions dans lesquelles on fait profession de croire et d'enseigner ces dogmes si opposés et si contradictoires, on est parfaitement compris en disant tout simplement : *les différentes sectes du Protestantisme ou les différentes sectes Protestantes*. Ce sont des chères filles, que tout le monde reconnaît par le nom de leur tendre père, qui en des occasions assez fréquentes, est si fier de les inviter à se réunir toutes ensemble dans un lieu de culte *quelconque*, pour célébrer avec elles des assemblées de famille : comme lorsqu'il s'agit, par exemple, de déterminer le meilleur moyen de concentrer

toutes les ressources et toutes les forces de la famille, pour faire assaut et batterie sur la *pauvre* Eglise Catholique ! Alors aucune secte ne renie l'autre : *il n'y a absolument que des Protestans dans le meeting* ou l'assemblée, dont tous les membres s'embrassent et se caressent comme des frères. C'est le protestantisme *tout entier et tout ensemble* qui se rue sur la Religion Catholique *toute seule* ! Et pourriez vous me dire, Mr. Atkinson, combien de fois vous avez assisté à ces importantes réunions où se manifestent au grand jour toutes les contradictions et la faiblesse du Protestantisme ?

C'est assez, n'est-ce pas, mon cher ami, pour vous démontrer bien clairement qu'en voulant faire de l'esprit aux dépens du Catholicisme, vous n'avez fait qu'une grosse bêtise à votre propre compte. C'est à vous, et non pas aux Catholiques qu'appartient exclusivement le secret que vous avez découvert, d'avoir pu connaître ce que vous appelez la vraie Eglise, sans avoir jamais fait aucun exercice de votre propre jugement.

Excusez cette récrimination que vous n'auriez pas dû provoquer. Avant de parler ou d'écrire, vous auriez dû faire attention que par votre proposition vous jetiez l'insulte à la face d'un grand nombre d'hommes, qui ont droit de n'être pas traités en idiots. Quoiqu'ils soient Catholiques, il

leur
sav
sou
ou a
mor
sots
qu'i
lors
Reli
posit
enfin
vu b
dues

E
avoir
vous
vous
avez
brass
porta
renc
tout
plais
très
il ne
nonc
Soye
cette

leur reste encore assez d'esprit, de bon sens, de savoir, de science et de mérite de tout genre, pour soutenir comparaison avec vous, Mr. Atkinson, ou avec tout autre Protestant. Et pour vous démontrer que les Catholiques ne sont pas aussi sots que vous prenez plaisir à vous le figurer, et qu'ils font bien usage de leur propre jugement, lorsqu'il s'agit de se convaincre de la vérité de la Religion qu'ils professent, je vais établir une supposition qui ne se réalisera peut-être pas, mais enfin qui n'est pas tout-à-fait impossible. On a déjà vu bien des fois arriver des choses aussi inattendues que celle-là.

Eh bien ! supposons que vous commencez à avoir des doutes sur votre Protestantisme, et que vous veniez demander à l'Eglise Catholique de vous faire connaître ses enseignemens, que vous avez eu l'inspiration d'étudier, et peut-être d'embrasser. Vous voilà en conversation sur cet important sujet, avec le premier Prêtre que vous rencontrez. Ecoutez-bien : et vous allez voir que tout en vous témoignant que c'est pour lui un vrai plaisir qu'une semblable rencontre, et qu'il sera très heureux de vous aider à découvrir la vérité, il ne vous dira nullement qu'il faut pour cela renoncer à l'exercice de votre propre jugement. Soyez bien sûr, comme je vous l'ai déjà dit, que cette méthode appartient au Protestantisme, et

que le Catholicisme est assez honnête pour ne pas s'approprier le bien d'autrui.

Voici donc à peu près ce que vous dira le Prêtre auquel vous vous serez adressé : “ Vous cherchez
 “ la vérité, Monsieur, en fait de Religion ! C’est
 “ une affaire qui mérite certainement toute votre
 “ plus sérieuse attention. Je crois bien ferme-
 “ ment que l’Eglise Catholique, dont j’ai l’honneur
 “ d’être le ministre, est la vraie Eglise de Jésus-
 “ Christ. Mais tout Prêtre que je suis, *je ne*
 “ *puis pas vous donner la Foi, qui est un pur*
 “ *don de la miséricorde de Dieu.* Voilà bien quels
 “ sont les enseignemens de notre Eglise. On y
 “ croit ceci, cela, etc. etc. (tous les dogmes Ca-
 “ tholiques en un mot.) Voici les preuves de ces
 “ dogmes : voici nos motifs de foi : voici l’histoire
 “ de l’Eglise : voici des livres qui renferment
 “ toutes les raisons et les démonstrations de la
 “ croyance Catholique. Lisez, étudiez avec soin,
 “ Monsieur. Détachez-vous bien de tout préjugé
 “ et de toute passion en lisant et en étudiant.
 “ Appliquez-vous à bien peser et examiner les
 “ motifs de croyance et de Foi, qui déterminent
 “ les Catholiques à croire à leur Religion comme
 “ à Dieu même. En faisant cette étude et cet exa-
 “ men, implorez avec ferveur les lumières de
 “ l’Esprit-Saint qui selon la promesse de J. C.,
 “ vous fera connaître toute la vérité. Vous ne

“ po
 “ E
 V
 com
 pour
 voye
 pas
 crain
 hom
 préj
 men
 l’Egl
 hom
 prièr
 calm
 tanti
 sions
 ou lu
 J’e
 seron
 celle
 fois,
 vieu
 de ré

“ pourrez devenir Catholique, membre de la vraie
 “ Eglise de J. C. qu'en suivant cette méthode.”

Voilà, Mr. Atkinson, ce que je vous dirais, moi
 comme tout autre Prêtre, si vous veniez à nous,
 pour chercher à découvrir la vraie Religion. Vous
 voyez combien je serais loin de vous engager à ne
 pas faire usage de votre jugement ! La vérité ne
 craint ni le jugement de Dieu, ni le jugement des
 hommes. La vérité ne demande silence qu'aux
 préjugés et aux passions, qui aveuglent infaillible-
 ment ceux qui leur obéissent. Et c'est parceque
 l'Eglise Catholique est la vérité, qu'elle invite les
 hommes à ne s'approcher d'elle qu'au moyen de la
 prière, de l'étude, et d'un jugement plein de
 calme ; tandis qu'elle a toujours laissé au Protes-
 tantisme le soin d'appeler à son secours les pas-
 sions et les préjugés, qui seuls peuvent lui donner
 ou lui conserver des partisans.

J'espère que Mr. Atkinson et ses amis n'adres-
 seront plus aux Catholiques des questions comme
 celle dont je viens de m'occuper : car une autre
 fois, ils seront certainement traités d'après notre
 vieux proverbe qui dit : *à sottte demande, point
 de réponse.*

7^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui défende de lire les écritures.

REPOSE.

Il n'y a aucun commandement qui défende de lire la Bible.—L'Eglise Catholique ne le défend point à ses enfans.—Elle leur défend de se constituer juges du sens de la Bible.—Comparaison qui explique cette défense.— Elle défend de lire de mauvaises Bibles.—Il y a beaucoup de mauvaises Bibles, etc., etc.

C'est sans doute de la Bible qu'il faudrait produire la défense pour laquelle sont offerts ces cent louis! puisque selon les doctrines protestantes, *Christ et ses Apôtres* ne parlent plus au genre humain, et ne peuvent en conséquence lui intimer aucun ordre ni aucune défense que par le moyen de la Bible. Or il est bien certain que dans ce Divin Livre, tel qu'il est aujourd'hui, il est impossible de découvrir aucune défense de lire les Saintes-Ecritures.

Pour pouvoir y trouver un commandement qui défende cette lecture, et avoir droit à votre récompense, il faudrait, mon cher Mr. Atkinson, falsifier la Bible; et vous savez que ce livre est trop sacré pour les Catholiques, pour qu'aucun d'eux ôse jamais y ajouter un seul mot. Ce n'est donc

pas
obte
gion
cent
d'éd
men
adre
trava
et le
ligne
M
pas
tion
Eh b
Vo
allusi
testar
ses e
Si c'
des r
vous
posit
l'Egli
de r
qu'il
tes E
To
est c

pas à eux qu'il fallait faire votre proposition, pour obtenir ce que vous désirez ; mais à vos co-religionnaires dans le protestantisme, qui depuis trois cents ans ont donné *pour rien*, je ne sais combien d'éditions de la Bible revue, corrigée, et augmentée : que ne feraient-ils pas, si vous vous adressiez à eux, en vous offrant de bien payer leur travail ? Ils auraient bientôt satisfait votre désir ; et le texte sacré ne tarderait pas à compter une ligne de plus.

Mais peut-être que du premier coup, je n'ai pas bien saisi votre demande ; et que votre intention n'est pas tout-à-fait celle que je vous prête. Eh bien ! reprenons nous, et retournons au sujet.

Voudriez-vous par hasard, Mr. Atkinson, faire allusion au prétendu commandement que les Protestans accusent l'Eglise Catholique d'avoir fait à ses enfans, pour leur défendre de lire la Bible ? Si c'est là votre pensée, je dois vous dire ce que des milliers d'autres ont dit avant moi, sans que vous ayez daigné les croire, savoir, que cette supposition des Protestans est une calomnie contre l'Eglise Catholique, qu'ils devraient être fatigués de répéter. Car il est faux, absolument faux, qu'il soit défendu aux Catholiques de lire les Saintes Ecritures.

Tout ce qu'il y a de vrai à ce sujet, c'est qu'il est ordonné à tout Catholique qui veut lire la

Sainte Ecriture, comme il lui est permis de le faire, de la lire dans des traductions approuvées par l'Eglise : de la lire, non pas avec l'orgueilleuse prétention de scruter ce livre divin pour le juger ensuite à sa manière, mais avec esprit de Foi et d'humilité, avec soumission à l'autorité de l'Eglise chargée de tout enseignement religieux, et par conséquent de l'interprétation à donner aux paroles des Livres Saints.

Il n'est pas plus défendu aux Catholiques de lire la Sainte Ecriture, qu'il n'est défendu aux sujets anglais de lire les lois du Royaume. Mais de ce que le Gouvernement Britannique permet à tous ses sujets de lire les lois du pays, il ne s'en suit pas que chaque sujet a le droit de déterminer le sens des lois. Et *John Bull*, qui met tant d'ordre et de méthode dans ses affaires, se trouverait bien insulté si on lui faisait le mauvais compliment de supposer qu'il tolère un pareil dévergondage dans son gouvernement. Il permet sans doute à tout le monde de lire la loi : mais les juges de ses différentes Cours de Justice ont seuls le droit d'expliquer et d'interpréter la loi. On juge facilement de l'affreux désordre dans lequel tomberait bientôt le pays, s'il en était autrement.

De même dans l'Eglise Catholique qui est le royaume de Dieu, et qui ne doit certainement pas être régie par des institutions moins sages que celles

du
me
liqu
a ce
les
dan
rap
et d
ce c
ler
qui
la b
L
droi
bien
des
droi
men
Il es
com
qui
leur
reste
gène
vol
Il
ains
Dieu

du gouvernement anglais et de tous les gouvernemens de la terre, il est bien permis à tout Catholique de lire la Bible. Mais l'Eglise à qui J.-C. a confié la souveraine mission d'enseigner toutes les nations de la terre, comme il a été démontré dans les observations sur la seconde proposition, rappelle sans cesse à ses enfans qu'elle seule peut et doit juger du sens de l'Ecriture, qui renferme ce qu'il y a d'écrit de la loi de Dieu. Se dépouiller de ce droit, ce serait détruire l'œuvre de J.-C. qui a voulu que dans son Eglise tout reposât sur la base de l'enseignement.

Le Protestantisme n'a jamais prétendu à ce droit inhérent à l'Eglise de Dieu, parcequ'il sait bien qu'il est tout simplement une religion venue des hommes qui doivent avoir en effet autant de droit de le juger et de lui faire accepter leur jugement, qu'ils en ont eu de lui donner l'existence. Il est juste que l'enfant soit soumis à son père : et comme le Protestantisme est l'enfant des hommes qui l'ont engendré de la Bible, interprétée selon leur sens, il est aussi juste que le Protestantisme reste soumis aux auteurs de ses jours, qui ne se gênent pas beaucoup non plus de lui imposer leur volonté par laquelle il finit toujours par en passer!

Il n'en est pas ainsi, et il ne peut pas en être ainsi de l'Eglise Catholique, qui étant l'Eglise de Dieu, ne saurait jamais être soumise au jugement

des hommes. Et de là vient que de ce temps-ci les pasteurs de l'Eglise Catholique élèvent si fréquemment la voix pour prémunir les fidèles contre le zèle satanique des *Bibleurs Suisses* et autres ignorans de même espèce, qui se présentent effrontément chez eux chargés de livres qu'ils appellent l'Ecriture-Sainte, et qu'ils les pressent d'accepter et de lire, afin, leur disent-ils, *de s'éclairer et de juger par eux-mêmes les doctrines de leur Religion.*

Le Catholique qui reçoit un de ces livres pour le lire avec cette intention, pèche mortellement contre la Foi, parcequ'il consent à se rendre juge de l'Eglise et de ses enseignemens : ce qui est une témérité hérétique. C'est le péché d'Eve, qui sur le conseil du serpent mange du fruit défendu, pour juger si Dieu lui a donné un bon commandement, en lui disant ainsi qu'à Adam, qu'ils ne devaient point en manger : et qu'ils mourraient s'ils en mangeaient. Le démon persuade à Eve que ce fruit a une vertu cachée, qui fera des dieux d'elle et de son mari, s'ils en mangent ; et que c'est par jalousie que Dieu leur défend d'en manger.... On sait le résultat de cette funeste tentation, que des serpens d'une nouvelle forme qui se sont glissés dans le nouveau paradis terrestre ou l'Eglise de Dieu, renouvellent tous les jours auprès des enfans d'Eve.

C
 pren
 bres
 à pe
 a da
 cach
 toute
 pouv
 trom
 par
 terai
 aper
 comp
 dre c
 mier
 enfa
 C
 qu'il
 le pa
 jalou
 pare
 gnem
 faite
 bien
 porte
 paré
 saien
 heur

Comme l'antique serpent fit auprès de notre première mère, les suppôts de cet esprit de ténèbres aussi fourbes et menteurs que lui, cherchent à persuader à ceux qu'ils veulent séduire, qu'il y a dans le livre qu'ils leur présentent, une vertu cachée qui les éclairera et leur fera apercevoir toute la vérité : qu'ils n'ont qu'à lire ce livre, pour pouvoir juger par eux-mêmes que l'Eglise les trompe ; et qu'elle ne leur défend de le lire que parcequ'elle serait jalouse du bonheur qu'ils goûteraient, si leurs yeux venaient à s'ouvrir, pour apercevoir *la vraie lumière de Christ*. Qu'on compare, et qu'on juge, pour voir s'il y a la moindre différence entre la conduite insidieuse du premier serpent et celle que tiennent aujourd'hui ses enfans !

Ce n'était pas Dieu qui était jaloux du bonheur qu'il avait lui-même préparé à Adam et Eve dans le paradis terrestre : ce n'est pas l'Eglise qui est jalouse du bonheur que J.-C. l'a chargée de préparer à ses enfans, au moyen des divins enseignemens et de toutes les grâces de salut dont il l'a faite dépositaire. Dans l'un et l'autre cas, c'est bien le démon, qui est jaloux de l'amour que Dieu porte aux hommes et du bonheur qu'il leur a préparé. Adam et Eve perdirent celui dont ils jouissaient en prêtant l'oreille à ses séductions. Malheur aux Catholiques qui ne seraient point sur

leurs gardes ! Le même séducteur et la même séduction les poursuivent !! Reprenons nos observations.

Mr. Atkinson et ses amis se souviennent, j'espère, que je viens de leur dire ce qu'ils ont déjà entendu si souvent, sans en vouloir tenir compte, que l'Eglise Catholique ne défend pas à ses enfans de lire l'Ecriture Sainte, dans des traductions de la Bible par elle approuvées, pourvu qu'ils la lisent non pas comme des protestans, pour se faire chacun une croyance et une religion selon ses idées ; mais comme de vrais Catholiques, qui toujours et partout doivent se rappeler en lisant la Sainte Bible que le soin d'enseigner la loi du Seigneur, et par conséquent d'expliquer la Bible, appartient aux pasteurs de l'Eglise, seuls chargés de continuer auprès de tous les peuples de la terre les enseignemens de salut que J.-C. est venu leur apporter.

Mais ce qui est en même temps très certain, c'est que l'Eglise défend aux Catholiques de lire de mauvais livres, et surtout de mauvaises Bibles. Et les mauvaises Bibles sont-elles bien rares ? Assurément non ! Car les sociétés bibliques, qui envoient de tous côtés leurs émissaires pour distribuer des Bibles, ne s'occupent guères de choisir des traductions exactes et fidèles. Pourvu qu'il y ait écrit sur le dos ou à la tête du livre, *La Bible*,

ou *L*
Ceux
reste
foi d
et au
beau

Es
cruel
laque
vait
Dieu
d'Ab
dait
se m
ruiss
mort
diren
toire
vée,

à di
Apô
tation

R
men
tit é
Mini
truit
aume

ou *La Sainte Bible*, c'est tout ce qu'il leur faut. Ceux qui liront ce livre sauront bien suppléer au reste ; et même finir par perdre tout sentiment de foi divine, pour n'avoir plus foi qu'à eux-mêmes et aux choses qu'ils auront rêvé avoir lues dans le *beau gros livre* dont on leur aura fait présent.

Espérons toutefois qu'ils ne rêveront pas aussi cruellement qu'une certaine mère canadienne, à laquelle un zéléateur avait persuadé qu'elle devait lire la Bible, pour connaître la volonté de Dieu ; et qui tombant sur l'histoire du sacrifice d'Abraham, crut comprendre que Dieu lui demandait la même chose ; puis saisissant un couteau, se mit à couper la gorge à ses enfans ! Le sang ruissela ! mais par bonheur, la plaie n'était pas mortelle ; et les voisins accourus à temps suspendirent la boucherie.—Mon intéressante petite histoire sur le beau résultat de l'interprétation privée, me fait un peu oublier que j'avais commencé à dire quelle espèce de Bibles distribuent les Apôtres insensés de ce beau système d'interprétation privée.

Reprenons-nous, et écoutons d'abord le jugement porté sur les sociétés bibliques, dans un petit écrit publié en mai 1837, par le Dr. Perceval, Ministre protestant reconnu pour un homme instruit et honnête, et qui par conséquent valait bien aumoins autant que les soi-disant Ministres qui

courent les campagnes du Canada : “ C’est, dit-il, “ une chose qui glace le sang dans les veines d’un “ Chrétien de penser qu’il existe une société qui “ se jouant insolemment des oracles du Tout-Puis- “ sant, ose présenter aux peuples idolâtres, comme “ la parole divine, les travaux de misérables éco- “ liers ; et filouter indignement les hommes sim- “ ples et trop crédules qui soutiennent cette socié- “ té de leur argent ? ”

Ce témoignage non suspect d’un Ministre protestant, ne laissera à personne le moyen de se tromper sur l’honnêteté, ou plutôt la malhonnêteté des agens des sociétés bibliques, qui travaillent auprès des Canadiens avec la même bonne foi et la même pureté de zèle et d’intention qu’auprès des Idolâtres. Il leur faut vivre, eux et leurs femmes ou les personnes qui sont auprès d’eux en cette qualité ! Peu importe le reste. La Bible distribuée, bonne ou mauvaise, *sera toujours bonne !* Car Messieurs les agens de la société Biblique sont payés à raison de la quantité, et non à raison de la qualité des Bibles qu’ils distribuent au nom de ces sociétés.

Si j’en avais le temps, je compterais ici, pour l’édification des lecteurs, l’histoire de quelques-uns de ces agens, qui ayant été envoyés pour porter la *Parole de Dieu* à certains peuples idolâtres, dont les mœurs barbares leur faisaient craindre un

peu p
leurs
faisa
du p
quée
ter v
rempe
côte
toujo
digne
dire
de le
dans
corre
chan
jour
Mr.
ont f
tant
et de
tradu
tholi
livre
mau
de L
C
de c
défe

peu pour leur vie et celle de leurs femmes et de leurs enfans, crurent avoir rempli leur mission, en faisant déposer sur différens endroits de la côte du pays, la cargaison de Bibles qu'on avait embarquée avec eux sur le vaisseau qui devait les porter vers ces peuples. Il croyaient leur mission remplie ! Ils avaient distribué les Bibles, sur la côte si vous voulez, mais ils les avaient distribuées toujours !!—Et ce sont de ces dignes, disons indignes successeurs des Apôtres, qui viennent se dire chargés d'évangéliser le Canada, au moyen de leurs livres qu'ils osent appeler des Bibles, et dans lesquels la parole de Dieu a été falsifiée et corrompue par des additions, des soustractions, des changemens si considérables, qu'on pourrait aujourd'hui faire un bien gros volume du travail de Mr. Ward, sur les variations que les hérétiques ont fait subir à la Bible, depuis l'origine du Protestantisme. C'est la parole de Dieu ainsi maltraitée et défigurée par de *misérables écoliers*, et par des traducteurs ignorans ou infidèles, que l'Eglise Catholique défend de lire ! et elle défend de lire les livres qui contiennent leurs traductions, comme de mauvais livres qu'ils sont, *et non comme la parole de Dieu qu'ils ne sont point.*

Convenu donc, Mr. Atkinson, qu'il n'y a point de commandement de *Christ et de ses Apôtres* qui défend de lire l'Ecriture : de sorte que je ne puis

nullement prétendre à votre récompense de cent louis, promise à quiconque vous produirait ce commandement. Mais il faudrait aussi convenir que vous êtes de fort mauvaise foi, lorsque vous accusez l'Eglise Catholique de défendre à ses enfans de lire l'Ecriture Sainte ; tandis que vous et les vôtres, vous savez qu'elle leur défend tout simplement de lire les livres gâtés et corrompus que vous leur donnez à la place de la parole de Dieu. Essayez à distribuer aux Catholiques qui parlent Anglais, la Bible de Douïai avec ses commentaires ; et à ceux qui parlent Français, la Bible de Carrières avec ses petites notes et les commentaires abrégés de Ménochius ; et vous verrez si l'Eglise les pressera de réduire en cendres ces précieux trésors de la science et de la piété catholiques. La condamnation au feu est réservée aux traductions de la Bible faites sous l'inspiration du père du mensonge, pour qui a été allumé le feu éternel.

Gare à ceux qui auront comme lui voulu prêter leurs mensonges à Dieu et à son Eglise !!

Cent
Apôtre
se pros

Il y
Le Cat
en l'ho
Il y ad
les ima
se sert
expliqu

Vou
kinson
mande
rendre
recom

Or,
fait ho
et con
est ré
l'hosti
consé
qu'il n
devan
un cu

8^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un commandement de Christ et de ses Apôtres qui enjoigne de rendre un culte à l'hostie, ou de se prosterner devant des portraits ou images.

REPONSE.

Il y a un commandement qui ordonne d'adorer Dieu.— Le Catholique croit que le Dieu fait homme est présent en l'hostie.— Il croit ce mystère sur la parole de Dieu.— Il y adore Jésus-Christ présent.— En se prosternant devant les images, on ne s'arrête point à l'image elle-même.— On se sert de l'image pour s'élever à Dieu.— Exemple qui explique cela.

Vous ne disconvieudrez pas, j'espère, Mr. Atkinson, qu'il y a dans la Sainte-Ecriture un commandement plusieurs fois répété, qui ordonne de rendre à Dieu un culte d'adoration, d'amour et de reconnaissance, etc., etc.

Or, J.-C. est certainement Dieu, un Dieu fait homme si vous voulez, mais Dieu toujours ; et comme le Catholique croit que ce Dieu-Homme est réellement et personnellement présent dans l'hostie ; le culte qu'il rend à l'hostie, n'est qu'une conséquence rigoureuse de sa Foi. Car de même qu'il n'eut fait aucune difficulté de se prosterner devant ce même Homme-Dieu, pour lui rendre un culte d'adoration et d'amour, lorsqu'il vivait

autrefois sur la terre sous la forme d'un homme, comme il vit aujourd'hui au ciel, où le Protestantisme n'a pas encore pu pénétrer, pour empêcher les Anges et les Saints de se prosterner devant lui pour l'adorer sous cette forme d'homme ; de même aussi, il (le catholique) se prosterne sans hésiter devant les apparences ou enveloppes sous lesquelles il est voilé dans l'hostie. La Foi de l'Eglise Catholique est le principe et la raison du culte qu'elle rend à l'hostie.

Avant d'aller plus loin, je dois vous avouer, mon cher Mr. Atkinson, que j'ai véritablement peur de n'être pas mieux entendu et compris de vous, en vous parlant d'hostie ou d'Eucharistie, que je ne le serais si je voulais parler de couleurs à un aveugle-né, et lui faire saisir les nuances qui les diversifient. Or au sujet des couleurs, j'ai toujours été d'une grande abstinence de paroles en présence des aveugles, n'ayant jamais oublié une petite histoire que j'ai lue dans mon enfance.

Quelqu'un voulant un jour faire goûter à un aveugle la beauté des couleurs, crut devoir commencer sa leçon par le rouge. Figurez-vous, lui dit-il, que le rouge est quelque chose *de bien éclatant ! bien éclatant !* aussi éclatant que possible !! Oh ! alors, dit le pauvre aveugle, je sais ce que c'est que le rouge. Ce doit être quelque chose qui ressemble au son de la trompette !

Je n
vous
blim
enfir
de v
faite
mou
caus
dire
siez
peut
des
men

L
Dieu
mys
pers
Sain
extr
dout
Dieu
com
Et l
les l
de
cha
Et
la p

Je ne sais si j'aurai meilleur succès auprès de vous, Mr. Atkinson, en vous parlant de notre sublime et divin dogme de l'Eucharistie! Mais enfin, par amour pour ma foi, sinon pour l'amour de vous qui l'insultez sans savoir plus ce que vous faites, que les bourreaux de Jésus-Christ qui mourait en priant son père de leur pardonner à cause de leur ignorance, je consentirai à vous en dire quelque chose, afin que vous ne vous exposiez pas à blasphémer Dieu, lorsque vous pensez peut-être ne faire rien de plus que vous moquer des Catholiques, dont vous attaquez trop légèrement la croyance.

Le Catholique, se reposant sur la parole de Dieu écrite et traditionnelle, croit fermement au mystère de J.-C. présent dans l'Eucharistie en personne, comme il est présent aux Anges et aux Saints dans le ciel! C'est quelque chose de bien extraordinaire, de bien incompréhensible sans doute! mais que dire, quand Dieu a parlé? Or Dieu a parlé par J.-C., son Verbe divin, qu'il a commandé d'écouter comme son Fils bien-aimé. Et la parole de Dieu, telle qu'on la peut lire dans les livres saints, et la trouver dans l'enseignement de son Eglise universelle, est sur le sujet de l'Eucharistie aussi claire et aussi positive que possible. Et de là vient qu'au onzième siècle, lorsque pour la première fois dans l'Eglise de Dieu, le dogme

de l'Eucharistie fut attaqué par le trop malheureux Bérenger, il n'y eut qu'une voix d'un bout à l'autre de l'univers pour lancer contre lui l'anathème.

On appela à l'appui de ce dogme aussi divin que consolant, l'Écriture Sainte et la tradition, ou la croyance de toutes les Églises du monde, dans tous les temps et dans tous les lieux. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que l'une des voix les plus fortes et les plus persuasives qui se firent entendre contre cette hérésie, jusque alors inouïe, fut celle du savant et célèbre Lanfranc, Archevêque de Cantorbéry, et Primat de toute l'Angleterre, alors aussi catholique, et aussi fervente dans le culte de l'hostie, qu'elle est aujourd'hui protestante et obstinée à nier ce même dogme de la présence réelle, qu'elle défendait alors avec tant de zèle et de science contre les attaques de Bérenger. La Foi du Catholique à la présence réelle ou personnelle de J.-C. dans l'Eucharistie, est donc fondée également sur la Sainte Écriture, et sur une croyance universelle dans l'Église de Dieu.

Et de ce que Zuingle et Calvin ont trouvé dans le monde un orgueil assez haut monté, pour réussir à persuader à un certain nombre d'hommes, qu'ils ne devaient point croire à ce dogme, parcequ'il est incompréhensible à l'intelligence humaine, il ne s'en suit pas que les descendants de ceux qui furent

les
d'in
qui
cru
eux
ou c
cons
du
doct
rédu
qu'il
perte
Pier
quer
l'Ég
Mair
Cath
à la
est c
tous
lieux
form
dans
tiver
A
Cath
qu'i
vôtr

les disciples de ces deux hérésiarques aient le droit d'insulter à la Foi humble et soumise des Chrétiens qui croient encore à ce dogme, comme on y avait cru dans l'Eglise de Dieu, toujours et partout avant eux. Non ! Non ! Les partisans du sens figuré, ou ceux qui croient qu'il n'y a dans le pain et le vin consacrés qu'une figure, un emblème, un souvenir du corps de J.-C., n'ont rien pour appuyer leur doctrine. Pour y trouver le sens figuré, ils sont réduits à tordre, ou torturer les paroles de l'Ecriture, qu'ils font servir en l'expliquant ainsi, à leur propre perte et condamnation, comme dit l'Apôtre St. Pierre, (2, Ep. 3, V. 16) et il leur faut en conséquence se résoudre à se séparer de croyance avec l'Eglise Catholique, la vraie Eglise de tous les temps. Mais pour nous, nous voulons demeurer vraiment Catholiques, en continuant à croire bien fermement à la présence réelle, parceque la parole de Dieu est claire et positive sur ce dogme, et qu'on y avait toujours cru dans tous les temps et dans tous les lieux, avant que les auteurs hérétiques de la Réforme protestante du seizième siècle eussent paru dans le monde. Voilà les motifs de notre Foi relativement à l'Eucharistie.

Ayez la bonté, Mr. Atkinson, d'excuser les Catholiques si en matière de Foi ils sont persuadés qu'il faut raisonner autrement que vous et les vôtres, qui ne croyez plus, en fait de vérités reli-

gieuses, que ce qui paraît croyable à votre raisonnement humain ? C'est vouloir que dans la Religion, il en soit tout autrement que partout ailleurs au dedans comme au dehors de l'homme : et c'est aussi ce qui fait dire au Catholique que ne vouloir croire que ce que l'on comprend, est non seulement un blasphème ; mais une véritable folie, puisque d'après ce principe on ne croirait à rien, pas même à sa propre existence.

En effet, pour l'homme tout est mystère ! et il n'y a que l'insensé qui n'a jamais réfléchi, qui puisse nier cette vérité. Si l'homme, si fier pourtant de sa raison et de son intelligence, veut par exemple, chercher à s'expliquer le brin d'herbe qu'il foule sous ses pas, il se trouve arrêté par un mystère qui dérobe à ses recherches, le principe, ou la cause vraie et directe qui le fait végéter ! Il en est de même de tout ce qui existe dans la nature au dehors de lui.

Et s'il vient à se retourner sur lui-même, pour se demander compte du mouvement et de la vie de son corps, le mystère lui paraît encore plus impénétrable. Il remontera peut-être dans ses réflexions ou ses études jusqu'aux auteurs de ses jours : mais là il lui faudra nécessairement avouer son impuissance à expliquer le grand et admirable phénomène qui par la volonté de la Providence l'appelait du néant : et s'il se comtemple sous la

forme
mome
lui de
lui ser
et de
ait un
dant
réelle
mysté
prop
phéno
tère d
dema
plus
ronna
de leu
dre, d
dans

Et
mer l
et ses
qu'ils
sieurs
qu'en
résur
aux
comm
en so

forme que la main de Dieu lui fait revêtir au moment qu'il le place dans le sein de sa mère pour lui donner les commencemens de l'existence, il lui sera certainement impossible de se reconnaître, et de comprendre comment il peut se faire qu'il y ait un homme caché sous cette forme. Cependant c'est pourtant bien lui-même qui s'y trouve réellement et personnellement présent, quelque mystérieuse que soit l'enveloppe qui le cache à ses propres yeux. S'il était permis de rapprocher de ce phénomène de la nature corporelle, le divin mystère de l'Eucharistie dont nous nous occupons, je demande si Mr. Atkinson et ses amis seraient bien plus capables de m'expliquer le mystère qui environnait leur propre corps à son origine, que moi de leur expliquer ce que je crois sans le comprendre, du mystère du corps de Jésus-Christ présent dans l'Eucharistie ?

Et à propos des mystères que peuvent renfermer les corps humains sur lesquels Mr. Atkinson et ses amis se croient si fondés à raisonner, tandis qu'ils ne font peut-être que déraisonner, ces messieurs voudront-ils me dire bien précisément ce qu'entend l'Apôtre St. Paul lorsque parlant de la résurrection des morts, dans le chap. 15 de la 1re aux Corinthiens, il dit qu'on met dans la terre comme une semence *un corps animal* ? et qu'il en sortira au jour de la résurrection *un corps spiri-*

tuel. Savent-ils bien ce que sera ce corps spiritualisé dont parle ici le grand Apôtre, et quelles seront ses propriétés ?

Et puis, pour ne nous arrêter qu'au corps de J.-C. lui-même, l'Évangile ne rapporte-t-il pas sur ce divin corps des choses que croient bien Mr. Atkinson et ses amis, quoiqu'elles soient aussi incompréhensibles que l'état de ce même corps dans l'Eucharistie ? Par exemple, sa transfiguration sur la montagne du Thabor ! et puis les prodiges qui accompagnent et suivent sa résurrection ! Ce corps qui pour sortir du tombeau pénètre, en passant à travers, la pierre ou le roc solide, sans laisser après lui aucune ouverture, aucune trace de son passage ! et dans les apparitions aux disciples, comment se fait-il que ce divin corps puisse entrer dans le lieu où ils sont réunis, sans ouvrir ni portes ni fenêtres, passant à travers les murs de la maison comme il était passé à travers la pierre du tombeau ? Et cependant c'est bien son corps ! c'est plus que son corps, c'est sa divine personne toute entière, son corps, son sang, son âme, sa divinité. L'histoire de l'incrédulité de St. Thomas, confondu si directement et si expressément par la charité du doux Sauveur répond à toutes les objections à ce sujet. Et il semble que tous ces prodiges n'aient été opérés que pour fermer la bouche à ceux qui auraient la hardiesse et la témérité de

mesur
leur s
qu'il a
sous l

Qu
tous l
qu'il e
les op
la pré
l'Euch
préhe
que ce
temps
leur i
sent !
veul
le com
quelqu
caché

Les
J.-C.
daient
de si c
fils de
dehors
que ce
c'était
mécon

mesurer et de juger, d'après leur intelligence et leur science de raisonnement humain, la merveille qu'il a voulu opérer, en réduisant son divin corps sous les formes Eucharistiques.

Quand Mr. Atkinson et ses amis pourront nier tous les mystères que je viens de citer, et prouver qu'il est impossible à la toute-puissance de Dieu de les opérer, alors il pourra leur être permis de nier la présence réelle et personnelle de J.-C. dans l'Eucharistie, qui n'est pas un mystère plus incompréhensible ni plus impossible à la volonté de Dieu que ceux-là. En attendant (et l'on attendra longtemps avant qu'ils aient accompli la tâche que je leur impose ici) en attendant dis-je, qu'ils se taisent ! et qu'ils cessent de blasphémer ce qu'ils ne veulent point croire, parcequ'ils ne peuvent point le comprendre ; et parceque c'est pour leurs idées quelque chose de trop extraordinaire qu'un Dieu caché sous la forme d'un peu de pain ou de vin.

Les Juifs ne voulurent pas croire non plus, que J.-C. fut le fils de Dieu et le Sauveur qu'ils attendaient depuis tant de siècles ! C'était quelque chose de si contraire à leurs idées, que de penser que le fils de Dieu et leur Sauveur pût être caché sous les dehors d'un homme aussi pauvre et aussi humilié que celui qui paraissait à leurs yeux.—Cependant c'était bien lui, le fils de Dieu et leur Sauveur qu'ils méconnurent; et qu'ils conduisirent au calvaire

pour l'y crucifier ! L'orgueil du Protestantisme s'aveugle aujourd'hui à l'occasion de l'humilité des formes Eucharistiques, comme l'orgueil des Juifs s'aveugla autrefois à l'occasion des dehors si humbles de la personne de Jésus-Christ. La même cause, l'esprit d'orgueil, a produit l'erreur et l'hérésie des uns et des autres.

La Foi des Catholiques au mystère de l'Eucharistie est appuyée sur les motifs que je viens d'exposer. Il est vrai qu'ils croient en cela ce qu'il leur est impossible de comprendre ; mais ils sont bien sûrs que Dieu a parlé ! Pour croire, il ne leur en faut pas d'avantage. Et c'est ce qui fait qu'ils sont si heureux dans leur Foi, parceque selon la parole de Notre Seigneur ils croient sans avoir vu. (St. Jean 20, v. 29.)

Et pour en finir sur cette question, il me reste à apprendre à Mr. Atkinson et à ses amis, que ce n'est point à l'hostie, *telle qu'ils la comprennent*, que le Catholique rend un culte. L'hostie selon leur sens ou leur idée, qui est le sens ou l'idée du Protestantisme en général, n'est rien autre chose qu'un léger morceau de pain qui est le symbole ou la figure du corps de Jésus-Christ.

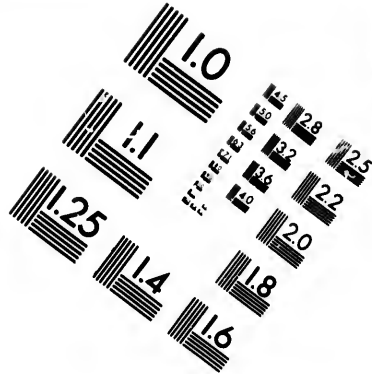
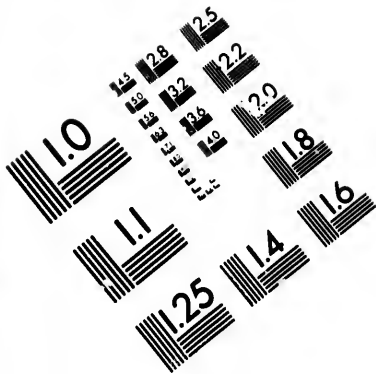
Le Catholique qui croit à la présence réelle ou personnelle de J.-C. dans l'Eucharistie, croit en même temps que par la consécration le pain et le vin sont changés au corps et au sang de Jésus-

Christ, l' forme, l' des voile robert à à cette réelleme la forme lique ad mour, et l'Eglise sacramen l'autel ap Quant dire ici c objets en aucune propres. cause de l'action représen ouverts, bles aux lire. En traits rel dans sa représent pour form sentimen

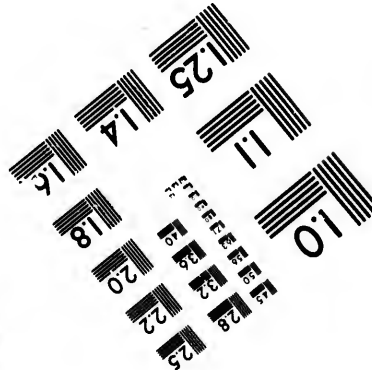
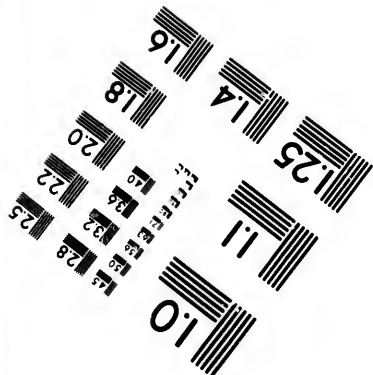
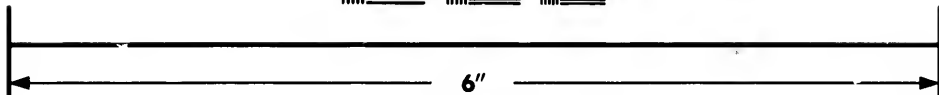
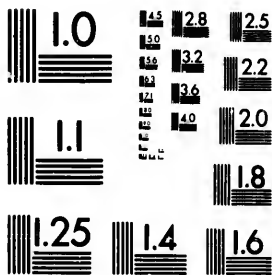
Christ, et qu'il ne reste du pain et du vin que la forme, l'apparence, ou l'espèce qui sont comme des voiles ou des enveloppes qui couvrent et déroberent à ses regards sa divine personne ! Et c'est à cette divine personne elle-même, qu'il croit réellement présente dans ce mystère et non pas à la forme ou à l'apparence de l'hostie, que le Catholique adresse ses hommages d'adoration et d'amour, etc. C'est le véritable sens du culte que l'Eglise Catholique rend à l'hostie, ou aux espèces sacramentelles de pain et de vin, qui restent sur l'autel après la consécration.

Quant aux portraits ou images, il me suffira de dire ici que les Catholiques croient bien que ces objets en eux-mêmes ou par eux-mêmes n'ont aucune vertu, ni aucun mérite qui leur soient propres. L'Eglise Catholique ne les honore qu'à cause de la vérité religieuse, du mystère, ou de l'action vertueuse qu'ils peuvent rappeler ou représenter. Ce sont comme des livres toujours ouverts, dont les lettres ou les caractères sont lisibles aux yeux même de ceux qui ne savent pas lire. En considérant une de ces images ou portraits religieux, on fait passer dans son esprit ou dans sa mémoire la chose ou l'objet qui y est représenté, et l'on se sert de cette considération pour former dans son âme ou dans son cœur des sentimens dont on fait hommage à Dieu seul.





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
16
18
20
22
25

11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

Par exemple, Mr. Atkinson, sur les murs de l'Eglise de St. Jean vous pourriez apercevoir des images qui représentent la voie de la croix, ou le chemin que parcourut Notre Seigneur chargé de sa croix. C'est une pratique usitée dans l'Eglise Catholique de se servir de ces images pour se retracer vivement à l'esprit le souvenir des circonstances les plus frappantes qui signalèrent la route douloureuse que parcourut Notre Seigneur, ainsi chargé de sa croix, C'est un moyen de méditer et de réfléchir plus facilement sur ce si grand mystère de la charité de J.-C. envers les hommes ! Et pour faire cette méditation, on se prosterne devant les images qui sont exposées pour cette fin à la piété des fidèles. Pour vous convaincre que ce n'est nullement aux Images que s'adresse le culte pratiqué par celui qui fait cette sorte de méditation, c'est assez de vous dire qu'en se prosternant devant l'Image, les premières paroles que l'on prononce sont celles-ci : *O Jésus, nous vous adorons et nous vous bénissons, parceque vous avez racheté le monde par votre sainte Croix.* Comme vous voyez, ce n'est nullement avec l'image que l'on s'entretient, ni à elle que l'on s'adresse. Jésus-Christ est seul l'objet du culte que l'on pratique de cette manière en présence de l'image qui rappelle le souvenir de sa passion, et qui n'est qu'un

secou
l'espr

To
usité
semb

Vo
ment

prése

religi
Chris

Les
qui le

cœur

de pr
de ses

aux I
raison

Ap
conve

tout a
en a

la pié

secours pour fixer plus aisément l'imagination ou l'esprit pendant la méditation.

Toutes les Images ou portraits religieux ne sont usités dans l'Eglise Catholique que pour des fins semblables ou analogues.

Voilà, Mr. Atkinson, ce qui constitue véritablement le culte rendu à Dieu par les Catholiques en présence de l'hostie, et des Images et portraits religieux. Pour eux, l'Eucharistie, c'est Jésus-Christ en personne sous les voiles du sacrement ! Les Images sont des souvenirs pieux et édifiants qui leur servent pour élever plus aisément leur cœur et leur esprit à Dieu.—Je vous mets au défi de produire aucun commandement *de Christ ou de ses Apôtres* qui défende de rendre à l'hostie ou aux Images ainsi considérées, cette espèce de culte raisonné et raisonnable.

Après ces explications, vous serez forcé de convenir, Mr. Atkinson, qu'un aveugle-né aurait tout autant droit de parler des couleurs, que vous en avez de parler des pratiques de la Foi ou de la piété Catholique.

9ME ET 10ME PROPOSITIONS DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui enjoigné de rendre un culte religieux (to worship) à la Vierge Marie.

Cent Louis pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui enjoigne de rendre un culte religieux (to worship) aux Saints et aux Anges.

REPOSSE.

Observation. La Ste. Vierge est créature de Dieu comme les Anges et les Saints.—On honore Marie, les Anges et les Saints en vertu du même principe.—Ce que c'est que le culte Catholique des Saints.—Justification et preuve de ce culte.—Pourquoi le Protestantisme a rejeté le culte des Saints, etc., etc.

Ici je ne puis nullement me rendre compte du motif qui a pu porter Mr. Atkinson à offrir une double récompense pour un sujet qu'il a divisé dans ses propositions, mais qui est au fond absolument le même. La Vierge Marie, les Saints et les Anges étant également créatures de Dieu, le culte que l'Eglise Catholique leur rend repose sur les mêmes principes et les mêmes fondemens. S'il y a quelque différence, ce n'est que dans le degré de confiance plus ou moins grande qu'elle met en l'efficacité de leur intercession, à proportion du degré de sainteté et de gloire auquel ils sont élevés dans le ciel, et du plus grand crédit dont

ils p
Chr
E
donc
les d
laiss
si fi
ne l
trer
reté
ques
droit
intel
sa b
A
et su
de l
que
aux
cisé
moir
tout-
qu'il
faire
s'en
quel
le fo
sant

ils peuvent en conséquence jouir auprès de Jésus-Christ.

En simplifiant ainsi la question, on pourrait donc prier M. Atkinson de remettre dans sa poche les cent louis qu'il en a tirés inutilement. Mais laissons le faire comme bon lui semblera. Il paraît si fier de pouvoir compter et étaler son argent ! Il ne le serait peut-être pas tant, s'il lui fallait montrer son esprit et ses connaissances ! Par la légèreté avec laquelle il attaque si hardiment les pratiques du Catholicisme qu'il connaît si peu, on a droit de soupçonner que les ressources de son intelligence ne sont pas aussi grandes que celle de sa bourse.

Avant de faire aucune observation sur sa 9me et sur sa 10me proposition, je crois donc nécessaire de lui apprendre en quoi consiste le culte religieux que nous rendons à la Ste. Vierge, aux Anges et aux Saints ; et je suis sûr que quand il saura précisément ce que c'est que ce culte, il en sera moins effarouché ! Même, s'il ne veut pas être tout-à-fait rébelle au bon sens, il pourrait arriver qu'il trouvât cela si naturel, qu'il aurait envie de faire comme nous ! Et si la Ste. Vierge daignait s'en mêler, elle pourrait bien facilement lui faire quelque pièce du genre qui lui est si familier, *en le forçant à subir les doux effets de sa toute puissante intercession*, comme elle fit il y a quelques

années pour le jeune de Ratisbonne, dont la conversion extraordinaire est connue de tout le monde ; et qui est aujourd'hui un si excellent Catholique et un si dévot serviteur de Marie, quoiqu'il fût, avant sa conversion, juif aussi obstiné que Mr. Atkinson se montre aujourd'hui fanatique protestant. Il faut convenir que si tel devenait le cas, ce pauvre Mr. Atkinson serait endetté *d'une belle chandelle* envers la Vierge Marie ; et qu'il ferait bien de consacrer une partie de ce même argent qu'il fait maintenant *sonner* si mal à propos, à lui élever quelque beau monument de sa reconnaissance ! A notre sujet maintenant, Mr. Atkinson.

Et d'abord, voici la pure doctrine de l'Eglise Catholique sur le culte des Saints. Là dessus vous devez vous en rapporter à ce qui a été défini et enseigné par le Pape et près de trois cents Evêques, au Concile de Trente, plutôt qu'aux histoires de toutes couleurs débitées sur cette pratique de l'Eglise par beaucoup de Protestans, qui sont emportés bien loin de la vérité par les préjugés ou l'ignorance ! Nous avons le droit d'être crus, lorsque nous exposons nos doctrines religieuses, de préférence à ceux qui en parlent souvent en calomniateurs, et toujours en ennemis. Nous croyons donc, disent les Pères du Concile, "*que les Saints qui règnent avec J.-C. offrent à Dieu leurs prières pour les hommes : qu'il est bon et utile*

“ de les invoquer d’une manière suppliante, et
 “ d’avoir recours à leurs prières, à leur aide et à
 “ leur assistance pour obtenir de Dieu ses bienfaits
 “ par son fils Notre Seigneur Jésus-Christ, qui
 “ seul est notre Rédempteur et notre Sauveur.”
 Voilà exactement ce que l’Eglise enseigne sur le
 culte des Saints.

Et le Catéchisme du même Concile de Trente,
 publié par ordre du Pape Pie V, dit expressément
 que Dieu et les Saints ne doivent pas être priés de
 la même manière ; car nous prions Dieu qu’il
daigne lui-même nous accorder tous les biens, et
 nous délivrer de tous les maux, mais nous deman-
 dons aux Saints, vû qu’ils sont agréables à Dieu,
 de vouloir être nos avocats, *et nous obtenir de Dieu*
 ce dont nous avons besoin. Tous les abrégés de
 Catéchismes usités pour l’instruction religieuse des
 enfans, contiennent absolument la même doctrine.

Non , non ; Mr. Atkinson ! malgré tout ce que
 vous aurez pu lire ou entendre dire, l’Eglise Ca-
 tholique n’a point d’autre enseignement à ce sujet.
 Elle ne fait nullement de tous les Anges et les
 Saints et de toutes les Saintes du Paradis, *autant*
de dieux et de déesses ! Elle *n’est pas du tout ido-*
lâtre dans le culte qu’elle leur rend, comme osent
 effrontément le dire et le répéter tant de Ministres
 ou de controversistes protestans, malgré toutes nos
 protestations et nos réclamations ! Loin de là, c’est

un article de notre Foi, qu'ils ne possèdent de pouvoir, de vertu ou d'excellence particulière, qu'autant qu'il a plu à Dieu leur en accorder gratuitement, en vue des mérites de son divin Fils fait homme pour nous ; et qu'ils ne peuvent nous obtenir ou nous procurer aucune faveur ou aucune grâce, qu'en présentant leurs prières à Dieu *par Jésus-Christ leur Sauveur et le nôtre*. En un mot nous regardons la Ste. Vierge, les Anges et les Saints, comme des *médiateurs secondaires* dont la prière ou l'intercession pour nous, n'arrive à Dieu que par le seul médiateur, *principal et direct*, entre Dieu et les hommes, qui est Notre Seigneur Jésus-Christ, homme et Dieu tout ensemble.

Vous devez comprendre maintenant, Mr. Atkinson, en quoi consiste le culte que les Catholiques rendent aux Saints. Ce culte n'est nullement celui de *l'adoration*, qui n'est dû qu'à Dieu seul, que l'on adore en s'anéantissant devant lui, et en le reconnaissant pour le créateur et le maître absolu de toutes choses. Le culte rendu aux Saints consiste tout simplement dans les sentimens de respect, de vénération et d'amour dont on leur fait hommage ; et dans la demande qu'on leur fait comme aux amis de Dieu, d'intercéder pour nous auprès de lui !! Les actes religieux adressés aux Saints, de quelque espèce ou de quelque nature qu'ils soient, comme prières, images, statues, médailles, autels

ou temples en leur honneur, se rapportent uniquement, et ne doivent être pris que dans un sens ou une signification analogues à ce genre de culte.

Il me semble qu'il me serait bien difficile d'être plus clair et plus explicite ; et que si Mr. Atkinson et ses amis ne veulent point nous comprendre après cette explication, c'est qu'ils fermeront les yeux bien juste, pour se donner le plaisir de dire qu'il fait nuit en plein midi. Il me reste à leur dire sur quoi s'appuie l'Eglise Catholique pour rendre ce culte aux amis de Dieu.

D'abord quant aux Anges, il n'est pas possible d'entretenir aucun doute sur la légitimité du culte que leur rend l'Eglise Catholique en les honorant et en les priant ; puisqu'en cela elle ne fait que suivre précisément ce qu'enseigne la Sainte Ecriture en beaucoup d'endroits. Abraham pour honorer les trois Anges qui le visitent de la part de Dieu, se prosterne jusqu'à terre, (Gen. XVIII, V. 2.) Dieu dit aux Israélites (Exod. 23, V. 20.) J'envoie mon Ange devant vous, respectez-le, écoutez sa voix, etc., Josué, (ch. 5, V. 15.) reconnaît qu'il parle à un Ange, et il se prosterne pénétré de respect. Quant les deux Tobies, père et fils, apprennent qu'ils parlent à un Ange, ils se prosternent en tremblant la face contre terre, (Tobie 12, V. 16.) Quand Jacob a fini de lutter contre un Ange du Seigneur, il lui demande sa

bénédiction. (Gen. 32. V. 26.) Le même patriarche bénissant les enfans de Joseph dit : Que l'Ange qui m'a délivré de tous maux *bénisse ces enfans*. (Gen. 48, V. 16.) L'Ange dit à Tobie : Lorsque vous faisiez des prières, je les ai présentées au Seigneur. (Tobie. 12, V. 12. L'Ange dit à Loth : Voilà aussi que j'ai exaucé la prière que vous m'avez faite, de ne point détruire la ville, en faveur de laquelle vous m'avez parlé, (Gen. 19, V. 21.) On lit au psaume 90, V. 11 : Le Seigneur a ordonné à ses Anges de prendre soin de vous, afin qu'ils vous gardent dans toutes vos voies. Il serait encore possible de tirer de l'Ecriture bien des preuves en faveur du culte que l'Eglise Catholique rend aux Anges. Mais il faut nous hâter d'arriver au culte des Saints.

Or le point de l'invocation ou du culte des Anges décidé, la question est également résolue et décidée par rapport aux Saints. Car d'après toutes les idées chrétiennes, l'état des Saints est semblable à celui des Anges dans le Ciel, et il n'y a aucune différence entre le bonheur et le crédit dont ils jouissent autour du trône éternel de Dieu. C'est sans doute pour cette raison que Notre Seigneur Jésus-Christ a dit dans une occasion particulière, que dans le Ciel on sera comme les Anges de Dieu, (St. Math., 22, V. 30.) Et n'est-ce pas une croyance générale, dont l'expression journalière

est commune aux Protestans et aux Catholiques : que *l'enfant, ou l'homme encore petit*, qui meurt avec l'innocence de son baptême devient un Ange dans le Ciel ? Au reste, qu'est-ce en effet qu'un homme ? Si ce n'est en réalité un Ange revêtu d'un corps, sans lequel il va d'abord au Ciel où il est tout esprit comme les Anges, en attendant le jour où son corps spiritualisé par la résurrection glorieuse, ira lui-même prendre place parmi les Anges ? N'est-ce pas aussi ce qui nous est bien clairement enseigné dans le livre de l'Apocalypse, dans lequel Dieu révèle à St. Jean les gloires et les récompenses communes aux Anges et aux Saints ? Cette considération seule pourrait suffire pour démontrer évidemment que ce qui convient aux Anges, convient aussi aux Saints ; et que le culte rendu aux uns, peut également être rendu aux autres.

Mais voici les preuves directes du culte des Saints. Dieu dit au prophète Jérémie (ch., 15, V. 1 et 5.) *Quand Moïse et Samuel se présenteraient devant moi, je ne puis souffrir ce peuple ; qu'on le chasse de ma présence, et qu'il s'éloigne. Qui aura pitié de toi, Jérusalem ? qui s'affligera pour toi, qui priera pour te procurer la paix ?* Dieu pouvait-il faire entendre plus clairement que Moïse et Samuel, morts depuis longtems, auraient pu intercéder auprès de lui pour les Juifs ? Et

les Juifs eux-mêmes, captifs à Babylone, disent à Dieu, (Isaïe, ch., 63, V. 16.) *Seigneur, vous êtes notre père! Abraham ne nous connaît plus, et Jacob nous a oubliés!* Ces paroles ne signifieraient rien, si les Juifs n'avaient pas cru qu'Abraham et Jacob pouvaient les protéger auprès de Dieu. Judas Machabée eut une vision, en laquelle le grand Prêtre Onias qui était mort, lui apparut priant pour sa nation; et qui lui montrant le prophète Jérémie lui dit: *Voilà celui qui aime toujours ses frères et le peuple d'Iraël, et qui prie beaucoup pour eux et pour la ville Sainte.* (2. Macha., ch., 15, V. 12 et 14.)

Abraham du haut de la gloire, entend la voix du mauvais riche, qui le prie du fond des enfers: serait-il possible de supposer que la voix des vivans serait moins entendue des Saints que celle des réprouvés? Et au livre de l'Apocalypse, les vingt-quatre vieillards se prosternent devant l'Agneau de Dieu, tenant des coupes d'or pleines de *parfums* qui sont les prières des Saints. (Apo., 5. V. 8). Et enfin puisqu'il est utile de recourir aux prières des vivans, comme Dieu lui-même nous l'apprend, (Job. ch., 42. V. 3.) lorsqu'il dit aux amis de Job de se recommander à ses prières, afin que la faute qu'ils avaient commise par leurs discours injurieux à sa providence ne leur soit point imputée: et comme c'est d'ailleurs une chose

pratiquée, même parmi les Protestans que l'on entend si souvent se dire les uns aux autres, justement comme les Catholiques: *Adieu! Priez pour moi!* (*Farewell! pray for me!*) puisqu'il est utile, dis-je, de se recommander aux prières des vivans, combien ne doit-il pas être plus utile de se recommander à l'intercession des bienheureux habitans du Ciel, dont Jésus-Christ veut que nous nous fassions des amis, qui nous en ouvrent un jour les portes, pour nous y faire entrer et nous y associer à leur gloire. C'est la pensée renfermée dans le neuvième verset du seizième chapitre de l'Evangile de St. Luc. Ce ne sont là que quelques-unes des autorités que fournit l'Écriture à l'appui du culte des Saints.

Et puis, le culte des Saints, est-il donc quelque chose de si nouveau dans l'Eglise de Dieu, que le Protestantisme puisse avoir raison de s'étonner de le trouver en si grand honneur dans l'Eglise Catholique? Assurément non! car la primitive Eglise, instruite et formée par les Apôtres ou leurs successeurs immédiats, *pratiquait ce culte comme l'Eglise Catholique.* Là dessus je pourrais citer ici des témoins irrécusables, tels que St. Irénée, Eusèbe, St. Athanase, St. Basile, St. Ephrem, St. Grégoire de Nazianze, St. Chrysostôme, St. Ambroise, St. Augustin, St. Epiphane, etc., etc. Et je pourrais remplir bien des pages avec les

belles invocations aux Saints et surtout à la Ste. Vierge, qu'on lit dans leurs écrits. Mais le cadre que je me suis tracé ne me le permet nullement. Je citerai seulement un modèle de prière aux Saints en général, tiré d'Origène (sur les lament.)

“ Je me prosterne à genoux, dit ce père, et n'osant
 “ à cause de mes crimes porter ma prière à Dieu,
 “ j'invoquerai tous les Saints à mon aide. O
 “ Saints du Ciel, je vous implore avec une douleur
 “ pleine de gémissements et de larmes ; tombez aux
 “ pieds du Dieu des miséricordes pour moi, misé-
 “ rable pécheur ! ” Voici maintenant une prière
 adressée à la Ste. Vierge par St. Athanase :
 “ Ecoutez maintenant, ô fille de David ! inclinez
 “ l'oreille à nos prières. Nous élevons nos cris vers
 “ vous. Souvenez-vous de nous, ô Vierge très
 “ Sainte ! et pour les faibles éloges que nous vous
 “ donnons, faites-nous part de vos précieuses ri-
 “ chesses et du trésor de vos grâces, vous qui avez
 “ été comblée de la grâce. Je vous salue, Marie,
 “ pleine de grâce, le Seigneur est avec vous. Reine
 “ et mère de Dieu, intercédez pour nous. ” (St.
 Athanase, sur l'Évangile).

Qu'on ouvre le premier livre de prières venu, en usage parmi les Catholiques, et que l'on compare les prières de ces deux célèbres Pères, avec n'importe quelle formule de prière adressée aux Saints, ou à la Ste. Vierge, pour juger s'il y a la moindre

diff
 des
 que
 cles
 van
 mer
 pro
 ger
 mie
 che
 dep
 sion
 l'en
 leur
 Pro
 E
 zien
 Pro
 com
 aut
 à q
 soit
 par
 par
 cett
 Et
 dem
 les

différence entre la manière d'implorer l'intercession des Saints, suivie aujourd'hui dans l'Eglise Catholique, et celle que l'on suivait dans les premiers siècles du Christianisme. Le Protestantisme qui se vante d'être venu, bien tard il est vrai, pour réformer l'Eglise de Jésus-Christ, sans avoir encore produit aucune preuve, pas même le plus léger miracle, à l'appui de cette prétention, ferait mieux de dire tout simplement *qu'il est venu pour chercher à la détruire!* Car l'Eglise de J.-C. depuis qu'elle est sur la terre, a toujours fait profession de croire à la *Communion des Saints*, selon l'enseignement que les Apôtres ont consigné dans leur symbole de Foi, récité journellement par les Protestans aussi bien que par les Catholiques.

Et par la Communion des Saints, jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire jusqu'à la naissance du Protestantisme, l'on avait toujours entendu cette communication qui met en rapport les uns avec les autres tous les enfans de l'Eglise de Dieu, n'importe à quelle partie de cette Eglise ils appartiennent; soit à celle qui combat, soit à celle qui se purifie par la souffrance avant d'entrer dans la gloire. (En parlant du Purgatoire, je prouverai l'existence de cette partie de l'Eglise de Dieu dans les souffrances). Et quoiqu'il n'existe véritablement aucun commandement positif qui oblige à invoquer les Saints ou à les honorer, et que l'Eglise n'enseigne point qu'on

soit rigoureusement obligé de leur rendre aucun espèce de culte religieux ; cependant quand on voit cette pratique déclarée bonne et utile par le saint Concile de Trente, régulièrement en usage dans tous les temps et tous les lieux où la Religion de Jésus-Christ avait fait entendre les miséricordes du Seigneur, jusqu'à Luther et Calvin ; quand on la voit même usitée depuis l'origine du monde, parmi tous ceux qui ont jamais eu la connaissance du vrai Dieu, soit parmi les Juifs, soit parmi les Gentils, on est tenté de demander si les auteurs du Protestantisme, en cherchant à détruire cette coutume aussi ancienne que le monde, n'auraient pas eu la pensée de se donner le mauvais plaisir d'arracher au cœur humain une de ses plus douces consolations, en réduisant à un vain nom cette belle et magnifique *croissance de la communion des Saints* ! qui atteint l'infini, qui va jusqu'au trône de Dieu, et réunit le ciel à la terre par le religieux commerce qu'elle établit entre les habitans de l'un et de l'autre ; qui nous montre la multitude innombrable des Anges, des Saints, et au-dessus d'eux tous la Sainte Vierge, qui tout en aimant et adorant Dieu, et en jouissant du bonheur dont il les comble, songent cependant à nous dans l'ardeur de leur charité ! Car au ciel, on subit dans toute sa perfection l'influence de cette loi d'amour, fruit des mérites de J.-C. qui a appris aux hommes qu'il y a un comman-

dement aussi grand que celui qui les oblige à aimer Dieu ! et ce commandement, c'est celui qui les oblige à s'aimer tous les uns les autres, du même amour dont ils aiment Dieu. Et les Saints du ciel, et surtout la mère de Jésus-Christ, devenue la mère de tous les hommes en devenant la mère de leur Sauveur, pourraient-ils avoir cessé de nous aimer, parcequ'ils sont aujourd'hui en possession du bonheur et du repos éternels, après lesquels nous courons encore, exposés au danger de n'y point arriver ? Non jamais ! Nous sommes hommes ! Ils nous aiment conséquemment, en vertu de la loi d'amour qui doit rattacher tous les hommes les uns aux autres ! Et leur amour pour nous s'exhale en désirs, en souhaits et en supplications, que Dieu, dont ils sont les amis et les enfans chéris, leur permet de lui faire parvenir par les mains de l'Homme-Dieu, et qu'il exauce ensuite, en faisant pleuvoir sur nous ses infinies miséricordes.

Inutile à vous, mon cher Mr. Atkinson, de chercher à glacer le cœur des Catholiques pour les rendre aussi froids que le vôtre ! Comme ils aiment *le Fils* ils continueront à aimer *la Mère* et à exalter ses grandeurs, sans toutefois pouvoir jamais atteindre à l'élevation des louanges que lui adresse l'Ange du Seigneur, quand il la salue en lui annonçant qu'elle va devenir l'instrument du plus grand mystère de la charité de Dieu envers les hom-

mes ! Ils continueront à *l'appeler bienheureuse*, parceque l'Esprit Saint a imposé ce doux et agréable devoir à *toutes les générations de la terre* ! Ils continueront à avoir en elle la confiance la plus illimitée, parceque son intercession peut encore obtenir des miracles de la Toute-Puissance de son Divin Fils, lors même que ce ne serait point pour lui le moment marqué pour faire des miracles, comme il arriva, par exemple, aux noces de Cana où il changea l'eau en vin à la prière de sa mère, tout en lui observant que son entremise en cette occasion le forçait à dévancer l'heure à laquelle il aurait dû commencer à opérer les prodiges qui devaient faire connaître qu'il était Fils de Dieu, en même temps que Fils de Marie !—Oui, les Catholiques continueront à invoquer et à aimer Marie, parcequ'elle est leur mère, en même temps que la mère de leur Sauveur ; et ils continueront aussi à aimer et à invoquer les Saints, parcequ'ils sont leurs frères, en même temps que les frères de Jésus-Christ, et les enfans de Dieu le Père !—Les enfans de Dieu au ciel, et les enfans de Dieu sur la terre, c'est une même famille dont tous les membres s'aiment en frères, et s'intéressent vivement les uns aux autres, et brûlent du désir de se voir un jour réunis dans la demeure de leur Père commun !

Regardez, Mr. Atkinson, sur les bords de la rivière cette, foule de voyageurs amis qui font route

ensemble ! Le bateau traversier en a déjà passé une moitié à l'autre rive ! Comme d'une rive à l'autre il y a échange de sentimens d'affection et de dévouement ! de volonté pleine de générosité ! de désirs de succès et de bonheur mutuel ! C'est l'histoire de *la grande traversée qui se fait sans cesse de la rive du temps à celle de l'éternité !*—Les Saints sont traversés ! ils sont pleins de sollicitude pour leurs frères restés *en arrière !*

C'est assez, Mr. Atkinson, pour démontrer à tout homme qui ne voudra point renoncer à sa raison et à son cœur, que le Protestantisme par ses prétendues réformes, ne s'est pas seulement séparé de la vraie Eglise de Dieu sur la terre, mais qu'il a aussi malheureusement rompu les liens les plus doux qui rattachent les véritables Chrétiens, les Catholiques à l'Eglise du Ciel !—Cet oubli total qu'affecte le Protestantisme dans son culte, pour les Anges, pour les Saints, et surtout pour la Ste. Vierge qui fut la mère de celui qui est la sainteté même et la source de toute sainteté, indique évidemment que cette prétendue religion ne reconnaît aucune parenté entre les vrais enfans de Dieu et les siens. C'est avouer ingénument que les enfans qu'elle a faits, n'étant point légitimes, n'ont aucun droit à partager l'héritage de la famille !

La réflexion est un peu amère, n'est-ce pas, Mr. Atkinson ? mais pourquoi m'avez-vous forcé à vous

la faire ? Laissez les Catholiques en paix : jamais ils ne vous provoqueront.—Tenez, croyez-moi : vous ferez bien de ne plus offrir des sommes si considérables, pour vous faire dire de si rudes vérités ! La charité doit être patiente : mais elle ne doit pas être faible !

A
le
A

n
ta
e
m
e
jo

a
C
c
b
to
q
co
M
do
l'a
qu
leu
en

I^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui ordonne de priver le peuple de la coupe dans le Sacrement de la Sainte Cène. (Le texte anglais de Mr. Atkinson porte, *dans le Sacrement du souper du Seigneur.*

REPOSE.

Il n'y a aucun commandement qui ordonne de communier sous les deux espèces.—Raison pour laquelle le Protestantisme peut tenir si fort à la coupe.—Différence essentielle entre l'opinion Protestante et la Foi Catholique sur ce mystère.—Jésus-Christ étant présent tout entier sous chacune des espèces, il suffit de recevoir une des espèces pour jouir du bienfait entier de la communion, etc., etc.

Je demande d'abord à Mr. Atkinson et à ses amis de produire un commandement de Jésus-Christ ou des Apôtres, qui ordonne de donner la coupe ou l'espèce du vin *au peuple*, en lui distribuant la Sainte Communion ! Là-dessus je défie toute leur science biblique. Et pourtant, en leur qualité de bons Protestans, ils doivent savoir par cœur beaucoup de textes, et de bouts de textes ! Mais Dieu sait comment ils les arrangent pour leur donner de l'ensemble ! Cependant malgré tout l'abus qu'ils pourraient faire de l'Écriture, en tronquant ou torturant ses paroles pour l'accommoder à leur sens, je suis sûr qu'ils échoueront dans leur entreprise ; car j'espère qu'il n'iront pas jusqu'à

confondre le *peuple* avec les *Prêtres* ou les *Apôtres*, quand ils chercheront des textes qui pourraient favoriser leur prétention.

Quand à la question en elle-même, il est facile de comprendre pourquoi le Protestantisme tient si fort à garder dans sa *Cène* ou son *souper du Seigneur*, le vin aussi bien que le pain : car voyez-vous, il est beaucoup plus délectable de faire sa *Cène* ou son *souper* sur du pain et du vin, que de n'y avoir que du pain sec à manger. Et je suis sûr que le petit morceau de pain blanc de la prétendue communion protestante resterait le plus souvent bien entier, s'il n'était accompagné d'un peu d'excellent *Port* ou *Madère*. En effet, pourquoi *souper* si maigrement à l'Eglise, après qu'on a si bien déjeûné ou dîné chez soi ? Ne vous fâchez pas, Mr. Atkinson, ni vous, ses chers amis, si je parle si peu respectueusement de votre *souper du Seigneur*. Vous savez bien que je le traite encore plus honnêtement que ne faisait celui de vos ministres, qui dans l'une de nos villes, vidait le reste de la coupe qu'il venait d'administrer à un malade, dans un certain vase qu'il avait tiré de dessous le lit. Je sais que les Catholiques en furent surpris, et que quelques Protestans en furent de mauvaise humeur ! Mais les uns et les autres avaient bien tort, il me semble : car qu'était-ce après tout que ce qui restait dans cette coupe ? si ce n'est un peu de vin,

que personne sans doute n'eut voulu avaler, sachant qu'un pauvre malade, bien fiévreux peut-être, y avait trempé ses lèvres. Tenez, Mr. Atkinson ! ceci me mène à vous dire qu'avant d'attaquer la pratique de l'Eglise Catholique, par rapport à sa manière de donner la communion, vous auriez dû faire attention à la croyance qu'elle professe relativement au Sacrement de l'Eucharistie, que J.-C. institua *en faisant sa dernière Cène, ou son dernier souper avec ses Apôtres.*

Pour vous, la communion c'est tout simplement un souvenir, un symbole de ce dernier souper dans lequel Jésus-Christ prit du pain et du vin qu'il bénit et donna à manger et à boire à ses Disciples, *selon vous comme la figure* de son corps et de son sang qu'il allait donner pour eux : et cela vous paraît en soi quelque chose de si peu extraordinaire, que vous n'avez pas pu vous résoudre à lui donner un nom qui renfermât le moindre sens religieux : c'est ce qui fait que vous dites tout court, quand vous en voulez parler, *la Cène* ou le souper du Seigneur. Encore une fois, mon cher Mr. Atkinson, mangez *votre souper* tranquille ! Prenez-le sous la forme que vous aimerez mieux ! faites ce que vous voudrez des restes ! jetez-les n'importe dans quel lieu ou dans quel vase ! prenez le pain et le vin pour que votre symbole, votre souvenir, votre signe du corps du Seigneur soit complet ! Sans doute, il ne faut pas

défigurer les signes ou les enseignes, si l'on ne veut pas s'exposer à de grosses méprises ! En effet, comment ferait-on, par exemple, pour distinguer le magasin de tabac de la rue St. Paul, si on allait tellement altérer la forme de la grosse torquette qui fait son signe ou son enseigne, qu'il n'y eût plus moyen de le reconnaître ? On irait peut-être demander du tabac à quelqu'un qui ne vend que des drogues. Puis donc que le pain et le vin *du souper du Seigneur* ne sont qu'un signe ou une enseigne pour votre Eglise, conservez-les bien en cette qualité ; nous ne vous troublerons pas ! Mais à notre tour, laissez-nous paisibles possesseurs d'un trésor dont vous connaissez si peu le prix, que vous le méprisez ! et laissez-nous aussi la liberté de le traiter d'une manière conforme à notre Foi et à nos idées religieuses !!

L'Eglise Catholique croit que le pain et le vin de la communion, ne sont plus ni pain ni vin après la consécration qui en est faite au Saint Sacrifice de la Messe. Elle croit que par la consécration le pain et le vin sont devenus le véritable corps et le véritable sang de Jésus-Christ. Elle le croit, parceque Jésus-Christ en instituant cet auguste mystère, n'a pas dit du pain et du vin, ceci est la figure de mon corps et de mon sang ; mais il a dit bien expressément et bien positivement : *ceci est mon corps qui est donné pour vous : ceci est mon sang*

qui est répandu pour vous. La parole est claire et positive. Il ne faut point la *défigurer* pour en faire *une figure ou un symbole*. De sorte que pour refuser d'y croire, il faut en venir à blasphémer, et à dire que Jésus-Christ n'est pas capable de faire ce qu'il a dit, c'est-à-dire, de changer le pain et le vin en son corps et en son sang.

Et ce n'est pas seulement aux Apôtres, présents à la dernière Cène, qu'il révèle ce grand mystère, qu'il leur ordonne de renouveler en son nom, autant de fois qu'ils le voudront. De Saul, persécuteur de son Eglise, il fait, par un miracle de grâce, le grand Apôtre St. Paul, qu'il instruit lui-même de sa divine bouche ou par sa divine inspiration. St. Paul prêche et convertit les nations à la connaissance de J.-C. et de son Evangile, et il apprend à ceux qu'il instruit des vérités de la Foi, que le Seigneur Jésus lui a révélé que le pain et le vin du Sacrement qu'il a institué la veille de sa mort, sont changés dans ce Sacrement, en son véritable corps et en son véritable sang : que celui qui mange indignement le pain du Seigneur, ou qui boit indignement le vin du calice du Seigneur, se rend coupable de la profanation du corps et du sang de Jésus-Christ. Lisez le chapitre onzième de la première Epître aux Corinthiens, depuis le verset 23^{me} au verset 30^{me}; et vous trouverez au verset 27^{me} ces paroles

si précises : *quiconque mange ou boit indignement* : et observez bien l'expression, *mange ou boit* ! de sorte qu'il suffit de faire l'un ou l'autre, *de manger, ou de boire, le pain ou le vin de la communion*, pour être coupable de la profanation du *corps* et du *sang* de Jésus-Christ. Remarquez bien du *corps* et du *sang* ! On est coupable de la profanation de l'un et de l'autre, du *corps* et du *sang* de Jésus-Christ, quand même on ne recevrait que l'espèce du pain, ou quand même on ne recevrait que l'espèce du vin, parceque l'un et l'autre, le corps et le sang, se trouvent également tout entiers sous l'une, aussi bien que sous l'autre espèce. Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même l'a révélé à St. Paul, qui le dit positivement au verset 23^{me} du 11^{me} chapitre de l'épître aux Corinthiens dont nous venons de parler : *J'ai appris du Seigneur cela même que je vous ai enseigné.* Et leur répétant en cet endroit ce qu'il leur a enseigné dans un autre temps, et ce qu'il a appris du Seigneur lui-même sur l'Eucharistie, il leur dit que le corps et le sang de Jésus-Christ sont tout entiers dans l'une ou l'autre espèce ! ! Le maître qui avait instruit St. Paul ne pouvait pas se tromper, ni le tromper : *c'était le Seigneur lui-même !* Et tout le monde convient que St. Paul a fidèlement répété les leçons de ce divin maître ! C'est ce qui fait que l'Eglise

Catholique croit sans hésiter, qu'il n'est pas nécessaire de prendre les deux espèces pour recevoir le corps et le sang de J.-C. ; et qu'il suffit de recevoir, soit le pain, soit le vin, pour jouir du bénéfice entier et absolu de la communion.

Et la communion pour l'Eglise Catholique, ce n'est pas seulement un symbole, un signe, une figure ! C'est une réalité complète du corps et du sang de J.-C. qui s'incarne tout entier, sous l'une aussi bien que sous l'autre espèce sacramentelle, pour devenir la nourriture spirituelle de l'âme.

“ O mon Dieu, j'ai la pensée de m'arrêter ici !
 “ car j'ai peur d'exposer ton amour aux blasphèmes de l'ignorance ou de l'orgueil ! Mais non !
 “ il y a encore des âmes qui goûtent les vérités
 “ mystérieuses de ton incompréhensible amour.
 “ Je vais continuer à parler pour elles.”

Eh ! bien répétons-le encore : la communion pour les Catholiques est la nourriture ineffable et incompréhensible du corps et du sang de J.-C. qui se donne à eux tout entier, soit sous l'espèce du pain, soit sous l'espèce du vin. Pour les Catholiques, il n'y a là ni signe ni figure : mais *une réalité complète !* Les formes extérieures du pain et du vin ne peuvent donc pas être pour eux d'une importance aussi grande que pour les Protestans, qui dans leur manière figurée d'envisager ce Sacrement, n'auraient plus rien du tout, s'ils

perdaient quelque chose de la forme extérieure. Encore une fois, qu'ils gardent cette forme extérieure de pain et de vin, qui est tout pour eux, puisque leur foi, comme leur amour, est assez froide et indifférente pour s'en contenter ! Mais qu'il nous laissent la liberté d'entrer dans toute la pensée de J.-C., et de croire à sa parole toute puissante qui est pour nous un sûr garant de la réalité de son corps et de son sang, qu'il a voulu nous donner en ce mystère, où rien ne parle aux sens du Catholique, mais où tout s'adresse à sa Foi et à son cœur. Il nous importe peu de recevoir les deux espèces ; car nous savons que sous l'une aussi bien que sous l'autre, nous recevons Jésus-Christ tout entier.

Et les Catholiques d'aujourd'hui sont-ils les seuls, qui aient ainsi reçu avec foi et amour la communion sous une seule espèce, et *sans murmurer de ce que la coupe ne leur est point présentée* ? Non ! non ! Lisez, Mr. Atkinson, le 24^{me} chapitre de l'Evangile selon St. Luc : vous y trouverez l'histoire de l'apparition de J.-C. aux deux disciples d'Emmaüs. Au 30^{me} verset, vous y verrez ce doux Sauveur qui prend du pain dans ses divines mains, le bénit, le rompt ou le casse, et le présente à ces deux disciples. C'est bien absolument la même bénédiction ou consécration du pain, qu'il avait faite avec ses Apôtres

la veille de sa mort. Ce qui le prouve, c'est l'effet que ce pain ainsi béni ou consacré par Jésus-Christ, produit sur les deux disciples, dont les yeux s'ouvrent à ce moment pour reconnaître leur Sauveur dans celui *qui leur a ainsi présenté la communion!* Les pères qui ont expliqué ce passage de l'Évangile n'entretiennent aucun doute que les deux disciples n'eussent en effet véritablement communiqué des mains de Jésus-Christ.

Là-dessus, raisonnons un peu, Mr. Atkinson. Ça va peut-être vous forcer ! car c'est un travail qu'il est bien évident que vous ne faites pas souvent. Mais enfin, il faut bien vous y résigner ; c'est vous même qui vous l'êtes imposé. Or qui donne ici la communion ! c'est Jésus-Christ, qui devait savoir ce qui est essentiel dans la communion ! A qui la donne-t-il ? à des hommes du peuple, à des laïques : prenez le terme que vous voudrez ; l'essentiel, c'est que vous vous rappeliez bien que Cléophas et son compagnon appartenaient à la classe des fidèles, et n'étaient nullement Apôtres ou Prêtres. Là-dessus les commentateurs sont unanimes. *Sous combien d'espèces J.-C. leur donne-t-il la communion ? sous une seule, et précisément sous l'espèce du pain !* Vous croyez à l'Écriture, et rien qu'à l'Écriture : et l'Écriture ne parle point ici de coupe, ou de vin ! Cependant la communion doit être bien bonne et bien valide ; c'est

Jésus-Christ lui même qui la fait et qui la donne !

Joignez ce fait divin à la doctrine de St. Paul, qui enseigne si clairement que le corps et le sang de Jésus-Christ sont présens sous l'une aussi bien que sous l'autre espèce ; et vous serez un peu moins étonné de la pratique de l'Eglise Catholique, qui est bien mieux fondée que vous ne pensez dans tout ce qu'elle croit, enseigne et pratique. Mais ce n'est pas encore là tout ce qui justifie sa pratique ou sa discipline au sujet de la communion sous une seule espèce.

Avez-vous jamais lu, Mr. Atkinson, la belle instruction que J.-C. donne sur la nécessité de la communion dans le chapitre sixième de l'Evangile de St. Jean ? Dites-moi, s'il vous plaît, si ce divin Sauveur qui y repète si souvent, que pour demeurer avec lui et avoir la vie éternelle, il faut nécessairement manger sa chair et boire son sang, y dit un seul mot du vin, ou de la coupe de la communion ? tandis qu'il y mentionne l'espèce du pain au moins une dizaine de fois, qu'il faudra manger, dit-il, pour vivre éternellement et ressusciter au dernier jour ! Cherchez en cette instruction un seul mot sur la nécessité de participer à la *coupe*, pour retirer tous les fruits de la communion ; et vous ne l'y trouverez pas.

Et puis une autre raison, qui prouve évidemment que le Protestantisme est venu trop tard pour

avoir droit d'imposer aux Chrétiens ses froids enseignemens sur ce divin mystère, c'est qu'avant la naissance de cette prétendue religion, l'usage de ne donner la communion aux malades que sous l'espèce du pain, avait été général et invariable dans tous les temps et dans tous les lieux. Si l'on eût cru que pour avoir tout le bénéfice de la communion, il fallait recevoir la coupe, comment aurait-on pu en priver des membres de l'Eglise, qui allaient peut-être communier pour une dernière fois ?

Ce que rapporte St. Basile de certains solitaires, qui vivant éloignés des villes, avaient coutume d'emporter du pain consacré dans le désert pour un an entier, ne prouve pas beaucoup que l'on regardait alors l'usage de la coupe comme nécessaire ; car St. Basile ne dit nullement qu'avec le pain, ces solitaires emportaient aussi le vin consacré. Je pourrais encore rapporter plusieurs faits de l'histoire ecclésiastique, qui démontrent clairement que l'on n'a jamais regardé l'usage de la coupe comme partie nécessaire de la communion.

Je me contenterai d'un seul ; c'est le décret du Pape Gélase, qui sur la fin du cinquième siècle ordonna de distribuer le vin consacré aux fidèles, pour empêcher que les Manichéens, ces hérétiques tristement célèbres, et remplis d'horreur pour le vin qu'ils regardaient comme la créature du dé-

mon, ne pussent tromper l'Eglise, dont ils prétendaient malgré Elle être les enfans, en allant se confondre à la sainte table avec les Catholiques pour recevoir avec eux la Communion. C'était un moyen certain de les exclure de ce divin mystère, dont leurs hérésies les rendaient certainement indignes d'approcher. D'où il est aisé de conclure qu'avant le règne de ce saint Pape, l'usage était de ne recevoir que l'espèce du pain, puisqu'il n'ordonne de distribuer l'espèce du vin que comme un moyen qui fera connaître les infâmes Manichéens, et les exclura de la Communion à laquelle ils ne se présenteront plus, à cause de l'horreur qu'ils ont pour le vin. Il eut certainement été inutile de faire un semblable décret, si l'usage eût été auparavant de distribuer les deux espèces. Avec leurs idées sur le vin qu'ils considéraient comme ayant été inventé ou créé par le démon, les Manichéens se seraient d'eux-mêmes éloignés de la Communion, comme ils firent en effet, quand le Pape eut ordonné la distribution de la coupe.

De tout ce qui précède, il suit bien évidemment, n'est-ce pas, Mr. Atkinson ? que jamais dans l'Eglise de Jésus-Christ le vin consacré du calice n'a été considéré comme nécessaire dans la communion des fidèles. Mais du dernier fait rapporté, le décret du saint Pape Gélase, il suit

aussi que l'Eglise pourrait si elle voulait, permettre encore aux fidèles l'usage de la coupe, comme elle le leur a déjà permis. Pour l'Eglise Catholique, donner la communion sous une seule espèce, ou sous les deux espèces, c'est une affaire de bon ordre ou de discipline ; rien de plus ! Et il est reconnu que ce qui est simplement de bon ordre ou de discipline, est entièrement sous le contrôle et l'autorité de l'Eglise ; et qu'en cela, elle peut faire les changemens qu'elle juge utiles ou nécessaires.

Rappelez-vous d'ailleurs, ce que je vous ai dit de la Foi de l'Eglise Catholique, qui, sur des raisons inébranlables, croit que J.-C. est également présent tout entier sous chacune des espèces, et que conséquemment pour le recevoir tout entier, il suffit de participer soit à l'une soit à l'autre espèce. C'est cette Foi des Catholiques si essentiellement différente de la croyance protestante, qui fait qu'ils ne se mettent nullement en peine, et qu'ils n'éprouvent aucun regret, de ce que l'Eglise ne juge pas à propos de leur donner la communion sous les deux espèces. Leur cœur, comme celui des disciples d'Emmaüs, auxquels Jésus-Christ lui-même présenta la sainte Communion sous la seule espèce du pain, n'en sent pas moins les salutaires effets, et n'en est pas moins échauffé et éclairé par la présence du divin hôte qui vient s'y loger *tout entier, avec tout son amour et toute sa charité !*

Quand nous aurons comme vous perdu la Foi, Mr. Atkinson, (malheur, le plus grand des malheurs, qui ne nous arrivera jamais, j'espère!) nous pourrons alors raisonner comme vous, et demander à l'espèce de religion qui nous restera, si toutefois il nous reste encore une religion de quelque espèce, de nous donner *entier* ce que vous appelez *le souper du Seigneur*. En attendant comme nous n'allons point nous autres, faire ou renouveler un souper quand nous allons communier, laissez-nous jouir du bienfait d'une communion aussi spirituelle que mystique et mystérieuse, qui nous comble du plus grand bonheur que nous puissions posséder sur la terre! Car dans la communion nous possédons le Dieu, qui fera au Ciel notre bonheur!

Vous n'y trouvez, par défaut de Foi, qu'un peu de pain et de vin figuratifs: puisque cette figure vous suffit, contentez-vous en! comme vous serez peut-être un jour forcé de vous contenter du souvenir ou de la figure du Ciel, où l'on ne peut entrer qu'après avoir mangé et bu le véritable corps et le véritable sang de Jésus-Christ. Le verset 55 du chap. 6 de l'Evangile de St. Jean est trop positif, pour qu'il soit possible d'entretenir le moindre doute là-dessus: *Celui qui mange ma chair et boit mon sang*, (et non pas celui qui mange et boit le souvenir ou la figure de ma chair et de mon sang) *aura la vie éternelle*.

J
que
Bw
de
que
absol
cons
la m
une
l'ign
leur
tres
où l
péc
A
tion
Atk
sem
ne
vou

Je ne m'arrête pas, Mr. Atkinson, à l'objection que vous oseriez peut-être me faire sur ces paroles : *Buvez en tous*, prises du verset 27 du chap. 26 de l'Évangile de St. Matthieu. Il est si évident que ces paroles de Jésus-Christ ne regardent absolument que les seuls Apôtres qu'il venait de constituer Prêtres, pour offrir le saint sacrifice de la messe, qu'il serait plus qu'inutile de répondre à une telle objection : car elle ne pourrait venir que de l'ignorance ou de la mauvaise foi. L'on sait d'ailleurs que ce commandement de J.-C. à ses Apôtres est exactement suivi dans l'Église Catholique, où le Prêtre communie toujours sous les deux espèces, lorsqu'il dit, ou célèbre la sainte messe.

Avant que nous abordions le sujet mis en question dans votre proposition suivante, prenez Mr. Atkinson, le temps nécessaire pour penser sérieusement à ce que je viens de vous dire sur la divine Eucharistie ! C'est un mystère qui peut bien vous suffire pour quelques heures de réflexion !!

12^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un commandement de Christ ou de ses Apôtres qui défend le Mariage du Clergé.

REPONSE.

Quels sont les hommes opposés au célibat du Clergé.— Respect que le Protestantisme lui-même accorde au Prêtre célibataire, et qu'il refuse au Ministre marié.— Réflexion d'un Sauvage Montagnais à un Ministre Protestant.— Voix de l'univers qui proclame l'excellence d'un Clergé non marié sur celui qui se marie.— Ce n'est pas à dire que l'Eglise Catholique condamne le mariage, comme le disent certains prédicans.— Réflexions à ce sujet.— Respect de l'Eglise Catholique pour le mariage.— Comme le mariage est traité dans le Protestantisme.— Mépris pour certains mauvais Prêtres qui se sont faits Protestans pour se marier.— Excellence du célibat et de la continence proclamée par J.-C. et ses Apôtres, etc , etc.

Mon plus grand embarras, en abordant cette question, est de savoir pourquoi le pauvre Mr. Atkinson l'a établie. Car où trouve-t-on a présent des adversaires du célibat ecclésiastique ? si ce n'est dans la personne des ennemis systématiques de tout sacerdoce, et par conséquent de toute religion ; et dans certains mauvais Prêtres que l'Eglise, à cause de leur dépravation, s'est vue obligée de chasser du sanctuaire, en leur en interdisant les fonctions ; ou bien encore, dans une certaine

classe
leurs m
une né
autres
est cer
laquell
aspirer
de con
tres op
se resp
vers en
la cha
nence
surtout
vient l
Protes
d'ento
Minist
point
pris, e
maris
ce : e
une d
jeter
le trai
gleter
Athim
rense

classe d'hommes du monde si corrompus dans leurs mœurs, qu'ils regardent la corruption comme une nécessité, et qu'ils s'imaginent que tous les autres sont gâtés et corrompus comme eux. Il est certain que la condition de chasteté absolue, à laquelle l'Eglise Catholique soumet tous ceux qui aspirent au ministère relevé de ses Autels avant de consentir à les ordonner Prêtres, n'a plus d'autres opposans que ces rebuts de toute société qui se respecte !—Aujourd'hui plus que jamais, l'univers entier rend témoignage au mérite éminent de la chasteté, et à l'alliance naturelle de la continence avec toutes les fonctions religieuses, mais surtout avec les fonctions sacerdotales. Et delà vient le respect et l'espèce de vénération dont le Protestantisme lui-même ne peut s'empêcher d'entourer le Prêtre chaste et pur, quoiqu'il soit le Ministre de la Religion Catholique qu'il n'aime point ; tandis qu'il n'a le plus souvent que du mépris, et toujours de l'indifférence pour les *révérends maris*, qui sont les Ministres de sa propre croyance : et delà vient aussi, que parmi les Protestans une des injures les plus sanglantes qu'on puisse jeter à la face de l'enfant d'un Ministre, c'est de le traiter *de fils de Prêtre* ! Vous vivez en Angleterre, la terre classique du Protestantisme, Mr. Athinson ; et c'est de ce pays que je tiens les renseignemens qui me mettent à même de vous

défier d'oser nier ce que j'avance ici ! L'honnête Anglais protestant, tel que j'ai eu le plaisir d'en rencontrer plus d'un dans ma vie, sourira à mon observation, en disant peut-être : *C'est un peu dur*, mais en ajoutant, *c'est pourtant bien vrai !*

En effet, quel moyen d'établir une comparaison entre un Clergé célibataire, et un Clergé qui, pour mieux pratiquer la mortification évangélique, commence toujours par garnir sa maison d'un article d'un luxe tout séculier, c'est à dire, *de la femme la plus riche et la plus belle que l'on peut trouver à épouser ?* On sait que l'un, le Clergé célibataire, par suite de son vœu de chasteté est sans cesse obligé de se renoncer soi-même et de crucifier sa chair avec ses convoitises, tandis que l'autre, le Clergé marié, s'abandonne sans contrainte aux inclinations de la nature, et jouit, comme tous les autres hommes, du doux plaisir de s'entendre appeler, *cher mari*, ou *cher petit papa !* Un représentant de Dieu sur la terre, un député de Jésus-Christ parmi ses frères, devenu la propriété d'une femme, qui est elle-même devenue sa moitié chérie, se présente devant une réflexion un peu sérieuse, comme quelque chose de tout à fait incompatible et inconciliable ! Un pauvre Sauvage Montagnais vous a donné à ce sujet une bien belle leçon de philosophie chrétienne, mon cher Mr. Atkinson : je vais vous la rapporter ; tâchez de la comprendre.

Mon
ver un
femme
ceux d
dit ave
reilles :
" le G
" pas p
" se ma
" Espr
" une j
Savez-
langage
le pauv
voir ric
ment b
avec s
ailleurs
Et d
cette o
turel d
senter
il se pr
sa mar
chose d
avec le
imposs
être le

Mon philosophe des forêts voyant un jour arriver un Ministre Protestant, qui se présentait avec femme et enfans, pour prêcher ses doctrines à ceux de sa tribu, s'en approche sans façon, et lui dit avec une naïveté et une franchise sans pareilles : " Vous Ministre du Grand Esprit!! Mais le Grand Esprit ne se marie pas ! Il ne peut pas par conséquent permettre à ses Ministres de se marier!! Vous n'êtes pas Ministre du Grand Esprit, pas plus que moi ! parceque vous avez une femme et des petits enfans, comme moi ! " Savez-vous, Mr. Atkinson, quel fut le résultat du langage de cet enfant de la nature ? C'est que le pauvre Ministre un peu déconcerté, crut n'avoir rien de mieux à faire que de plier immédiatement bagage, et de se rembarquer tout de suite avec sa femme et ses enfans, pour aller porter ailleurs sa *prétendue lumière de Christ*

Et de bon compte, quoi de plus rationnel que cette observation du pauvre Indien ? Il est si naturel de penser que le Prêtre, chargé de représenter sur la terre la Divinité au nom de laquelle il se présente devant les hommes, doit avoir dans sa manière d'être, de vivre ou d'exister quelque chose qui empêche qu'on ne le puisse confondre avec le commun des hommes, qu'il lui semblait impossible qu'un *père de famille comme lui*, pût être le représentant du Grand Esprit ou de la Di-

vinité. Et ce qui prouve mieux que tout le reste que la pensée de ce Sauvage est en quelque sorte la voix de la conscience de l'univers, c'est le discredit et la déconsidération où sont tombées les classes d'hommes, qu'on est encore dans l'habitude d'appeler *Clergé*, en dehors de l'Eglise Catholique ; et qui au lieu de se voir environnés de leurs ouailles rangées autour d'eux devant l'autel ou le confessionnal, n'ont plus d'autre sanctuaire que celui de leur famille, où ils sont tout simplement entourés de leurs femmes et des enfans qu'elles leur ont donnés.

Au plein soleil du dix-neuvième siècle, on peut aller visiter l'Angleterre, la Prusse, les petits Etats protestans d'Allemagne, la Russie et la Grèce schismatiques, où l'on a des clergés ou Ministres mariés, pour voir quels sentimens les peuples entretiennent pour ces hommes *ayant femme tout comme les autres!* C'est partout au moins une indifférence complète, quand ce n'est pas du mépris ! Cependant, parmi ces Ministres des cultes erronés dont ils remplissent les fonctions, plutôt à plaindre qu'à mépriser dans leur erreur, quand ils n'y sont pas fanatiques, il y a des hommes honnêtes, il y a des hommes qui ont des vertus morales, il y a des hommes instruits dans le sens de leurs fausses doctrines, et instruits aussi dans les sciences pro-

fanes
certa
mani
fait e
deur
qu'on
lière
der c
à laq
cause
gion.
Dean
mot c
expo
gorg
D'
de co
peup
Mini
Proté
prote
tres
de la
J'
qui
comm
Cana
"on

fanés. Le clergé protestant d'Angleterre est certainement en général doué des dehors et des manières de la bonne éducation ! Et pourtant le fait est là : l'œil du public les voit avec une froideur et une insouciance marquées. S'il arrive qu'on leur accorde quelque considération particulière, c'est qu'il y a quelque raison de les regarder comme une gloire ou un honneur pour la nation à laquelle ils appartiennent ; mais nullement à cause de leur caractère de Ministres de la Religion. Eût-on de l'esprit et du savoir comme un *Dean-Swift*, si on avait le malheur de dire un mot qui déplût à un *Guillaume III*, on serait exposé comme lui à se voir cracher à la face une gorgée de vin sortie de la bouche royale.

D'où peut donc venir cette absence d'égards, de considération et de respect sincères, que les peuples chrétiens avaient toujours portés aux Ministres de la Religion jusqu'à la naissance du Protestantisme ? si ce n'est de ce que le Ministre protestant s'est descendu *juste au niveau* des autres hommes, en consentant à ne plus vivre que de la vie commune et ordinaire des gens mariés.

J'espère, Mr. Atkinson, que les observations qui précèdent ne vous porteront point à dire, comme quelques-uns de vos sots admirateurs en Canada : "Voyez-vous dans l'Eglise Catholique
"on condamne le mariage, et on en parle mal !

“ Les Catholiques sont donc ces imposteurs pleins
 “ d’hypocrisie, dont la conscience est noircie de
 “ crimes, et qui enseignent des erreurs diaboliques,
 “ disant qu’il n’est pas permis de se marier ! C’est
 “ donc d’eux que parle l’Apôtre St. Paul au com-
 “ mencement du chap. 4 de la 1re Épître à Timo-
 “ thé !”—Oui, Oui, Mr. Atkinson ! cette *sottise*
est colportée par les colporteurs de Bibles, à tra-
 vers nos paisibles et morales campagnes du
 Canada, à propos du célibat des Prêtres que vous
 attaquez par votre proposition. Mais aussi bien
 que vous, ils savent que loin de blâmer le ma-
 riage, d’en parler mal et de l’interdire, l’Eglise
 Catholique est la seule Eglise du monde qui veille
 à conserver cette institution de la Providence
 dans toute sa pureté et sa sainteté primitives ; et
 qui veille aussi à l’empêcher de s’écarter de la
 fin pour laquelle Dieu l’instituait, en bénissant le
 mariage du premier homme et de la première
 femme au paradis terrestre.

En Canada, ce n’est point l’Eglise Catholique
 qui a mis en circulation l’immoral et infernal
 pamphlet du Docteur Mauriceau, qui sous l’inspi-
 ration du démon, vient de s’offrir à enseigner aux
 hommes des secrets qui tueraient le mariage, en
 tuant la famille ; et qui tueraient infalliblement
 les âmes de ceux qui chercheraient à apprendre
 ces serets sortis de l’enfer !—La voix publique a

accusé certains prédicans de morale pleine d'immoralité, d'avoir appelé à leurs secours pour démoraliser les Canadiens et leur arracher plus aisément leur Foi, cette dégoûtante production du Docteur Mauriceau, qui est l'attentat le plus déhonté qui ait peut-être jamais été fait contre la société, et spécialement contre le mariage ! Il est vrai que ce livre a été importé au Canada des Etats-Unis, ce pays dont le Protestantisme fait aujourd'hui sa gloire et son orgueil ; mais où le mariage traité d'après les principes de l'impie Docteur, est déchu de sa dignité primitive à l'état *of a legal prostitution* ! Je n'ose pas traduire en français : je répète les mots, justement tels qu'ils me sont tombés dans les oreilles, en sortant de la bouche d'un honnête homme, d'un respectable avocat Américain, qui connaît bien les mœurs de son pays ; et qui me faisait cette réflexion, à propos d'une circonstance que je ferai connaître, ainsi que le nom de ce monsieur, à toute personne d'un caractère grave, honnête et discret, qui voudrait en savoir plus que je n'en puis dire ici publiquement.

Pour comprendre quel respect l'Eglise Catholique porte au mariage, il suffit de savoir que pour elle le mariage est un contrat indissoluble, que la mort seule peut rompre : et de plus, un grand sacrement, selon la doctrine enseignée par St. Paul : et c'est pour

cela que parmi les Catholiques, un mari quelque avide qu'il puisse être de s'enrichir, n'aura jamais la pensée de spéculer sur l'adultère de sa femme, en cherchant à s'en défaire pour en épouser une plus riche. Je fais ici allusion à une chose qui est loin d'être inouïe en Angleterre, où le divorce est permis. L'on sait que ce que Mr. de Bonald a dit à ce sujet dans son ouvrage contre le divorce, est resté sans réplique, savoir : que dans les débats qui eurent lieu il y a quelques années au parlement d'Angleterre, sur la nécessité de restreindre la faculté de divorcer, l'Evêque protestant de Rochester, en répondant à Lord Mulgrave, avança que sur dix demandes de divorce pour cause d'adultère, il y en avait *neuf*, où le séducteur était convenu d'avance avec le mari, de lui fournir des preuves de l'infidélité de sa femme. Le principe de l'indissolubilité du mariage, en force chez les Catholiques, leur rend impossibles ces stipulations diaboliques.

Le mariage est en outre un Sacrement, toujours bien religieusement administré dans l'Eglise Catholique. Entrez, vous qui nous avez si stupidement adressé le reproche auquel je me crois ici tenu de répondre, dans la première Eglise venue du Canada, dans laquelle un Prêtre sera à célébrer un mariage : et vous entendrez sortir de sa bouche ces paroles solennelles, qui sont les premières qu'il adressera au

quelque couple qu'il va bénir : " Le mariage est la plus
 " sainte, la plus ancienne et la plus étroite de toutes
 " les alliances de la terre ! C'est de Dieu lui-même
 " qu'elle a été établie dès le commencement du mon-
 " de : mais J.-C. pour la rendre encore plus au-
 " guste et plus inviolable, l'a honorée du premier de
 " ses miracles, et l'a élevée à la dignité de Sacre-
 " ment, etc., etc., etc." Voyez à présent si vous
 aviez beau à venir dire sottement et insolètement,
 que dans l'Eglise Catholique on parle mal du ma-
 riage, et qu'on *le défend*, etc. etc., Au contraire, on
 en parle bien, et on le traite bien ! Et ce n'est pas
 du tout un Prêtre, qui dans un endroit qui n'est pas
 à cent milles de St. Jean, célébrait un mariage avec
 le cérémonial que voici : Un soir on frappe à la
 porte d'un individu à qui la loi permet de faire des
 mariages, et qui déjà était au lit. Le domestique
 ayant ouvert, vient informer son maître que ce sont
 deux personnes qui veulent se marier : ordre est
 donné de les faire avancer au pied de l'escalier qui
 conduit à la chambre de Monsieur : et du fond d'un
 lit, une voix se fait entendre qui crie : vous voulez
 vous marier ? Quels sont vos noms ? Un tel et une
 telle. *C'est bien.* Allez ! Vous êtes mariés !
 Chez les Catholiques *on ne joue pas comme cela*
avec le mariage !

Mais en établissant votre proposition, n'auriez-
 vous pas eu par hasard, Mr. Atkinson, l'idée de

faire retomber sur le célibat que garde le Clergé Catholique, les misères humaines et les fautes de quelques pauvres Prêtres, tombés par faiblesse ou par imprudence? Si c'était là votre pensée, je n'aurais nulle envie de nier ces misères et ces fautes : mais je nierais bien positivement que le célibat en soit la cause. Le célibat est une source de pureté et d'innocence incontestable, pour ceux qui veillent et prient, selon l'ordre de Notre Seigneur à ses Apôtres, pour ne point succomber à la vivacité de la tentation, qui peut s'emparer de l'Esprit, et rendre la chair faible !

La cause des misères du Prêtre, qui a accepté la condition du célibat en se faisant Prêtre, est la même que celle qui produit, partout dans la société, de si tristes désordres, *la concupiscence*, cette terrible punition du péché, qui ne s'éteint point dans un homme parcequ'il est devenu Prêtre ! pas plus qu'elle ne s'était éteinte dans un St. Paul, devenu Apôtre et élevé jusqu'au troisième Ciel ; et qui cependant avait encore à souffrir les atteintes humiliantes de l'aiguillon de la chair.

Qu'on lise ce qu'il en dit lui-même au chap. 12 de la 2me Epître au Corinthiens. Rien d'étonnant après cela, que le Prêtre comme St. Paul, puisse être exposé à la tentation ; mais comme St. Paul aussi, par la grâce et la prière il vaincra infailliblement la tentation, et il restera pur et chaste.

Et puis d'un autre côté, s'il faut admettre que l'on voit quelque fois des Prêtres faibles ou imprudens pécher contre leur vœu de chasteté, il se trouve dans l'histoire des clergés mariés une multitude de faits, aussi bien prouvés et aussi bien établis que celui qui se passait ces jours derniers en Angleterre même, où un Ministre vient d'être privé de sa situation pour cause d'adultère. Ces faits trop nombreux pour être niés, démontrent que le mariage ne donne nullement à ces clergés l'assurance de demeurer sans reproche : et que le Protestantisme s'est lourdement trompé, s'il a cru que ses ministres seraient à l'abri de l'aiguillon des passions, quand ils auraient des épouses ! Une triste expérience atteste que le mariage ne donne point la vertu de pureté à celui qui le contracte avec un cœur impur : et que le mariage ne fait souvent que rendre les passions plus fougueuses. Le mariage n'est pur que pour les purs, et pour ceux qui prient pour y conserver la pureté relative, que Dieu exige des personnes qui sont engagées dans cet état, lesquelles selon ce que dit St. Paul, ne sont nullement exemptes des tribulations ou des convoitises de la chair.

Or le Ministre marié est un homme comme un autre ; la femme du Ministre est une femme comme une autre : et dans le mariage, ils gardent toutes les tendances, les passions, les misères dont les

gens mariés deviennent malheureusement trop souvent les victimes, pour qu'il y ait le moindre besoin d'entrer dans aucun détail à ce sujet, si ce n'est que je pourrais peut-être relater ici le fait arrivé dans le vestiaire d'une certaine chapelle protestante, sise quelque part au nord de Montréal, et qui n'édifia pas beaucoup la congrégation du révérend gentleman, auteur du fait en question. Il fallut l'intervention de la parole puissante d'un Avocat célèbre, pour étouffer l'esclandre qui allait éclater. Le révérend époux de la femme insultée par son vieux et révérend confrère, n'était nullement disposé à laisser passer la chose comme une plaisanterie.

Cette affaire d'une nature véritablement un peu scandaleuse, vint fort à point pour faire taire les propos malins de la population protestante du lieu, qui prenait encore un singulier plaisir à ridiculiser le célibat du Clergé Catholique, à propos d'une faute, véritablement aussi scandaleuse, que venait de commettre un trop malheureux Prêtre. On parut comprendre que le *ministre marié*, même portant *cheveux blancs*, peut être faible aussi bien que le ministre qui ne se marie pas ; et l'on crut devoir se condamner au silence.

Vous comprendrez, Mr. Atkinson, que je veux vous dire ici, que si dans le célibat du Clergé Catholique, on peut trouver quelques taches, il s'en trouve

pour le moins autant, et je dis beaucoup plus, dans le mariage des Clergés Protestans ou Schismatiques. De sorte qu'il restera toujours en faveur du célibat, des avantages immenses qui en sont le fruit et le résultat incontestable, et que tout le monde connaît assez pour que je sois dispensé d'en parler ici.

Et enfin, Mr. Atkinson, savez-vous qu'au lieu de vous élever contre le célibat ecclésiastique, vous devriez sans cesse le bénir et le remercier? Car en votre qualité de zélé Protestant, vous devriez bien savoir que le Protestantisme que vous aimez tant, et que vous défendez si vaillamment, est enfant de Prêtres et de moines mariés, malgré la volonté de l'Eglise Catholique, dont ils furent obligés de se séparer, pour pouvoir *enjamber* la loi de leur célibat! et que sans cette *fameuse enjambée* de certains mauvais Prêtres et mauvais moines, vous seriez probablement à l'heure qu'il est, Catholique tout comme moi, et comme le furent tous vos pères! Réfléchissez donc un peu, Mr. Atkinson, sur la cause principale qui a fait naître le Protestantisme, et vous ne songerez plus à vous fâcher contre la loi du célibat Catholique!!!

Je devrais peut-être, mon cher Mr. Atkinson, me borner à ces observations générales; et laisser le bon sens et l'esprit religieux des Canadiens faire justice de la sotte et impertinente proposition.

que vous avez établie, Dieu sait pourquoi, au sujet du célibat des Prêtres ! et que vos innocens échos dans ce pays, ont eu la maladresse de répéter devant un peuple, qui comprend si bien la nécessité de la chasteté dans le Ministre de la Religion, que les fautes contre les mœurs dans un Prêtre, n'ont jamais trouvé grâce devant lui, tant qu'elles n'ont pas été réparées par une conversion et une pénitence bien sincères, et qui poursuit encore du plus souverain mépris dans tous les lieux où ils osent paraître, les quelques Prêtres qu'il a vus se faire apostats, et Ministres Protestans, pour se donner des femmes que leur vœu de chasteté empêche tout Catholique de considérer autrement que comme des instrumens de leur luxure. Le mot écrasant d'un bon habitant de la campagne, en présence duquel un de ces malheureux se réjouissait d'avoir secoué le joug que lui avait imposé l'Eglise Catholique, en le faisant Prêtre et en le forçant au célibat, en dit plus qu'on ne pourrait faire avec des volumes. On excusera la rudesse du langage en faveur du bon sens dont il est plein : Monsieur, dit cet habitant à ce mauvais Prêtre, *Vous n'avez pas besoin de nous le dire : on sait combien s'en donne un cochon qui a brisé son carcan !*

Quelle amère et accablante réflexion ! Il fallut cependant la dévorer ! Mais les propos badins et

légers furent finis ! La honte put encore forcer ce trop indigne prêtre à garder le silence !

C'est dommage aussi que vous n'ayez pas assisté dernièrement, aux assises d'une certaine cour de justice du Canada, où un de vos favoris de cette espèce, est venu demander des dommages-intérêts à une pauvre femme de la campagne qui avait insulté à son prétendu mariage ! Vous auriez vu comment les Canadiens jugent ces hommes que vous êtes si fier de recevoir dans vos rangs, pour en faire vos ministres ! Ils les jugent comme vous les jugeriez vous même d'ailleurs dans votre conscience ! et comme toujours, depuis les Carlostads, les Luther, etc., etc., la partie saine de la société les a jugés ! Le verdict rendu, est partout celui d'un dégoût et d'un mépris profond et universel !

J'ai déjà été long sur ce sujet : mais je ne puis finir sans ajouter que c'est un fait incontestable que tous les hommes, dans tous les temps et tous les lieux, quelles qu'aient été leurs croyances et leurs pratiques religieuses, ont toujours accordé une grande estime à la chasteté ; et qu'ils ont toujours regardé la continence comme quelque chose de céleste, qui exalte l'homme et le rend agréable à la divinité ; et comme un apanage nécessaire à celui que son caractère de ministre de la religion tient sans cesse en rapport avec Elle ! De là vient que chez les peuples idolâtres, où le débordement des mœurs

publiques ne rencontrait aucun frein, tel que chez les Egyptiens, les Perses, les Ethiopiens, les Athéniens, les anciens Romains, les Chinois, les Mexicains, les Péruviens, etc., etc., il y avait cependant des autels élevés à la chasteté, dont la garde et le soin ne pouvait être confiés qu'à des hommes, ou à des femmes qui gardaient la continence.

Un fait particulier et isolé que j'aime à citer ici, parce qu'il vient bien à l'appui de ma thèse, et qu'il est connu de tout le monde en Canada, à Québec du moins, c'est celui de la dame protestante d'un ancien gouverneur du pays, qui *aimait tant*, disait-elle, à visiter les communautés de femmes de cette ville, pour y aspirer l'air embaumé par une odeur particulière à la virginité, qu'elle ne pouvait trouver nulle part ailleurs.

Ainsi l'Eglise Catholique, en imposant le célibat aux Prêtres, n'a fait que s'emparer d'une idée naturelle, commune à tous les peuples du monde, et déjà en honneur dans le sacerdoce de la loi Moïsaïque, dont les Prêtres devaient être *purs* pour entrer dans le sanctuaire.

Mais malgré ce qui précède, et malgré tout ce que je pourrais dire encore en faveur du célibat, je ne veux nullement laisser croire que l'Eglise Catholique en fasse un dogme. Elle l'a seulement adopté comme une discipline de la plus haute importance, tant à cause du mérite du célibat en lui-

même, qu'à cause des avantages reconnus et incontestables qu'il garantit et procure à la religion, par la facilité plus grande qu'il laisse aux Prêtres pour en remplir les fonctions ; et par les rapports moins gênans, plus aisés et plus libres, qu'il permet aux fidèles d'entretenir avec le Prêtre pour les différens besoins de leur âme. Les femmes, aussi bien que les hommes, traiteraient difficilement de leurs affaires spirituelles et des secrets de leur âme avec un Prêtre marié. Il n'y aurait plus, dans bien des cas où le cœur a besoin de se soulager, la même facilité d'épanchement, s'il s'agissait d'aller verser le secret de ses pensées les plus intimes dans le sein d'un homme qui aussitôt après en être devenu le dépositaire, rentrerait dans la vie commune de la famille, pour y rencontrer son épouse, à laquelle il lui serait bien souvent impossible de ne pas faire part du dépôt spirituel qui lui aurait été confié. Ce sont là quelques-uns des motifs qui ont porté l'Eglise Catholique à faire une loi du célibat.

Jésus-Christ et ses Apôtres, sans en faire un précepte formel, l'ont cependant loué assez fortement pour ne laisser aucun doute sur l'estime qu'ils lui portaient. "Heureux les cœurs purs, dit J.-C. parce qu'ils verront Dieu." (Matth. 5, V. 8.) "Il y a, dit-il ailleurs, des hommes qui ont renoncé au mariage (se ipsos castraverunt) pour le royaume

“ des cieux. Que celui qui peut comprendre ceci, “ y fasse attention !.....Quiconque aura quitté “ sa famille, son épouse, ses enfans, ses possessions “ à cause de mon nom, recevra le centuple et la “ vie éternelle (Math. 19, V. 12 et 29) Si celui qui “ vient à moi, n’est pas disposé à quitter son père, “ sa mère, son épouse, ses enfans, ses frères, ses “ sœurs, sa propre vie, il ne peut être mon dis- “ ciple.” (St. Luc 14, V. 26). Tel est le sacrifice que les Apôtres ont été obligés de faire, et qu’ils ont fait réellement, pour suivre Jésus-Christ, et se livrer à la prédication de l’évangile.

Et pour répondre aux Corinthiens, qui l’avaient consulté à ce sujet, St. Paul commence par leur dire qu’il est bon pour un homme de ne point toucher une femme : et après avoir ajouté que ceux qui seraient en danger de tomber dans la fornication, doivent plutôt se marier, il dit : *c’est un conseil, et non point un ordre, que je vous donne : Je voudrais que vous fussiez tous comme moi. Je dis donc à ceux qui ne sont point mariés, et à ceux qui sont dans le veuvage, qu’il leur est bon de demeurer comme moi, dans cet état de célibat* (2. Cor. 7, V. 6). Et dans le même chapitre, depuis le verset 25 jusqu’à la fin, on peut voir plus spécialement ce que ce grand Apôtre pensait de la virginité, et la préférence marquée qu’il lui accorde sur le mariage. Cependant c’est toujours un con-

zeil et non un ordre qu'il donne ; mais bien sûr qu'en cela il est guidé par l'esprit de Dieu.

Il était réservé aux enfants de la vraie lumière de l'Évangile, aux membres de l'Église Catholique, de pouvoir comprendre et suivre ce conseil du Divin Sauveur et de son grand Apôtre. Il y a dans la Religion de Jésus-Christ des choses si hautes et si sublimes, qu'il n'est pas donné à tout le monde d'y atteindre ; surtout si l'on a eu le malheur de laisser éteindre en son âme le divin flambeau de la Foi, Oh ! alors, il fait obscur en bien des points ! Et c'est sans doute ce que voulait insinuer Notre Seigneur, lorsqu'après avoir dit qu'il y aurait des hommes qui renonceraient au mariage à cause du Royaume des Cieux, il ajoutait ces paroles qu'il importe beaucoup de ne pas oublier ; *que celui qui peut comprendre ceci, y fasse attention, ou selon une autre traduction, que celui qui peut s'élever à ce degré de perfection, s'y élève.*

Ce n'est pas la faute du Catholicisme, mon cher Mr. Atkinson, si, aveuglé par l'erreur, et probablement l'esclave *soumis des volontés de votre chair*, il vous est impossible d'apercevoir toute la beauté de la vertu de chasteté et de continence que pratique le Clergé Catholique, qui a renoncé au mariage à cause du beau Royaume des cieux, qu'il sait qu'on ne peut conquérir, comme l'a dit

Jésus-Christ, *qu'en se faisant violence*. C'est pour cette fin qu'il s'impose la salutaire violence de la loi du célibat, qui le conduira lui-même plus facilement au ciel, et qui l'aidera à y conduire plus facilement les autres !

Vous n'entendrez peut-être rien à ceci, mon cher Mr. Atkinson : mais je n'en serai nullement étonné, parceque je sais que vous n'avez pas reçu de Dieu *des oreilles pour entendre* (St. Matth. 11. v. 15.) Comme l'Eglise de Jésus-Christ n'a point prononcé sur vous, à l'exemple du divin Sauveur, *l'Ephpheta*, ou l'ordre de s'ouvrir donné à votre intelligence fermée aux vérités dogmatiques de la Foi, il ne faut pas être surpris que vous n'entendiez absolument rien à des vérités qui n'ont pour objet, que des conseils ou des pratiques de perfection Evangélique ! Avant de pouvoir discerner la beauté des différentes couleurs, il faut d'abord avoir des yeux pour recevoir la lumière ! Et c'est parceque les yeux de votre âme sont privés de la vraie lumière de la Foi, qu'il vous est impossible d'apercevoir toute la beauté de certaines vertus pratiquées par les enfans du Catholicisme ; telles par exemple, que l'humilité, la pauvreté, l'obéissance et la chasteté religieuses, auxquels le protestantisme ne se gêne pas beaucoup de jeter l'injure et le dédain ! Mais qu'attendre autre chose d'une religion qui s'est donné le nom de *réforme protes-*

tante, parceque ses auteurs l'ont établie en réformant l'esprit d'humilité, de pénitence et de mortification, qui est l'esprit que J. C. a donné à son Eglise, pour mettre à la place un esprit d'orgueil, d'incontinence et d'insubordination.

Pardonnez-moi, Mr. Atkinson, cette réplique un peu pénible, que vous m'avez forcé de vous faire par votre imprudente attaque contre la loi du célibat, que des hommes charnels comme vous ne sauraient jamais comprendre, et qu'ils savent encore moins pratiquer !

13^{ME}. PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis pour un passage de l'Écriture qui ordonne de croire au purgatoire.

REPONSE.

Chose drôle pour les protestans en Canada comme en Angleterre, que le mot de purgatoire. Sobriquet d'un enfant d'école. Le mot purgatoire est un mot consacré par l'Église pour désigner une doctrine qui se trouve certainement dans l'Écriture et qui a été de tout temps enseignée et crue ? Preuves tirées de l'Écriture. La doctrine du purgatoire si consolante en bien des cas.

Vous ne saviez peut-être pas, Mr. Atkinson, quand vous avez établi votre proposition, que *le mot de purgatoire* est quelque chose d'aussi drôle pour les protestans du Canada, que pour ceux d'Angleterre. Vous ne saviez peut-être pas non plus qu'en Canada, dans certaines familles de votre croyance, on parle du purgatoire si souvent, et avec un si malin ou si sot plaisir, que les enfans eux-mêmes s'en amusent, et en font des surnoms ou sobriquets pour leurs petits camarades Catholiques. Eh bien ! si vous l'ignoriez, j'ai le plaisir de vous l'apprendre ; et à l'heure qu'il est, il est tel d'entre les enfans de ma paroisse que ses petits compagnons d'école protestants, n'appellent ou n'apostrophent jamais autrement que par le nom

de *Petit Purgatoire!* (*Little Purgatory!*) Ceci vous expliquera comment il est arrivé que l'attaque que vous lanciez de Manchester contre le purgatoire, a été si bien accueillie et si promptement répétée par vos admirateurs du Canada.

Pour en venir tout de suite au but, je vous demande, mon cher Mr. Atkinson, s'il est absolument nécessaire qu'il y aît un commandement exprès, pour obliger de croire une doctrine véritablement révélée ; ou si par le fait seul qu'une doctrine est certainement révélée, on n'est pas tenu d'y croire, quand même il n'y aurait pas un commandement exprès pour obliger d'y croire ? La question doit sans doute vous paraître bien simple : et vous n'hésitez pas à répondre qu'il suffit de savoir que Dieu a révélé tel dogme, pour que tout chrétien soit tenu d'y croire. Or tel est précisément le cas pour le purgatoire.

Dans l'Écriture on ne trouve pas le mot *purgatoire* que l'Église Catholique a consacré pour désigner *le lieu quel qu'il puisse être*, où une âme qui n'est point parfaitement purifiée du péché, est forcée de s'arrêter pour satisfaire à la justice de Dieu, avant d'entrer dans le Ciel, où rien de souillé n'est admis. Mais qu'importe le mot ou le nom de purgatoire, si la chose s'y trouve en d'autres termes, et dans un langage si clair, qu'il soit impossible de le nier ? Or on ne lit dans l'Écriture

ni le mot de purgatoire, ni aucun commandement qui oblige d'y croire. Mais Jésus-Christ et les Apôtres enseignent positivement la doctrine que l'Eglise Catholique résume et exprime par son *mot de purgatoire*, comme elle résume et exprime par le mot *d'Eucharistie*, qui ne se trouve pas non plus dans l'Ecriture, le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ au Saint Sacrement etc., etc.

Ce n'est donc pas au mot de purgatoire, mais à la chose signifiée ou exprimée par ce mot qu'il faut nous arrêter. Or ce que veut exprimer l'Eglise Catholique par le mot purgatoire, formé d'un mot latin qui signifie *purger, purifier, nettoyer*, est un lieu, ou un état, dans lequel les âmes des justes, sorties de ce monde sans avoir suffisamment satisfait à la justice de Dieu pour leurs fautes, achèvent de les expier avant d'être admises à jouir du bonheur éternel. Voilà précisément la chose, ou le dogme exprimé par le mot de purgatoire. Mais où est ce lieu, quel est cet état, où souffrent les âmes qui ne sont pas encore assez pures pour le ciel ? c'est ce que Dieu n'a pas jugé à propos de nous faire connaître. Là dessus on ne pourrait former que des conjectures plus ou moins probables. Il en est exactement du purgatoire, comme du ciel et de l'enfer.

On sait certainement qu'il y a un ciel et un enfer. Mais où sont ces lieux ? quel est exacte-

ment l'état de ceux qui y sont? la Foi n'enseigne à ce sujet rien de plus que ce qu'elle enseigne sur le purgatoire. Tout ce que l'on sait du ciel, c'est que l'on y est infiniment heureux avec Dieu. Où Dieu a-t-il établi ce séjour de bonheur! Nous le saurons quand nous y serons. Tout ce que l'on sait de l'enfer, c'est que l'on y est infiniment malheureux, loin de Dieu, avec les démons et les réprouvés. Où Dieu a-t-il placé ce lieu de malheur infini? c'est ce qu'on ne sait pas non plus. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il est infiniment mieux de l'ignorer toujours, que d'y aller jamais pour le savoir. De même pour le purgatoire, il suffit de savoir qu'il existe, sans nous inquiéter de connaître exactement ni sa position ni l'état des âmes qui y souffrent. Il est seulement de Foi, que si en mourant, on n'est pas assez pur pour entrer tout de suite au ciel, il faut souffrir et être dans la douleur plus ou moins long-temps et fortement, selon le besoin de purification. Voilà tout ce que l'Eglise enseigne comme article de Foi sur le purgatoire.

Tout ce qui peut se dire au delà, ne consiste que dans des opinions humaines, dont il ne faut tenir compte, et qu'il ne faut respecter qu'autant qu'elles sont conformes au dogme en lui même, et qu'elles ne tendent pas à le défigurer, ou à l'obscurcir.

Or rien de plus certain que la Foi de toute l'an-

tiquité à cet état, ou à ce lieu d'expiation temporaire, où les âmes doivent être purifiées de leurs moindres souillures, avant d'entrer dans le Ciel. C'est une doctrine positivement enseignée par St. Cyprien, Origène, St. Grégoire de Nysse, St. Grégoire le Grand, St. Augustin, St. Jérôme, Théodoret, St. Isidore, Boëtius, le vénérable Bède et St. Anselme qui ont tous deux évangélisé en Angleterre, &c. &c., Si je ne cite point ici les endroits de leurs écrits où ils ont parlé du dogme du purgatoire, ce n'est que pour éviter de fatiguer le lecteur par des citations, qui deviendraient inutiles en présence de l'enseignement si clair de l'Écriture à ce sujet. Mais qu'on se souvienne bien qu'il ne s'agit pas de chercher dans l'Écriture le mot de Purgatoire : c'est la chose signifiée par ce mot, qu'il est important d'y découvrir, pour y croire de foi divine, par cela seul que Dieu l'a révélée, sans attendre un commandement exprès pour y croire : ce qui serait une absurdité !

Voyons maintenant combien l'enseignement de l'Église Catholique sur ce point est conforme à ce que dit la Sainte Écriture. On lit dans l'Évangile de St. Matth. (ch : 12 V. 32) ces paroles de Notre Seigneur : *Si quelqu'un profère quelques paroles contre le Saint-Esprit, il n'y aura pas de pardon pour lui dans ce monde-ci ni dans l'autre.* Il est clair d'après ce texte, qu'il y a des péchés

qui se remettent dans l'autre monde : autrement l'expression de Jésus-Christ ne signifierait rien. Car pourquoy dire que les péchés contre le Saint-Esprit ne seront point remis dans l'autre monde, s'il n'y a point d'autres péchés qui y soient remis ? Il n'est pas permis de supposer que le Verbe de Dieu, dont toute parole est une sagesse, aurait ainsi parlé de manière à induire un si grand nombre d'hommes en erreur, si dans l'autre monde il n'y avait pas, selon la doctrine Catholique, un lieu, un état, ou un moyen de satisfaire à la justice de Dieu pour certains péchés.

Dans les actes des Apôtres (ch. 2. V. 24) St. Pierre dit que Dieu a ressuscité Jésus-Christ *en le délivrant des douleurs de l'enfer*. Ces douleurs de l'enfer dont parle ici St. Pierre ne peuvent pas être, selon que veulent l'interpréter quelques controversistes protestans, les douleurs de la mort, puisque J.-C. les avait endurées dans toute leur rigueur ; ni celles du tombeau, dans lequel le corps de J.-C. ne pouvait souffrir, parceque pendant qu'il était dans le tombeau, il était véritablement mort, et qu'un mort ne souffre point ; ni celles des damnés, qu'il serait blasphématoire de mentionner quand il s'agit de Jésus-Christ. Les seules douleurs dont il puisse être ici question, sont donc celles que les âmes des justes qui avaient encore besoin de se purifier, enduraient dans les enfers, ou les limbes dans lesquelles

J.-C. descendit après sa mort, comme nous le disons tous les jours en récitant le symbole des Apôtres. Jésus-Christ, comme homme, descend dans ce lieu où souffraient les âmes des justes, morts depuis la création du monde, pour consoler ces âmes souffrantes de douleurs, que lui-même n'a point ressenties, et qui existent cependant bien véritablement : car si ces douleurs n'existaient point, pourquoi dire que Dieu en a délivré Jésus-Christ ?

Or puisque ces douleurs existent, on doit se demander pourquoi elles existent ? Dieu ne pourrait pas faire souffrir ces âmes justes pour rien, ou pour le plaisir de les faire souffrir ; cette idée répugne à la bonté infinie de Dieu. Dieu ne pouvait donc les faire ou les laisser souffrir en ce lieu, que pour achever de satisfaire à sa justice pour leurs péchés ou leurs imperfections. Pour trouver du bon sens dans ces paroles de l'Écriture, c'est ainsi qu'il faut les expliquer ; autrement St. Pierre aurait parlé pour ne rien dire, ou sans savoir ce qu'il disait. Et ce serait blasphémer le Saint-Esprit que de faire cette supposition, puisque toute la Sainte Écriture vient de l'inspiration du Saint-Esprit. Il faut donc dire avec l'Église Catholique que les amis de Dieu, les justes morts dans l'état de grâce, peuvent encore avoir à payer à sa justice quelques dettes contractées par le péché ; et qu'il leur faut souffrir en l'autre monde pour satisfaire à ces dettes. Je ne crois pas

qu'il soit possible d'établir à ce sujet aucune différence entre les justes de l'Ancien, et ceux du Nouveau Testament, puisque les uns et les autres ont été également justifiés en vertu des mérites du même Sauveur Jésus-Christ. Si Jésus-Christ avait entièrement payé la dette des uns, pourquoi n'aurait-il pas également payé entièrement la dette des autres ? Pour savoir comment s'en tirer, il faut donc s'en tenir à l'enseignement Catholique, avec toute la sainte et primitive Eglise.

Que sont encore *ces esprits en prison*, dont parle aussi St. Pierre, en sa première épître, chap : 3 v. 19 : si ce ne sont des âmes souffrantes ; et souffrantes pour la seule fin que Dieu peut se proposer en les faisant souffrir, savoir, leur entière purification, selon la doctrine de l'Eglise Catholique ?

Qu'est aussi *cette dernière obole*, dont parle Notre Seigneur, (St. Luc ch. 12 v. 59) après avoir dit qu'il faut pendant le chemin de la vie mettre si bon ordre à ses affaires, qu'on ne soit point exposé à tomber dans la prison de la justice de Dieu, où il faudra payer jusqu'à *la dernière obole* ? Par cette prison, il est impossible d'entendre l'enfer, où l'on ne peut donner aucune satisfaction à la justice de Dieu. Il faut donc que cette prison, où l'on pourra payer jusqu'à la dernière obole, soit le Purgatoire de l'Eglise Catholique.

que, cette prison passagère où la souffrance devient satisfaction. Dans la 1^{ère} épître aux Corinthiens, chap. 3^{ème}, St. Paul parle de certains prédicateurs de l'Évangile, qui auront prêché d'une manière imparfaite et dont l'ouvrage sera consumé par le feu, au jour du Seigneur, c'est-à-dire à l'heure du jugement. Cependant, celui qui aura ainsi prêché d'une manière défectueuse, *ne laissera pas*, ajoute le grand Apôtre au verset 15^e, *d'être sauvé, mais comme en passant par le feu*. Que peut donc être ce feu ? si ce n'est celui des souffrances du Purgatoire. Car on ne sera jamais sauvé du feu de l'enfer !

Enfin, Mr. Atkinson, il est de fait certain que sous la loi de Moïse, on priait, et on offrait des sacrifices pour les morts ! Si cette pratique eut été erronée et sans fondement, Jésus Christ qui était venu pour perfectionner cette loi et lui donner son entier accomplissement, devait nécessairement corriger une erreur aussi grave, si toutefois cette pratique eut été une erreur. Il est certain qu'il ne l'a point fait : c'est-à-dire qu'il n'a rien dit ni rien enseigné, qui pût faire comprendre que la pratique de la prière ou des sacrifices pour les morts, était une pratique fautive, inutile ou superstitieuse.

Ce doux et charitable Sauveur, qui dans sa divine prévoyance ou présience, ne pouvait

manquer de savoir que cette pratique serait adoptée par le nombre immense de Chrétiens Catholiques, qui depuis l'origine de l'Eglise jusqu'à la fin du monde, prieraient pour les morts, ne se serait-il pas fait un devoir de se prononcer contre cette pratique et de la condamner formellement, s'il n'avait pas voulu l'approuver ? Or rien de plus certain que l'existence de cette pratique, suivie par les Juifs, à la connaissance et sous les yeux de Jésus-Christ. L'histoire profane, aussi bien que l'histoire sacrée, rend à ce sujet un témoignage qu'il est impossible à la bonne foi de récuser. Le célèbre Josèphe, juif de nation et de naissance, qui a laissé sur l'histoire, les mœurs, les coutumes et les antiquités de sa nation, des mémoires ou des écrits estimés de tous les savans, et qui écrivait quelques années seulement après la mort de Notre Seigneur, indique clairement que c'était, chez les Juifs, une coutume de prier pour les morts, lorsqu'il dit qu'ils ne priaient pas pour ceux qui s'étaient eux-mêmes privés de la vie. Et le témoignage de la Bible, sur le même sujet, est aussi sans réplique, et si clair que, lorsqu'au seizième siècle, le Protestantisme se mit dans la tête de vouloir détruire la doctrine du purgatoire et de la prière pour les morts, pour se débarrasser des paroles de l'Ecriture qui condamnaient le plus directement sa tentative hérétique.

tique, il n'eut pas d'autre moyen que d'oser dire que le livre des Machabées où se trouvent ces paroles, ne faisait point partie de la Sainte Ecriture. Et dès lors ce livre divin, qui n'avait certainement pas tort de condamner le Protestantisme, fut lui-même condamné par le Protestantisme, comme un livre apocryphe. Dieu sait comment et pourquoi le protestantisme a pu croire qu'il lui était ainsi permis de rejeter un livre, qui était compté parmi les divines écritures, depuis douze cents ans, c'est-à-dire depuis l'époque à laquelle l'Eglise de Dieu avait décidé quelles étaient les écritures véritablement divines. Il ne pouvait appartenir ni à *monsieur Luther*, ni à *monsieur Calvin*, ni à aucun individu de leur espèce, de venir s'ériger en tribunal, pour condamner ainsi ce que l'Eglise avait cru pendant tant de siècles avant eux.

Et l'on sait que le livre des Machabées n'est pas la seule partie de l'Ecriture qu'ils aient ainsi condamnée, uniquement parcequ'elle les condamnait *eux et leurs doctrines nouvelles*. Leur main sacrilège n'a rien respecté de ce qui leur portait ombrage : mais quoiqu'ils aient osé faire, l'Eglise Catholique qui avait toujours conservé avant eux avec un si religieux respect le dépôt entier des Saintes Ecritures, tel qu'elle l'avait reçu de la vénérable antiquité et de la primitive Eglise,

continue et continuera toujours, malgré les clameurs sans fondement du Protestantisme, à s'en tenir à ce qui avait été cru toujours et partout avant la naissance de cette hérésie ; et à citer à l'appui de la doctrine du purgatoire et de la prière pour les morts, l'autorité du livre des Machabées, qui jette sur la question la lumière du plus grand jour.—Car on y lit qu'après une bataille dans laquelle un grand nombre de soldats avaient péri, Judas Machabée, général de l'armée des Juifs, homme plein de Foi et de Religion, fit une collecte, et envoya à Jérusalem une assez forte somme d'argent, pour faire offrir des sacrifices pour ceux qui avaient succombé en combattant, parcequ'il *considérait, dit l'Ecriture, qu'une grande miséricorde était réservée à ceux qui étaient morts dans la piété ; et que c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts, afin qu'ils soient délivrés de leurs péchés.* (2, Mach., 12, V. 45 et 46) Voilà, Mr. Atkinson, quelle était la coutume usitée et en force chez les Juifs, quand Notre Seigneur est venu donner à la loi de Moïse son entier accomplissement, comme il le dit lui-même, selon qu'il est marqué au chap. 5, V. 17. de l'Evangile de St. Matthieu. Comme il est évidemment prouvé par l'Evangile que Jésus-Christ a corrigé les pratiques abusives ou erronées qui s'étaient introduites dans cette loi, s'il y avait eu dans la

pratique de prier pour les morts quelque abus, ou quelque erreur, il l'eut pareillement corrigée.—Il ne l'a pas fait.—La seule conclusion à tirer de là, aussi bien que des autres passages de l'Écriture déjà cités, c'est qu'il faut nécessairement en venir à adopter la doctrine de l'Église Catholique, qui a toujours cru qu'il existe *un état ou un lieu de souffrance* qu'elle appelle *purgatoire*, et où elle croit que celui qui meurt sans être parfaitement juste, achève de se purifier de ses imperfections, ou des taches du péché avant d'aller au ciel ; et c'est en vertu de la même autorité et des mêmes principes, qu'elle a toujours prié, et qu'elle priera toujours pour les morts, malgré que vous en puissiez dire ou penser, mon brave Mr. Atkinson : car vos attaques sans principes ni raisons, n'ébranleront jamais sa foi en ce dogme, établi et fondé sur des raisonnemens assez clairs, et des autorités assez fortes, pour qu'il ne reste à personne la liberté de se moquer de cette croyance, d'ailleurs si douce et si consolante pour le cœur humain !

Il est positivement révéilé que rien de souillé ne peut entrer dans le ciel. Nous savons aussi par l'Écriture (Pro. 24, V. 17) *que le juste tombe (fait des fautes) sept fois le jour ; qu'il faudra rendre compte de toute parole inutile que l'on aura dite.* (Math. 12, V. 36) Quelle pensée déchirante que celle qui ne laisse pour ces petites misères de

fra
pé
l'o
les
ne
mi
lég
Ai
vie
vu
bie
ces
pré
est
qu
qu
tou
dor
qu
sur
sur
que
dan
d'u
avo
je
ne
ma

fragilité humaine, qui ne vont pas au-delà du péché véniel, d'autre alternative que l'enfer, si l'on vient à en mourir coupable! Et cependant les morts soudaines et subites comme l'éclair, qui ne laissent aucun temps ni aucun moyen de s'humilier et de solliciter miséricorde pour ces fautes légères, sont-elles bien rares? assurément non! Ainsi à tout moment, le plus cruel désespoir deviendrait le partage d'un cœur qui aurait ainsi vu mourir, en moins d'un instant, une personne bien chère, coupable peut-être de quelque une de ces imperfections dont les meilleurs chrétiens se préservent si difficilement! Le cœur de Dieu est trop bon, pour qu'il soit possible de supposer qu'il faille en passer par les effrayantes conséquences des doctrines protestantes. La raison toute seule, et surtout, le cœur humain tout seul, donnent ici gain de cause à la doctrine catholique du purgatoire, d'ailleurs si bien établie, tant sur la croyance de toute la primitive Eglise, que sur le témoignage évident de la Sainte Ecriture.

Cessez-donc, Mr. Atkinson, de blasphèmer ce que vous ne connaissez pas, excusable peut-être dans votre ignorance, parcequ'elle est le fruit d'une fausse éducation religieuse, et qu'elle peut avoir été jusqu'ici invincible. Mais après ce que je viens de vous dire, je craindrais fort que *l'enfer ne fût tôt ou tard votre partage*, si vous aviez le malheur *de continuer à insulter au purgatoire!*

14^E PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à quiconque pourra prouver que le Seigneur Jésus et ses Apôtres ont commandé de prier dans une langue non comprise du peuple.

REPOSE.

Balourdise de Mr. Atkinson. — Aucun commandement de Jésus-Christ, ni des Apôtres, ni de l'Eglise, n'oblige les Catholiques à prier dans une langue étrangère.—Développement.—Justification de l'usage de la langue latine dans la liturgie.—Raisons et beauté de cet usage.—Pourquoi le Protestantisme ne peut avoir l'usage du latin, ni d'aucune autre langue ancienne.

Il faut avouer que le cher Mr. Atkinson jouit à son aise, du privilège qu'il s'est accordé, de dire des sottises et des ignorances bien *pommées*, sans s'en apercevoir ! Je gage que dans cette proposition, il a voulu parler de la langue latine, dont l'Eglise romaine fait usage dans *sa liturgie*, c'est-à-dire dans la *confection* et *l'administration de ses sacrements*, ainsi que dans *ses consécrations* et *ses bénédictions*. Croyant attaquer cet usage, il vient d'un air sérieux, offrir cent louis pour un commandement qui ordonne de prier dans une langue non comprise du peuple : comme si la liturgie avait le moindre rapport avec les prières que fait le peuple, et qu'il peut certainement faire en la langue qu'il aimera le mieux ! Car ni

J.-C., ni ses apôtres, ni l'Eglise Catholique n'ont jamais fait aucun commandement, pour régler que le peuple prierait dans une langue plutôt que dans une autre. Et de là vient que partout dans l'Eglise Catholique, les peuples comme les individus qui la composent, prient, le plus souvent, chacun dans sa langue naturelle.

Plus que cela, l'Eglise, par quelques-uns de ses ministres les plus pieux et les plus éclairés, a eu le soin et l'attention de faire rédiger en langue vulgaire, quantité de livres de prières de toute espèce, et appropriés à toutes sortes de besoins ; de faire traduire bien correctement, dans toutes les langues usitées, les prières dont elle se sert dans les cérémonies de sa liturgie, telles que toutes celles qui se disent au saint Sacrifice de la messe ; celles qui accompagnent l'administration des sacremens, etc., etc. Elle a aussi fait tirer de la sainte Ecriture, les passages les plus touchans et les plus onctueux, surtout le livre des psaumes en entier, pareillement traduits dans toutes les langues, pour les mettre entre les mains de ses enfans. Et rien de plus facile que de se procurer les livres qui renferment toutes ces différentes prières. Aussi est-il rare de trouver, parmi les Catholiques, quelqu'un qui sache lire, sans être en possession de l'un de ces vrais trésors de la foi et de la piété ! Et puis, il

reste encore à chacun *le livre de son cœur*, où il peut formuler toutes les prières qui peuvent convenir à ses sentimens et à ses besoins, sans être aucunement gêné *sur le choix de la langue*, dont il voudra intérieurement faire usage.

C'est toujours en sa langue naturelle que la mère catholique commence à montrer à son enfant, aussitôt qu'il est capable de les prononcer, certaines formules de prières d'un usage de tous les instans ; telles que, l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, la confession générale, communément appelée *confiteor*, etc. Et si plus tard, elle juge à propos d'enseigner à ce même enfant les mêmes prières en latin, elle le fait de son propre gré : aucune loi ni commandement ne l'y oblige.

Quand le ministre de la Religion Catholique fait, avec le peuple, ce qui s'appelle proprement *la prière*, c'est la langue du peuple qu'il parle ; et s'il y mêle quelque chose en latin, ce sera quelque-une de ces formules de prières, avec lesquelles le peuple est devenu si familier, en les récitant tantôt en sa langue et tantôt en latin, qu'il en suit également le sens, soit qu'il les profère dans l'une ou dans l'autre langue. Voilà, cher Mr. Atkinson, comment prie le peuple catholique, et comment l'Eglise prie avec lui.

Pour ce qui est des prières qu'on appelle *litur-*

gique
ne en
vais c
ne, co
à un
n'y a
préju
sidéro
D'a
dire
main
langu
qu'à c
ou qu
avoir
comp
Pour
patio
même
lemer
ou sa
au m
Prêtr
en l'o
prier
bien.
l'igno
ment

giques, le prêtre les dit en latin, c'est vrai ! Mais ne croyez pas qu'ici, mon brave monsieur, je vais chercher à faire l'apologie de l'Eglise romaine, comme s'il y avait en cela le moindre prétexte à un blâme, qui pût avoir couleur de raison. Il n'y a, monsieur, que la grosse ignorance ou les préjugés enracinés, qui puissent continuer à considérer cet usage comme susceptible d'être blâmé.

D'abord, rappelez-vous que je viens de vous dire que ces prières liturgiques sont entre les mains de tout le monde, et traduites dans toutes les langues ; et puis, que ces prières n'ayant rapport qu'à des fonctions qui regardent le prêtre seul, ou que le prêtre seul peut remplir, il ne peut y avoir aucune nécessité que d'autres que lui en comprennent toutes les paroles et tous les mots. Pour le peuple, qui ne fait qu'entrer en participation de ces prières, sans jamais les faire lui-même, il suffit qu'il sache ce que fait actuellement le prêtre, et qu'il joigne son intention ou sa volonté à celle du Prêtre, pour avoir part au mérite et au bénéfice de ces prières, que le Prêtre fait au nom et par l'ordre de l'Eglise, qui en l'ordonnant Prêtre, l'a consacré et député pour prier pour le peuple, comme le peuple le sait fort bien. Aussi celui qui ne veut pas obstinément l'ignorer, peut savoir que le peuple compte tellement sur le Prêtre, comme il n'en peut être au-

trement chez un peuple de foi, lorsque le Prêtre agit au nom de l'Eglise, et remplit dans l'assemblée des fidèles des fonctions purement sacerdotales, comme celle de dire la messe ou d'administrer les autres sacremens, qu'il se croit généralement dispensé de toute formule extérieure de prière ; et qu'il se contente de la prière d'un silence et d'un recueillement religieux, unissant son intention à celle du Prêtre. S'il fait quelque chose de plus, c'est par un sentiment de louable piété, mais non par un devoir absolu.

Si vous étiez capable de faire autre chose que du galimatias et du salmigondis, mon bien ignorant ami Atkinson, lorsque vous voulez vous mêler de parler de la Religion Catholique, vous ne confondriez pas une chose avec l'autre, pour faire un pêle-mêle dont il faut être un peu plus adroit que vous, pour séparer toutes les pièces qui le composent, et les remettre en ordre. C'est toujours le malheur et le sort de ceux qui entament des discussions religieuses par fanatisme, ou par ignorance, justement comme vous et vos plats admirateurs en Canada venez de faire, mon cher monsieur !

Je vais à présent avoir la charité de vous dire pourquoi l'Eglise romaine garde, dans sa liturgie, l'usage de la langue latine. Tâchez d'avoir assez de bon sens et de mémoire pour le comprendre

et le retenir, et ne plus dire de sottises à ce sujet.

“ Toute langue changeante, à dit Mr. Demaistre
 “ à propos du sujet qui nous occupe, convient peu
 “ à une religion immuable. Le mouvement na-
 “ turel des choses attaque constamment les langues
 “ vivantes ; et sans parler de ces grands change-
 “ ments qui les dénaturent absolument, il en est
 “ d'autres qui ne semblent pas importants, et qui
 “ le sont beaucoup. La corruption du siècle
 “ s'empare tous les jours de certains mots, et les
 “ gâte pour se divertir. Si l'Eglise parlait notre
 “ langue, il pourrait dépendre d'un bel esprit ef-
 “ fronté de rendre le mot le plus sacré de
 “ la liturgie, ou ridicule ou indécent. Sous tous
 “ les rapports imaginables, la langue religieuse
 “ doit être mise hors du domaine de l'homme.”

L'Eglise romaine, qui est la seule vraie Eglise
 Catholique, et par conséquent la seule vraie Eglise
 de Jésus-Christ, *sait et croit* qu'elle est immuable
 comme son auteur ! Elle ne peut en consé-
 quence, rien sacrifier aux changemens ou aux
 révolutions du temps : et la langue invariable de
 sa liturgie, rend un témoignage constant à ce ca-
 ractère divin d'*immutabilité*.—*Elle sait et elle*
croit aussi, qu'elle est l'Eglise universelle, c'est-à-
 dire l'Eglise qui doit régner sur tous les lieux aussi
 bien que sur tous les temps. Une langue unifor-
 me et partout la même en religion, peut seule ex-

primer ce caractère d'universalité. " Une langue
 " universelle pour l'Eglise universelle! Sublime
 " idée, a dit encore Mr. Demaistre, qui fait que
 " d'un bout du monde à l'autre, le Catholique qui
 " entre dans une Eglise de son rite est chez lui,
 " et que rien n'y est étranger à ses yeux. En ar-
 " rivant à n'importe quelle Eglise, il entend ce
 " qu'il a entendu toute sa vie. Il peut mêler sa
 " voix à celle de ses frères. Il les comprend; il
 " en est compris. La fraternité qui résulte d'une
 " langue commune est un lien mystérieux d'une
 " force immense." C'est le lien qui convenait le
 mieux pour rattacher les uns aux autres les
 vrais Chrétiens, les frères de Jésus-Christ,
 les enfans de Dieu!

L'Eglise Catholique qui est la seule vraie mère de
 ces frères de Jésus-Christ, vrais enfans de Dieu, a
 seule pu saisir cette vérité et la réduire en pratique.
 En dehors et à l'entour d'elle, se tourmentent et
 s'agitent des institutions humaines, nées d'hier pour
 périr demain ou aujourd'hui peut-être, qui n'ont
 pu jusqu'ici comprendre la beauté de ces rappro-
 chemens, pas plus qu'il ne leur a été possible de
 concevoir que les variations et les changemens in-
 finis, qu'elles ont subis et qu'elles subissent tous
 les jours encore, sont une preuve évidente qu'elles
 passent avec les hommes qui les ont faites et dé-
 faites, comme ils les font et défont, selon leur bon

plaisir et leur intérêt du moment ! Permis à ces religions qui n'en ont que le nom, de trouver beau *de parler comme tous les hommes ! Elles n'ont de rapport qu'avec les hommes ! ! !*

Mais pour la religion qui vient de Dieu, et qui entretient des rapports continuels avec Dieu ; pour la religion qui est la religion de l'éternité, aussi bien que la religion du temps, qui subsistera par conséquent quand le ciel et la terre auront passé, selon la parole de Jésus-Christ (Math. 24, V. 35) il faut une langue qui annonce et qui prêche sans cesse sa fixité et son immutabilité. Une langue morte qui ne peut plus varier, telle que la langue latine, pouvait seule représenter efficacement ces caractères.

Ajoutons, Mr. Atkinson, que l'Eglise Catholique doit aussi *parler latin*, parceque la langue latine est sa langue naturelle ; c'est-à-dire, celle qu'elle a parlée à sa naissance, avec l'univers entier. Quand l'Eglise de Jésus-Christ a paru sur la terre, la langue latine ou la langue du peuple Romain, alors maître du monde entier, était la langue la plus universellement parlée. C'est alors, à sa naissance, que l'Eglise Catholique qui est l'Eglise de Jésus-Christ, a appris à parler cette langue qu'elle a toujours parlée depuis, et qu'elle parlera toujours jusqu'à la consommation des temps !

A la langue qu'elle parle, on reconnaît l'antiquité et par conséquent la vérité de cette Eglise : comme au langage du Protestantisme, qui n'a jamais parlé que des langues modernes, récentes ou nouvelles, on le reconnaît pour une religion moderne, récente ou nouvelle ; et par conséquent, pour une religion qui ne peut pas être la religion ancienne et primitive que Jésus-Christ et ses Apôtres ont prêchée.

C'est assez, Mr. Atkinson ! Tenons-nous en là ! Il est facile à tout le monde de juger pourquoi le Protestantisme ne parle, ni latin, ni aucune autre langue ancienne, dans aucune partie de son culte religieux ! C'est qu'il est venu au monde plus de quinze cents ans après l'apparition de l'Eglise de Jésus-Christ sur la terre ; et que tout naturellement, il a dû adopter et parler les langues usitées parmi les hommes ou les peuples qui lui ont fait cadeau de la naissance ! Un enfant parle toujours la langue de son père et de sa mère ! C'est pourquoi, mon cher Mr. Atkinson, nous ne sommes point surpris qu'en votre qualité de Protestant, vous ne parliez en religion que des langues toutes modernes, telles que l'Anglais et l'Allemand, etc., tandis que nous Catholiques, nous y parlons latin, grec, copte, arabe ou hébreu, ces langues vieilles de plusieurs milliers d'années, et généralement parlées quand le Catholicisme, ou la Religion de Jésus-Christ, fit son entrée dans le monde.

Donnez-vous la peine de retenir cette réponse assez claire, Mr. Atkinson : et vous n'oserez plus venir nous engendrer querelle sur ce chapitre, où vous avez tout à perdre, et rien à gagner !

15^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Oent Louis à quiconque produira un passage de l'Écriture qui autorise l'Église de Rome à accorder des indulgences pour les péchés.

RÉPONSE.

C'est le Protestantisme qui accorde des indulgences pour les péchés, c'est-à-dire des permissions pour commettre le péché.—Preuves historiques.—Doctrines Catholiques sur les indulgences.—Combien est rationnel le pardon du péché accordé avec la condition d'une pénitence à faire.—Erreur du Protestantisme à ce sujet.—Exemple d'un Roi, qui remet la peine de mort prononcée contre certains coupables, avec des conditions.—Preuves tirées de l'Écriture, que Dieu en pardonnant a souvent imposé la condition d'une pénitence.—L'Église Catholique enseigne que Dieu en pardonnant, continue toujours à exiger cette condition de pénitence.—Sur quoi tombent les indulgences.—Ce qu'est vraiment une indulgence.—Source des indulgences.—Ce qui est de Foi relativement aux indulgences.—D'où vient à l'Église le pouvoir d'accorder des indulgences.—Comparaison qui explique clairement l'application des indulgences.—L'Église ayant reçu le pouvoir de remettre le péché avec condition de pénitence, doit naturellement posséder le pouvoir de modifier cette pénitence.—C'est ce qu'elle a toujours fait par les indulgences.—Preuves tirées de l'Écriture et de l'histoire de l'Église.—L'abus des indulgences contre lequel on s'est récrié, prouve le principe en vertu duquel elles sont accordées.—L'Église condamne l'abus des indulgences.—L'abus des indulgences fut un mauvais prétexte dont se servirent Luther et Calvin pour se révolter contre l'Église de J.-C.—Beauté de l'ensemble du dogme de la

justification selon l'Eglise Catholique, opposée aux pernicious systèmes de Luther et de Calvin.—Horribles conséquences du système protestant de justification, tirées des écrits de Luther.—Heureusement les enfans du Protestantisme valent mieux que le principe qui les fait protestans.

Ici, mon cher Mr. Atkinson, vous avez mal adroitement dirigé contre l'Eglise Catholique *un coup de pied-d'âne*, qui frappe le Protestantisme en plein visage ! Car vous offrez de payer cent louis pour la production d'un passage de l'Ecriture qui autorise à accorder *des indulgences pour les péchés* ! Or ce n'est nullement l'Eglise Catholique qui accorde des indulgences pour les péchés, ce qui, pour signifier quelque chose, doit vouloir dire *des espèces de permissions de commettre le péché*. Il est d'ailleurs prouvé que tel doit être le sens de vos paroles, par le reproche mille fois adressé par vos coréligionnaires à l'Eglise Catholique, d'avoir pour pratique d'accorder de semblables permissions. Mais je défie tout le Protestantisme de citer un seul fait de l'Eglise Catholique, qui puisse seulement avoir l'apparence d'une permission de ce genre, accordée à qui que ce soit dans le monde : tandis au contraire que rien n'est plus aisé que de démontrer que le Protestantisme n'a fait son apparition dans le monde et ne s'y est.

maintenu, qu'en s'appuyant sur de semblables indulgences ou permissions.

Citons, pour exemple et comme preuve, la fameuse indulgence *plus que plénière*, accordée par le père du Protestantisme, le célèbre *Luther*, au Landgrave Philippe de Hesse (espèce de seigneur allemand noble) auquel il permit d'épouser Marguerite de Saal, fille d'honneur de son épouse Christine de Saxe, quoiqu'il n'eût aucune raison de ne point considérer celle-ci comme sa femme légitime, et qu'il la considérât en effet comme telle, puisqu'il continuait à vivre et à cohabiter avec elle. Luther lui-même sentait bien qu'une telle permission ne pouvait être considérée que comme *une indulgence spéciale*, puisque dans la pièce ou le document authentique qu'il écrivit et envoya au Landgrave à ce sujet, il dit qu'il lui accorde cette permission ou indulgence, en considération des faveurs et de la protection, que le Protestantisme a reçues de lui. Sous la loi de l'Évangile, personne n'a jamais osé dire qu'il pût être permis à un homme d'avoir deux femmes à la fois, toutes deux bien vivantes, avec titre d'épouses ! Le Protestantisme seul, par sa plus haute autorité, *monsieur Luther*, a cru pouvoir accorder une telle indulgence, qui équivaut tout simplement à une permission de vivre dans l'adultère.

Et puis encore, dans un sermon sur le mariage,

le même Luther n'a-t-il pas accordé publiquement indulgence pour le même péché ? quand il a établi la maxime abominable, que la servante doit prendre la place de l'épouse, quand celle-ci se refuse à son mari ? Ses propres paroles sont celle-ci : *Si nolit domina, veniat ancilla.*

L'Eglise Catholique n'a jamais accordé d'indulgences pour des abominations de ce genre, ni pour aucune espèce de péché, petit ou grand ! Si elle avait voulu ou pu avoir de l'indulgence, ou accorder indulgence pour le péché, cette sainte Eglise se serait montrée moins sévère envers le trop célèbre Henri VIII, qui ne lui avait point demandé la permission d'avoir deux femmes à la fois ; mais seulement, de renvoyer pour raison alléguée de divorce, sa légitime épouse, pour prendre une autre femme en cette qualité. Il est bien clair que la permission demandée par Henri VIII avait un caractère mille fois moins odieux que celle que le Landgrave sollicita et obtint de Luther. Mais ce que Luther avait accordé au Landgrave, le Pape le refusa nettement à Henri VIII et le menaça d'une excommunication dont il le frappa plus tard, s'il osait persister dans son dessein. On sait le reste de l'histoire. Ce malheureux Roi, au lieu d'obéir à l'Eglise, suivit l'entraînement de sa passion !! L'Angleterre n'est devenue protestante, que parce que le Pape ne voulut jamais

accorder une indulgence pour un péché beaucoup moins détestable, que celui pour lequel le chef du protestantisme avait accordé indulgence à son ami le Landgrave Philippe de Hesse !

Et puis Bucer, l'un des ministres les plus accrédités du protestantisme, dont il vit la naissance, et qu'il contribua beaucoup à répandre en Allemagne et en Angleterre, n'a-t-il pas écrit que toute la prétendue religion réformée ou le protestantisme n'est qu'une indulgence pour s'abandonner au libertinage, quand il a dit dans son traité *de Regn. Christ.* L. 1 C. 4 : “ Le plus grand nombre des gens semblent n'avoir embrassé *l'Évangile de la Réforme*, que pour secouer le joug de la discipline, et l'obligation de jeûner, de faire pénitence, etc., etc., qui pèse sur les Catholiques : et pour vivre selon leur gré, *en se livrant à leurs convoitises et à leurs appétits déréglés sans contrôle ;*” ce qui équivaut bien à une indulgence plénière pour commettre toutes sortes de péchés. C'est bien à mon tour, n'est-ce pas mon cher Mr. Atkinson ? de vous le donner en cent, et même en cent mille, pour me produire un seul mot de l'Écriture, sur lequel le Protestantisme aurait pu s'appuyer, *pour accorder des indulgences pour des péchés d'une si grosse espèce !!!*

L'Église catholique n'a jamais fait et ne fera jamais rien de semblable, quand même elle en se-

rait priée par tous les Landgraves et tous les Rois de la terre, même par ceux de qui elle aurait reçu les plus grandes faveurs et la protection la plus signalée : tel que Louis Napoléon, par exemple, qui doit, dit-on, se marier prochainement. Qu'il aille, pour quelque raison que ce puisse être, demander au Souverain Pontife Pie IX, en la personne duquel il a rendu de si éminens services à l'Eglise, l'indulgence ou la permission d'avoir deux femmes à la fois ! et l'on verra si le Prince Président de la République Française obtiendra jamais du Pape cette indulgence ou permission, que Luther donna si facilement au Landgrave : et si, au besoin, Pie IX ne traiterait pas Louis Napoléon, comme Henri VIII fut traité par Clément VII, qui au lieu de lui accorder un simple divorce, dont la demande n'était point fondée en raison, excommunia ce Roi adultère, comme il eut fait du dernier de ses sujets ! C'est voyez-vous, Mr. Atkinson, que jamais l'Eglise Catholique n'a prétendu ni enseigné, comme le Protestantisme l'a fait par ses auteurs, qu'il peut être permis à qui que ce soit au monde, ni Pape ni autre, d'accorder des indulgences *pour aucune espèce de péché ni petit, ni grand, ni présent, ni passé, ni futur*. Cela vous étonne ! et vous ouvrez de grands yeux, n'est-ce pas, mon cher Monsieur ? C'est pourtant bien la vérité ! Et votre étonnement ne vient que de ce que vous,

comme bien d'autres Protestans, vous parlez des indulgences sans savoir ce que l'Eglise enseigne à ce sujet, et par conséquent sans savoir ce que vous dites. Aussi vous arrive-t-il bien souvent d'en parler en calomniateurs, et de débiter de lourdes sottises, qui finissent comme dans le cas présent, par retomber sur vous de toute leur pesanteur. Soyez plus réservés et plus discrets ; et l'on ne sera pas forcé de dévoiler vos turpitudes et de les mettre au grand jour. En général les Catholiques ont assez de charité pour ne point vous attaquer, et pour ne vous frapper qu'à leur corps défendant.

Voici maintenant la doctrine catholique sur les indulgences. Ecoutez-moi bien ; et vous allez voir combien cette doctrine est différente de ce que les Protestants la croient, ou affectent de la croire, pour se donner la satisfaction d'en dire du mal, et de la ridiculiser par de *petites histoires*, qui ne sont au fond que de *gros mensonges*, inventés pour faire rire les badauds, et pour exciter le fanatisme de certains sots trop crédules.

Pour parler d'indulgences, il faut d'abord savoir que l'Eglise Catholique enseigne que les péchés commis après le baptême, sont remis quant à la coulpe, ou à la faute en elle-même (*quoad culpam*, disent les théologiens) par le moyen du sacrement de pénitence, administré par le Prêtre, qui donne l'absolution après avoir entendu la con-

fession des péchés, quand la confession est possible. L'Eglise Catholique enseigne de plus, qu'après que le péché a été ainsi remis par le Prêtre, *au nom et par les mérites de Jésus-Christ*, il reste encore au pécheur l'obligation de faire pénitence, et surtout la pénitence qui lui a été imposée par le confesseur, pour satisfaire à la justice de Dieu pour ses péchés ; et qu'il faudra avoir accompli cette satisfaction, soit en ce monde-ci, soit en l'autre, avant de pouvoir entrer dans le Ciel. L'Eglise Catholique enseigne par conséquent, que l'effet du sacrement de pénitence qui remet les péchés commis après le baptême, consiste à changer la peine éternelle qu'en commettant un péché mortel on s'était exposé à souffrir dans l'enfer, en une peine temporelle qu'il faudra subir, en faisant pénitence dans ce monde, ou en subissant dans l'autre les souffrances du purgatoire.

Comme on le voit clairement d'après cet exposé de la doctrine catholique, la rémission du péché est entièrement distincte et séparée de la pénitence qu'il reste encore à faire, après que le péché a été remis. Le péché est remis, en vertu des mérites de J. C., à celui qui accomplit les conditions prescrites par ce doux Sauveur, et enseignées par l'Eglise ; c'est-à-dire, pour le péché mortel, à celui qui s'en confesse sincèrement, et en reçoit l'absolution avec douleur et regret, et

avec la résolution de ne le plus commettre ; et pour le péché veniel, à celui qui veut s'en confesser et en recevoir l'absolution comme du péché mortel ; ou qui simplement, s'en humilie et s'en repent devant Dieu, et en demande pardon par les mérites de Notre Seigneur. Telle est la véritable doctrine de l'Eglise Catholique sur la rémission des péchés : elle en fait journellement profession, chaque fois qu'elle récite le symbole des Apôtres, dans le quel il est dit : *je crois la rémission des péchés*. Et c'est ainsi que toujours, et dans tous les lieux, l'Eglise Catholique a développé à ses enfans cet article de la foi des Apôtres, et par conséquent de la seule vraie Foi !

Venons-en maintenant à la doctrine de la pénitence qu'il reste à faire après que le péché a été remis, selon qu'il vient d'être exposé ci-dessus. Il faut d'abord dire ici, que cette obligation de faire pénitence après que le péché a été remis, n'est pas invariable et sans exception. Les théologiens catholiques s'accordent tous à enseigner que le péché est tout à fait remis, non seulement quant à la coulpe ou la faute en elle-même, mais aussi *quant à l'obligation de satisfaire*, lorsque la grâce de Dieu agit sur le pénitent avec une telle efficacité, que pénétré de la foi la plus vive à la vue de son malheur, il entre dans les sentimens d'une charité et d'une contrition parfaite, au moment

qu'il demande et reçoit le pardon de ses fautes.

Dans ce cas, la faute est non seulement remise, mais complètement effacée comme dans le baptême ; et celui qui aurait le bonheur de mourir après une grâce aussi signalée, s'en irrait tout droit dans le Ciel, comme l'enfant qui meurt avant d'avoir perdu ou altéré la grâce baptismale. Ce fut le cas pour le bon Larron, qui reconnut avec une foi si vive la divinité de J. C., à côté duquel il était crucifié, et qui avoua ses fautes avec tant d'humilité et de douleur, en lui demandant de se souvenir de lui quand il serait entré dans son royaume éternel, qu'il mérita de recevoir immédiatement, avec le pardon de ses péchés, l'assurance que le jour même il serait en paradis avec ce divin Sauveur. Mais les théologiens catholiques s'accordent aussi à enseigner que ce genre de pardon, qui remet non-seulement la faute, mais aussi l'obligation de faire pénitence, est une grâce extraordinaire que Dieu n'accorde que pour des raisons, des motifs ou des fins dont il s'est réservé le secret, sans que pour cela il puisse être permis de douter de sa souveraine justice.

Quant au genre ordinaire de pardon, qui remet la faute, en laissant peser sur le pécheur l'obligation de faire pénitence après qu'elle a été remise, il n'y a rien qui puisse ou doive étonner : et la réflexion que l'on entend quelquefois faire aux

Protestans, qu'un semblable pardon, n'est qu'un pardon à demi, ou à moitié accordé, est absolument fausse, puisque Dieu en pardonnant avec la condition de pénitence, *remet certainement, tout à-fait et entièrement, la punition ou peine éternelle, méritée ou encourue par le péché mortel.* En faisant cette rémission pleine et entière de la peine éternelle, il impose cependant la condition d'une peine temporelle et passagère, afin que le péché pardonné ne soit pas trop tôt oublié par celui qui l'a commis, et qui le commettrait plus facilement de nouveau, s'il n'était retenu par le frein salutaire de la pénitence, à laquelle il est condamné.

Dieu est sans doute infiniment bon ; mais il est aussi infiniment juste. La *divine bonté* a pardonné ; mais la *divine justice* qui a surtout été outragée par le péché, exige du pécheur une réparation, afin qu'il ne puisse pas se persuader qu'il peut être permis d'offenser Dieu impunément.

L'exemple d'un Roi, qui remet la peine de mort à laquelle avait été condamné un criminel, et qui en remettant cette peine capitale, impose cependant un châtement passager et moins rigoureux que la peine de mort, tel qu'un certain temps d'emprisonnement, que le malheureux condamné à qui il a pardonné, devra néanmoins subir avant de rentrer dans la pleine jouissance de ses droits

de citoyen, explique d'une manière bien claire l'enseignement de l'Eglise Catholique sur la rémission des péchés ; c'est-à-dire que l'obligation de faire pénitence, qu'il faut accomplir après que le péché a été remis, n'empêche pas qu'il y ait eu pardon véritable, malgré la condition de pénitence attachée au pardon.

Il faudrait être bien peu versé dans l'histoire de la religion pour nier ce que la Bible elle-même établit si positivement, savoir, qu'en bien des cas, Dieu en pardonnant le péché et en remettant la peine éternelle due au péché, a cependant condamné le pécheur à subir un châtiment temporel et passager. Ainsi par exemple, sur le repentir qu'il témoigne de sa faute, Dieu remet à Adam, premier pécheur et premier pénitent, la peine de la mort de l'âme et des tourmens éternels qu'il a mérités par sa désobéissance ; mais il laisse subsister le châtiment de la mort du corps, dont il l'avait menacé, et il le condamne au travail et aux autres maux de la vie, qui constituent une pénitence bien véritable et bien réelle, qu'Adam subit après que son péché lui a été pardonné, en vertu des mérites du Sauveur qui lui est promis, et en qui il croit et espère !

Quand les Israélites se furent rendus coupables d'une abominable idolâtrie, en adorant le veau d'or, Dieu, à la prière instante et généreuse

de Moïse, consentit à pardonner à ceux qui avaient péché ; cependant après avoir accordé ce pardon à Moïse qui l'a sollicité, il ajoute : *mais au jour de la vengeance, je visiterai et je punirai ce péché qu'ils ont commis* (Exod. 32, V. 34.)

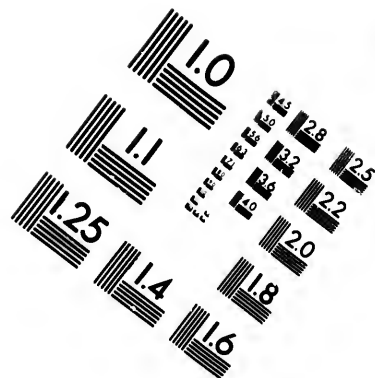
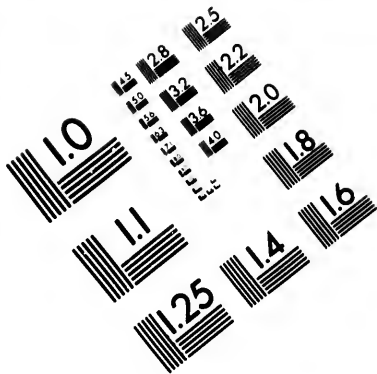
De même encore, quand le prophète Nathan a fait rentrer en lui-même et réfléchir sur la gravité de son péché le Roi David, ce modèle des âmes pénitentes, qui reconnaît sa faute et s'en humilie, ce prophète inspiré de Dieu, dit à ce Prince qui se repent : *le Seigneur, qui voit la sincérité de votre repentir, a aussi transféré votre péché ; vous ne mourrez pas, comme vous l'aviez mérité ; mais le fils qui vous est né de votre crime, mourra certainement.* (2 Rois 12 V. 13 et 14.) Et enfin, quand David ordonne le dénombrement de son peuple, emporté par un sentiment de vanité dont il ne tarde pas à se repentir, Dieu lui pardonne cette seconde faute par la bouche de son prophète Gad ; mais en lui pardonnant, il lui donne à choisir entre trois châtimens, dont l'un doit lui être infligé comme la pénitence due à son péché (2 Rois ch. 24.)

L'Eglise Catholique enseigne que tel est encore le cours ordinaire de la miséricorde de Dieu, relativement aux péchés commis après le baptême, pour lesquels il reste encore à satisfaire après qu'ils ont été remis par le moyen du sacrement

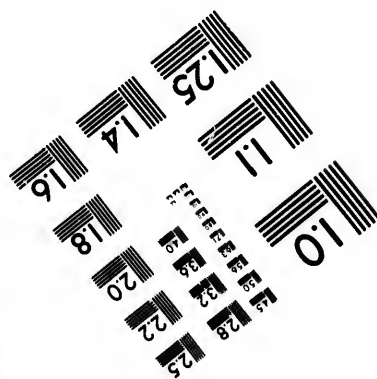
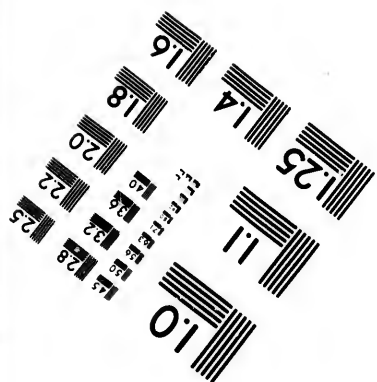
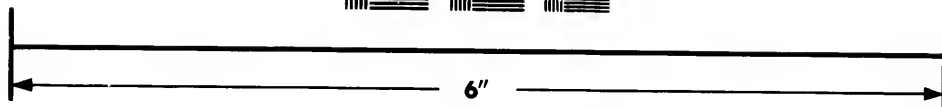
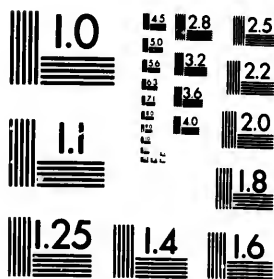
de pénitence, dont la *satisfaction* est une partie intégrante ou constitutive : et de là vient que selon que l'a proclamé le saint Concile de Trente, *la vie d'un chrétien doit être une vie de pénitence*. Le même Concile déclare cependant que cette vie pénitente, et les autres œuvres du chrétien, en tant que satisfaction pour la peine temporelle due au péché, n'ont d'efficacité que par Notre Seigneur Jésus-Christ. Mais toujours est-il qu'il faut s'acquitter de cette satisfaction ou peine temporelle due au péché, avant d'entrer dans le Ciel. Et c'est uniquement sur cette satisfaction ou peine temporelle due au péché, et non jamais sur le péché lui-même, que tombe l'application d'une indulgence : et voilà d'où vient que Mr. Atkinson a dit une grosse ignorance, en avançant que l'Eglise Catholique accorde des *indulgences pour les péchés*. Car encore une fois, ce n'est point le péché lui-même qui est remis par l'indulgence, mais la peine temporelle due au péché, ou la satisfaction qu'il faut faire pour le péché après qu'il a été remis ! Il était nécessaire d'établir clairement ces principes, avant de dire ce qu'est une indulgence en elle-même, et en vertu de quelle autorité l'Eglise applique à ses membres le bénéfice ou le bienfait des indulgences.

Selon la définition généralement reçue, par indulgence on entend la rémission ou la remise, en-





**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

tière ou partielle, de la peine temporelle due au péché. Les mérites infinis de Jésus-Christ forment le fond inépuisable de satisfaction, d'où provient cette indulgence ou rémission de la peine temporelle due au péché. L'Eglise enseigne de plus, que les œuvres de pénitence pratiquées par les justes, au-delà de ce qui pouvait être nécessaire pour la satisfaction de leurs propres péchés, sont applicables et réversibles à d'autres membres de l'Eglise de Jésus-Christ, en vertu de la Communion des Saints, qui établit une communauté de biens spirituels entre tous les membres de cette sainte Eglise.

Ce qui est de foi relativement aux indulgences, se réduit à deux choses : la première, c'est que *Jésus-Christ a laissé à son Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences ; et la seconde, c'est que l'usage des indulgences est utile et salutaire au peuple chrétien.* Voici la doctrine de l'Eglise sur les indulgences, telle que proclamée par le saint Concile de Trente : (Session 25) “ Comme le pouvoir d'accorder des indulgences a été donné “ par Jésus-Christ à son Eglise, et qu'elle a usé “ de ce pouvoir qu'elle a reçu de Dieu dès les “ temps les plus reculés, le saint Concile ensei- “ gne et ordonne que l'on conserve dans l'Eglise “ cette pratique salutaire au peuple chrétien, et “ confirmée par l'autorité des saints Conciles; et il

“ frappe en même temps d’anathème tous ceux
 “ qui osent dire que les indulgences sont inutiles,
 “ ou qui nient ou refusent à l’Eglise le pouvoir
 “ d’en accorder ”. L’Eglise accorde des indul-
 gences en vertu du pouvoir dont l’a revêtue No-
 tre Seigneur Jésus-Christ, lorsqu’il a dit d’abord
 à St. Pierre en particulier (Math. 16. V. 19) et
 ensuite à tous les Apôtres (Math. 18 V. 18.) *tout*
ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le
ciel ; et aussi en vertu du pouvoir qu’il leur a
 confié *de remettre ou de retenir les péchés*.

Le pouvoir de délier, que Jésus-Christ donne
 à son Eglise en la personne de Saint Pierre et
 des autres Apôtres, étant sans limites et sans res-
 trictions, et exprimé de la manière la plus géné-
 rale et la plus étendue possible, l’Eglise croit et
 enseigne que sa juridiction s’applique et s’étend
 à la satisfaction ou à la peine temporelle due au
 péché pardonné, de manière que selon qu’elle
 juge à propos d’après les circonstances, elle peut,
par l’application des indulgences, remettre en
 tout ou en partie, la peine temporelle due au pé-
 ché déjà pardonné.

Le pouvoir de remettre ou de retenir les pé-
 chés, donné par Jésus-Christ aux apôtres, étant
 un pouvoir discrétionnaire et judiciaire, il suit
 que l’obligation de satisfaire à la justice de Dieu
 pour le péché remis, qui fait partie de la matière

sur laquelle doit être exercé ce pouvoir judiciaire, tombe nécessairement sous le domaine et la compétence de ceux à qui a été confié ce pouvoir : de sorte qu'après avoir jugé s'il est à propos de remettre ou de retenir les péchés, ils doivent naturellement avoir aussi le droit de juger s'il est pareillement à propos de remettre ou de retenir la peine temporelle due au péché. Tout le monde admet que qui peut plus, peut moins ; et le pouvoir de remettre le péché lui-même est certainement un pouvoir plus grand que celui de remettre la peine temporelle due au péché. L'Eglise par ses ministres, successeurs des Apôtres, accorde d'abord l'absolution pour remettre la peine éternelle due au péché mortel, et substituer à la peine éternelle une peine temporelle ; et si elle le juge à propos, elle peut aussi décharger de l'obligation de cette peine temporelle, en vertu de la promesse que Jésus-Christ lui a faite, de délier dans le ciel, tout ce qu'elle aura délié sur la terre : et c'est par l'application des indulgences qu'elle exerce ce pouvoir de délier, etc. Pour rendre cette explication plus claire, je vais me servir d'une comparaison.

Un Roi plein de clémence et de bonté, forme le dessein de pardonner à tous les criminels enfermés dans les cachots de son royaume. Pour l'exécution de ce dessein, il choisit un ministre en

qu
l'e
J'
fai
en
dig
rai
par
pe
aux
lég
mé
son
que
qu'
pub
cou
fau
tou
cou
ent
soit
de
rép
ble
je p
vou
la r

qui il repose sa confiance, et auquel il dit en l'envoyant porter la grâce à ces malheureux : J'ai tout pouvoir dans mon royaume, et je vous fais dépositaire de ma toute puissance pour agir en mon nom, et pardonner à tous les coupables dignes de mort, qui sont dans les prisons. Je ratifierai tout pardon que vous aurez accordé ; mais en pardonnant, vous aurez soin de substituer à la peine de mort, prononcée contre les infortunés auxquels vous pardonnerez, une punition bien légère en comparaison de la mort qu'ils avaient méritée ; comme seraient quelques mois de prison, quelques jours de travaux forcés, ou quelques jours de pénitence au pain et à l'eau ; afin qu'au moyen de ces légers châtimens la justice publique reçoive quelque satisfaction, et que le coupable lui-même oublie moins facilement sa faute, et soit moins exposé à y retomber. Si toutefois, les circonstances ou les dispositions du coupable vous semblaient demander un pardon entier et absolu, soit à cause de sa bonne volonté, soit à cause de son repentir bien sincère, ou à cause de sa faiblesse qui le rendrait incapable d'aucune réparation ou satisfaction, quoiqu'il eût un véritable désir de satisfaire, je vous autorise à faire ce que je pourrais faire moi-même ; c'est-à-dire qu'alors vous pourrez remettre même l'obligation de faire la réparation ou la satisfaction que j'ai l'intention

d'exiger de tous ceux à qui vous aurez fait remise de la peine de mort : et j'userai d'une clémence et d'une indulgence entière et absolue envers ceux que vous en aurez jugés dignes. Cette commission donnée par un Roi de la terre, qui paraîtrait si rationnelle et si raisonnable, en même temps que si conforme aux idées générales de justice, de clémence, de bonté et d'humanité, est à la lettre la commission donnée par Jésus-Christ, le Roi du ciel et de la terre, à ceux qu'il a établis ici-bas ses ministres, pour exercer en son nom la miséricorde envers les malheureux qui se sont rendus dignes d'une mort éternelle. Par le sacrement de pénitence, ils remettent la peine de mort éternelle encourue par le péché mortel ; et ils lui substituent une peine temporelle et passagère : et quand il est à propos d'adoucir ou de remettre, en tout ou en partie, cette satisfaction de la peine temporelle, le Pape et les Evêques usent du pouvoir qu'ils ont de le faire, en accordant *indulgence plénière* ou *partielle*.

Il serait inutile d'entrer ici en discussion sur la manière dont les indulgences, soit plénières soit partielles, agissent ou produisent leur effet sur les âmes des fidèles. Sur ces questions de détail, il y a quelque différence d'opinion entre les théologiens, qui néanmoins sont tous d'accord sur les deux points principaux déjà exposés comme

articles de foi, savoir : que l'Eglise a droit d'accorder des indulgences ; et que les indulgences sont utiles et salutaires aux Chrétiens.

J'ai aussi dit plus haut que ce pouvoir d'user d'indulgence, envers les pécheurs, sort naturellement du droit que Jésus-Christ a laissé à son Eglise de remettre les péchés, en substituant à la peine éternelle due au péché mortel, la satisfaction d'une peine temporelle et passagère. Il n'est pas possible à quiconque a lu, avec tant soit peu d'attention et de bonne foi l'histoire de l'Eglise, de nier que depuis le temps des Apôtres l'Eglise a toujours été dans la pratique d'imposer au coupable auquel elle avait pardonné, des œuvres satisfactoires qu'il était obligé d'accomplir comme pénitence pour ses péchés. Or, du moment qu'il est prouvé que l'Eglise a reçu de Jésus-Christ le pouvoir de remettre les péchés, en substituant ainsi à la peine éternelle la satisfaction d'une peine temporelle, quoi de plus naturel que de croire qu'elle a aussi reçu le pouvoir comparativement beaucoup moins grand et moins important d'adoucir, modifier, altérer ou changer la satisfaction due aux péchés qu'elle a pardonnés? Et c'est précisément ce qu'elle fait dans l'application de l'indulgence, qu'elle n'accorde jamais qu'à la condition de quelq'œuvre méritoire et satisfactoire. Enfin, comme je l'ai aussi observé, de la

promesse que Jésus-Christ a faite à son Eglise, de délier dans le ciel tout ce qu'elle aura délié sur la terre, sans aucune exception ni restriction, découle encore bien naturellement le pouvoir d'accorder des indulgences.

Pour en finir avec la question des indulgences, déjà bien délicate par elle-même, mais rendue encore beaucoup plus délicate et plus difficile à traiter par les grosses ignorances et absurdités débitées par le Protestantisme sur ce sujet, il ne reste plus qu'à faire voir *que de tout temps l'Eglise a fait usage de ce pouvoir.*

On voit un exemple de l'usage de ce droit, dans ce qui est rapporté de la conduite de St. Paul, en sa première lettre ou épître aux Corinthiens (chap. 5.) Il leur avait ordonné de retrancher de leur société un incestueux, qu'il avait excommunié à cause du grand scandale qu'il avait donné aux fidèles. Dans sa seconde lettre ou épître, il consent à user *d'indulgence* envers ce malheureux, de peur qu'un excès de tristesse ne devienne pour lui une tentation de désespoir et d'apostasie ; et il ajoute : *ce que vous avez accordé je l'accorde aussi, et si j'use d'indulgence, je le fais à cause de vous et dans la personne de Jésus-Christ.* (2 Cor. 2 V. 10) C'est au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ que St. Paul avait d'abord imposé à l'incestueux une pénitence

sévère comme satisfaction pour son péché ; et ce fut encore au nom et dans la personne de Notre Seigneur, que l'année suivante il abrégéa et adoucit cette pénitence ; et qu'il usa, comme il le dit lui-même, *d'indulgence*, pour le plus grand bien du pécheur repentant ; et c'est ce que fait encore aujourd'hui l'Eglise, chaque fois qu'elle accorde indulgence.

Pendant les persécutions, les confesseurs de la Foi demandaient du fond de leurs cachots, et obtenaient des Evêques en faveur des pénitens, des indulgences ou une diminution des œuvres satisfactoires auxquelles ils étaient condamnés. Tertullien devient garant de ce fait, lorsque d'abord il approuve cet usage dans son écrit aux Martyrs ; et ensuite lorsque devenu Montaniste, il le blâme dans ses derniers ouvrages. Car si le fait d'accorder des indulgences, ou des diminutions de pénitences satisfactoires, n'avait point existé, Tertullien n'aurait pu avoir l'occasion ni d'approuver ni de blâmer cet usage !

St. Cyprien reprend l'indiscrétion des confesseurs de la Foi qui demandent, et des Prêtres qui accordent *l'indulgence* avant le temps ; et c'est bien là reconnaître le pouvoir d'accorder *indulgence*. Le Concile de Nicée permet aux Evêques d'en user envers des pénitens qui ont donné des preuves non équivoques d'une conversion et d'un

repentir sincère. Le même esprit de compassion et d'indulgence apparaît dans les Conciles d'An-cyre, de Néocésarée, de Laodicée et de Carthage. Le savant Cardinal Bellarmin établit, au moyen de l'histoire de l'Eglise, une belle échelle traditionnelle, par laquelle on descend facilement du quatrième siècle jusqu'au douzième, époque à laquelle le Protestantisme a prétendu fixer l'origine des indulgences. Mais rien de plus mal fondé que cette prétention, puisque d'après les autorités citées, il est évident que l'usage d'accorder *indulgence*, a existé dès le temps des Apôtres; et que cet usage était en pleine vigueur dans les quatre premiers siècles, comme il l'a toujours été depuis. Tout ce que le Protestantisme pourrait peut-être prouver, c'est que vers le douzième siècle, il y eut dans quelques parties de l'Eglise un tel abus des indulgences, et que le principe en vertu duquel elles sont accordées fut si mal appliqué, que la doctrine elle-même, confondue par quelques-uns avec les abus qu'on en faisait, leur apparut comme ayant un caractère de nouveauté. Mais tout ce qu'il y avait de nouveau, était certainement dans la forme, la manière, ou le motif d'appliquer les indulgences : le principe en vertu duquel elles étaient accordées, devait exister avant l'abus qu'on en fit alors, puisqu'il eût été impossible d'en abuser, s'il n'avait pas existé.

Je le répète, ce principe ou ce pouvoir dont on avait ainsi abusé, existait depuis l'origine de l'Eglise, qui n'approuva jamais assurément l'abus qu'on en avait pu faire. Le saint Concile de Trente, qui selon qu'il a été dit plus haut, a proclamé la seule doctrine que l'on doit regarder *comme de Foi* sur les indulgences, s'est exprimé comme suit, dans la même session, sur l'abus des indulgences :
 “ Quant aux abus qui s'y sont glissés, lesquels ont
 “ donné lieu aux hérétiques de déclamer contre les
 “ indulgences, le saint Concile dans le dessein
 “ de les corriger, ordonne par le présent décret
 “ d'en écarter d'abord toute espèce de gain sor-
 “ dide : il charge les Evêques de noter tous les abus
 “ qu'ils trouveront dans leurs diocèses, etc., etc.”

Mais de ce qu'il y a eu des abus, comme l'Eglise le reconnaît ici, en usant d'un langage qui ne laisse à personne le droit de supposer qu'elle ait jamais approuvé ces abus, ce n'était pas une raison qui pût autoriser *messieurs Luther et Calvin*, à lever l'étendard de la révolte contre l'Eglise Romaine, à propos des indulgences ! Car ils commencèrent à blâmer simplement les abus, sans d'abord attaquer le principe des indulgences, qu'ils reconnaissaient pour vrai, comme il est facile de le démontrer par l'histoire. Lisez-la, l'histoire, mon cher Mr. Atkinson, avec calme et réflexion ! et vous vous convaincrez facilement

que le Protestantisme en attaquant *les indulgences*, se fait purement et simplement *l'écho des mauvaises passions d'un Luther et d'un Calvin*, qui cherchaient des prétextes pour justifier leur rébellion contre l'Eglise de Jésus-Christ ; et qui ont fait semblant d'en avoir trouvé un suffisant, dans les indulgences ! Il est clair que si celui-là ne s'était pas, par accident, présenté le premier, ils en auraient inventé vingt autres ; tant ils étaient décidés à secouer le joug de l'obéissance envers l'Eglise de Rome, *qui avait euevers eux le tort impardonnable de ne pas vouloir leur permettre d'être impunément méchants.*

Pour répondre à votre attaque contre les indulgences, que je crois avoir victorieusement repoussée, j'ai été obligé d'entrer dans des détails où j'ai exposé l'ensemble des principes de l'Eglise Catholique sur la grande question de la justification, ou des moyens par lesquels l'homme passe de l'état du péché à l'état de grâce ou de justice. L'Eglise Catholique enseigne que c'est par le baptême, qui efface tous les péchés dont on est coupable avant de le recevoir, que l'homme en vertu de la Foi et des mérites de J.-C., passe d'abord de l'état du péché à l'état de la grâce : puis si l'homme vient à déchoir de ce premier état de grâce, que c'est par le moyen du sacrement de pénitence, qui est pour lui *comme une planche*

dans le naufrage, et qui est appelé par les pères un baptême laborieux, qu'il peut de nouveau rentrer dans l'état de grâce : que toutefois, dans ce second état de grâce ou de justice, il est ordinairement condamné à une pénitence, qu'il lui faudra faire en ce monde ou en l'autre, avant de pouvoir entrer dans le ciel. De là découle la nécessité des œuvres satisfactoires, qu'il faut pratiquer encore, après que par le bienfait de l'absolution la peine éternelle, due au péché mortel, a été changée en une peine temporelle ; ce qui est proprement l'effet de l'absolution ou du sacrement de pénitence, qui ne fait que remettre le péché, sans l'effacer comme le baptême. C'est par les larmes de la pénitence qu'il faut achever de l'effacer, à l'exemple du saint Roi David, et de tant d'autres illustres pénitents.

L'Eglise Catholique enseigne, qu'en vertu du pouvoir dont l'a revêtue Jésus-Christ, de remettre et de retenir les péchés, et de la promesse qu'il lui a faite de délier dans le ciel tout ce qu'elle aura délié sur la terre, elle est autorisée à venir au secours de la faiblesse et de la bonne volonté des chrétiens, qui se trouvent dans l'impossibilité de pratiquer des œuvres satisfactoires proportionnées à leurs fautes ; et elle vient ainsi à leur secours, *par le moyen des indulgences*, ou de l'application des mérites infinis de Jésus-Christ, et

des œuvres de satisfaction pratiquées au-delà de leur besoin personnel, par la Sainte Vierge et par beaucoup d'autres Saints d'une vertu et d'une perfection extraordinaire.

Réfléchissez un peu, mon cher Mr. Atkinson, pour comprendre toute la beauté, et toute la sage économie de ce divin système de justification. D'abord, miséricorde entière et absolue, à celui qui par la grâce du baptême acquiert l'état d'une justification complète, et devient enfant de Dieu et frère de Jésus-Christ! Si on a le malheur de se laisser déchoir de cet heureux état, quoi de plus conforme aux idées naturelles de justice, qui n'excluent pourtant point les idées de bonté et d'indulgence, que de le voir condamné à des efforts, et à un travail qui peut être quelque fois pénible, pour s'y replacer! S'il en était autrement, les hommes, faits comme ils sont, seraient exposés à devenir méchants, à raison même de la trop grande bonté de Dieu. A part le mérite qu'il a d'être fondé sur les véritables enseignemens de la foi, ce mode de justification qui rappelle sans cesse à l'homme la nécessité de résister aux inclinations de la nature corrompue par le péché, et de pratiquer les vertus opposées à ses inclinations mauvaises, telle que l'humilité, la chasteté, la douceur, la patience, &c. &c., n'est-il pas même humainement parlant, mille fois préférable à ceux

qu'ont voulu lui substituer Luther et Calvin, les principaux auteurs du Protestantisme ?

Luther enseigna que l'homme est justifié par une foi spéciale, par laquelle le pécheur croit fermement que la justice de Jésus-Christ et ses mérites lui sont imputés. Calvin ajouta à ce système de justification plein des conséquences les plus tristes et les plus immorales, l'erreur encore plus triste et plus immorale de l'*inamissibilité de la justice* : c'est-à-dire, que l'homme une fois justifié par l'acte de foi spéciale dont je viens de parler, ne peut plus perdre totalement et finalement la justice, quelque soit l'énormité des crimes dont il se rende coupable.

Laissons parler un instant Luther, pour mieux juger le système de justification, que lui-même et Calvin ont établi sur cette foi spéciale. "Pauvre Jérôme Weller, écrit-il à un ami qui lui demandait des armes contre le démon ; tu as des tentations ; il faut en venir à bout ! Quand vient le démon pour te tenter, bois, mon ami, bois largement ; ébaudis-toi, folâtre et pêche en haine du malin, et pour lui faire pièce ! Si le diable te dit :—Veux-tu bien ne pas boire, réponds-lui :—Je boirai à pleins verres, parce que tu me le défends : Je boirai à grandes rasades en l'honneur de Jésus-Christ.—Imite-moi ; je ne bois si bien, je ne mange tant, je ne me ré-

“ jouis si fort à table, que pour vexer satan. Je
 “ voudrais bien *trouver quelque bon péché nou-*
 “ *veau*, pour qu’il apprît à ses dépens que je me
 “ *moque de tout ce qui est péché*, et que *je n’en*
 “ *crois pas ma conscience chargée.*—Arrière le Dé-
 “ calogue, quand le diable vient nous tourmenter!
 “ Quand il soufflera à notre oreille : mais tu pé-
 “ ches, tu es digne de mort et d’enfer.—Eh, mon
 “ Dieu, oui ! je ne le sais que trop ; qu’est-ce que
 “ tu veux me dire ?—Mais tu seras condamné
 “ dans l’autre vie.—Pas vrai ; je connais quel-
 “ qu’un qui a souffert et satisfait pour moi : il
 “ s’appelle Jésus-Christ, fils de Dieu ; là où il
 “ est, là je serai.” (Voir Audin, Hist. de Cal-
 vin Ch. 25, tome 1, page 453.)

“ La foi seule, a-t-il dit ailleurs, est nécessaire
 “ pour notre justification : aucune autre chose n’est
 “ commandée ni défendue. Ne dites pas que
 “ Dieu punira le péché : la loi, à la vérité, le dit
 “ ainsi ; mais qu’ai-je à faire avec la loi ? Je
 “ suis libre...Il n’y a qu’un péché qui puisse
 “ damner, l’incrédulité.....La voie du ciel est
 “ étroite, ajoute le sacrilège bouffon ; si vous
 “ voulez y passer, jetez vos bonnes œuvres.”
 (Galat : C. 2, De captiv. Babyi. Capt. de Bapt.
 Sermo de Nov. Test.)

“ Les âmes pieuses, dit-il encore, qui font le
 “ bien pour gagner le royaume des cieux, non-

“ seu
 “ mèn
 “ plus
 “ œuv
 Tomc
 “ s
 “ am
 “ for
 “ Ch
 “ mo
 “ son
 “ de
 “ de
 “ qui
 “ pé
 “ qu
 “ me
 tin L
 Q
 beau
 pour
 me
 faire
 rend
 lesqu
 seme
 que
 suiv

“seulement n’y parviendront jamais, mais il faut
 “même les compter parmi les impies ; et il est
 “plus urgent de se prémunir contre les bonnes
 “œuvres que contre le péché.” (Opp. Wittemb.
 Tome VI. Fol. 160.)

“*Sois pécheur et pêche fortement*, écrit-il à un
 “ami, de sa Pathmos de Wartebourg ; mais plus
 “fortement encore crois et te réjouis en Jésus-
 “Christ, le vainqueur du péché, de la mort et du
 “monde. Nous devons pécher tant que nous
 “sommes ici-bas. Cette vie n’est pas la demeure
 “de la justice. . . Il suffit que, par les richesses
 “de la gloire de Dieu, nous connaissions l’Agneau
 “qui ôte les péchés du monde. Dès lors le
 “péché ne peut nous arracher de Jésus-Christ,
 “*quand en un jour nous commettrions cent mille*
 “*meurtres, cent mille adultères.*” (Ep. D. Mar-
 tin Luther, etc., Symbolique Tom 1. pag. 165.)

Quoiqu’il me soit possible de produire encore
 beaucoup d’autres passages des écrits de Luther,
 pour le moins aussi dégoutans d’immoralité, je
 me borne à ceux-ci, parcequ’ils suffisent pour
 faire apprécier à leur juste valeur les services
 rendus à la société, par les principes religieux sur
 lesquels a été établi le Protestantisme. Heureu-
 sement pour l’honneur et le bien de l’humanité,
 que les enfans de cette prétendue religion ne
 suivent pas à la lettre les doctrines prêchées par

ses fondateurs, et que les disciples ont eu plus d'honnêteté et de pudeur que les maîtres ! !

La question des indulgences en renfermait bien d'autres, comme vous voyez, Mr. Atkinson. Je suis heureux de l'occasion qu'elle m'a fournie de mettre en regard le dogme de la justification de l'homme, selon l'Eglise Catholique, avec le système protestant de justification. Pour quiconque voudrait y réfléchir un peu sérieusement, il serait facile d'apercevoir que l'un est absolument en harmonie avec l'esprit de l'Evangile de Jésus-Christ, tandis que l'autre lui est directement opposé ; par conséquent, que le premier doit conduire au ciel, tandis que le second, s'il était mis en pratique, ne serait propre qu'à conduire en enfer ! Ca vaut bien la peine d'y penser, Mr. Atkinson ! ! Ainsi, malgré votre opposition si peu fondée à la pratique des indulgences, donnez-vous la peine d'examiner ce qu'enseigne l'Eglise Catholique sur l'ensemble des moyens à prendre pour arriver à l'état d'une entière justification, afin de pouvoir ensuite entrer dans le Ciel.

Deux chemins s'ouvrent devant vous, l'un tout étroit, et l'autre bien large ! L'Evangile a décidé quel est celui qu'il faut choisir pour arriver à la vie éternelle. Craignez la terrible réflexion du Sauveur, qui dit qu'il y en a peu qui le trouvent, ce chemin étroit, qui doit conduire à la bienheu-

reuse éternité ; et c'est sans doute parce qu'il y en a peu qui le cherchent, puisque cet adorable Sauveur a dit ailleurs, que quand on cherche, on trouve les choses dont on a besoin. Et qui n'a pas besoin de la vie éternelle ! Cherchez donc un peu pour la trouver, mon cher Mr. Atkinson !

t eu plus
es !!
rmaient bien
kinson. Je
fournie de
fication de
vec le sys-
ur quicon-
usement, il
absolument
de Jésus-
ement op-
doit con-
était mis
nduire en
enser, Mr.
position si
es, donnez-
ne l'Eglise
à prendre
stification,
iel.
s, l'un tout
e a décidé
ver à la vie
n du Sau-
ouvent, ce
bienheu-

16^{ME} PROPOSITION DE MR. ATKINSON.

Cent Louis à quiconque produira un article de Foi Divine, nécessaire au salut, qu'on ne lit pas ou qui ne se trouve pas dans la Bible. (Le texte anglais porte, *qui ne peut pas se prouver par la Bible.*

RÉPONSE

Observations.—Détail de choses crues et pratiquées par les Protestans aussi bien que par les Catholiques, qui ne se trouvent pas dans la Bible.—Choses non pratiquées, ni par les Protestans ni par les Catholiques, et qui sont cependant prescrites par la Bible.—La seule autorité de la Tradition de l'Eglise peut rendre raison de cela.—Oubli de Mr. Atkinson, qui n'a pas attaqué la Confession.—Je vais suppléer à cet oubli.

Pour vous indemniser de la longueur de mes observations sur la proposition précédente, je serai court sur celle-ci, mon cher Mr. Atkinson. Cependant je suis sûr que si vous n'êtes pas du nombre de ceux qui en Angleterre ont un droit acquis à l'asile de Bedlam, et en Canada à celui de Beauport, le peu que je vais vous dire, vous forcera de convenir qu'il eut été mieux pour vous de ne point *remettre sur le tapis* le sujet de la tradition, qui vous a déjà procuré une réponse certainement de nature à vous causer quelque embarras. Si vous ne vous en souvenez plus, relisez mes observations sur votre seconde proposi-

tion ; vous y trouverez en même temps l'avantage de mieux saisir ce que j'ai à vous dire sur celle-ci.

Et d'abord rappelez-vous bien que par la *Tradition*, l'Eglise Catholique entend l'enseignement religieux que Jésus-Christ a chargé ses Apôtres de donner de bouche, en son nom et avec son assistance à tous les hommes, jusqu'à la fin du monde ; et que l'Eglise Catholique enseigne que toutes les vérités de cet enseignement ne sont point consignées dans la Bible. C'est spécialement ce dernier point des doctrines de l'Eglise Catholique que vous attaquez, en offrant cent louis pour un article de foi qu'on ne lit point dans la Bible, ou qui ne se prouve point par la Bible. Un petit moment de patience : je vais vous satisfaire, et vous en citer non seulement un, mais plusieurs que le Protestantisme, malgré toute sa répugnance pour la tradition, est cependant force d'admettre *sur la seule autorité de cette même tradition*, telle qu'entendue par l'Eglise Catholique.

Et d'abord, il n'y a aucun doute que pour être sauvé, il faut croire à la Bible : Catholiques et Protestans sont d'accord sur ce point. Les Catholiques y croient, en vertu de l'enseignement de la tradition, parce qu'il n'y a aucun autre moyen de prouver qu'il y faut croire. Et si les Protestans, si opposés à la tradition, veulent invoquer les

règles les plus ordinaires du sens commun, et de la logique, ou du raisonnement, pour croire à la Bible il faut de toute nécessité qu'ils s'en rapportent à la tradition.

Car supposé, Mr. Atkinson, que vous me mettiez à la main un de ces livres que vous distribuez à droite et à gauche, et que vous appelez Bibles ; ma première question en le recevant, sera de vous demander comment vous savez que ce livre est véritablement la Bible ou la parole de Dieu écrite ; et comment vous pouvez savoir que toutes les parties qui le composent, sont véritablement *parole de Dieu* ? Ce sont des questions d'une nécessité absolue, et auxquelles il faut une réponse satisfaisante, avant qu'on puisse croire que votre livre est vraiment ce qui doit s'appeler la Bible. Or vous prétendez n'admettre comme article de Foi que ce qui peut se prouver par la Bible ! Et je vous mets au défi de pouvoir donner à ces questions, par le moyen de la Bible, une réponse qui ait seulement *l'apparence du bon sens*. Car la Bible, comme l'admettent les écrivains Protestans les plus distingués, tels que vos Hooker et Chillingworth, ne peut pas rendre témoignage pour elle-même.

Direz-vous qu'il faut bien croire à ce qu'ont écrit des hommes comme Moïse, les Prophètes et les autres écrivains sacrés, auteurs inspirés de

l'Ancien et du Nouveau-Testament ? Mais quelle garantie avez-vous que ce sont bien Moïse et les Prophètes qui ont écrit ces livres ? Comment même savez-vous que Moïse et les Prophètes ont été des hommes justes et inspirés de Dieu ? Il n'y a que ce qu'ils disent ou écrivent dans la Bible, qui puisse rendre témoignage sur leur compte. Faut-il s'en rapporter à eux, pour le jugement qu'ils portent sur eux-mêmes ? Et puis, quand même vous réussiriez à prouver que la Bible a vraiment été écrite par tel et tel saint personnage, il vous resterait encore à prouver que les livres que vous donnez pour la Bible, sont bien certainement les livres mêmes, qui ont été écrits par les auteurs dont ils portent les noms ?

Ignorez-vous, monsieur, que dans les premiers temps de l'Eglise, des personnes animés par un zèle indiscret et blâmable, composèrent des livres apocryphes, dont quelques uns n'avaient rien de bien répréhensible, et qu'ils répandirent parmi les fidèles avec le titre de Prophéties, Evangiles ou Epîtres de tel ou tel d'entre les auteurs inspirés ; et qui cependant, n'étaient nullement *écriture sainte* ? Ignorez-vous que quelques-unes de ces fausses écritures furent reçues et accréditées par des écrivains instruits, et même par des Pères, qui en même temps refusaient d'admettre ou qui regardaient comme douteux, quelques-uns

des livres de l'Écriture véritablement canoniques et inspirés ! Enfin, ignorez-vous que ce ne fut qu'à la fin du quatrième siècle, qu'il fut définitivement décidé dans l'Église, quels sont les livres qui doivent être considérés et crus *comme Écriture véritablement parole de Dieu* ? et que ce fut sur la Tradition et l'autorité de l'Église que fut arrêté *le vrai canon des Écritures*, tel qu'adopté par le troisième concile de Carthage, et la décrétale du Pape Innocent I ? Il est si clair, Mr. Atkinson, que le canon de l'Écriture, (ou la liste, la règle, le catalogue qui déterminent quelles sont les véritables Écritures) n'a été établi et réglé que d'après la Tradition, que les plus savans d'entre les Protestans, et Luther lui-même, ont été forcés de le reconnaître, en des termes aussi forts que ceux de St. Augustin, qui a écrit ces paroles si dignes de mémoire et d'attention, déjà citées : pour moi, je ne croirais pas même à l'Évangile, *si l'autorité de l'Église Catholique ne m'y déterminait !*"

Et dans la supposition que vous pourriez établir l'authenticité et l'autorité des Livres Saints comment pourriez-vous démontrer, que le texte que vous m'avez mis à la main, n'est ni altéré ni falsifié, et qu'il est véritablement authentique. Pour décider cela, il faut encore une autorité que vous ne trouverez pas dans la Bible ! Et cette

autorité quelle sera-t-elle, si ce n'est l'enseignement de la tradition ?

Une autre difficulté : la copie que vous venez de me donner est en langue Anglaise ; et certainement qu'aucune partie des écritures ne fut primitivement écrite en Anglais : Qui donc va m'assurer que cette traduction faite dans cette langue, est bien fidèle, et rend exactement, sans aucune erreur ni méprise, le vrai sens de la parole de Dieu, d'abord écrite en Hebreu, ou en Grec ? Un traducteur quelqu'il puisse être, n'a jamais été donné par personne pour un auteur inspiré.—Ici donc encore, il faut sortir de la Bible pour aller invoquer l'enseignement traditionnel de l'Eglise.

Et enfin, sans l'enseignement ou l'autorité de la tradition, pourriez-vous même dire *qu'il existe une Bible, ou un livre par excellence*, qui renferme la parole de Dieu écrite !! Non ! assurément non ! Car il faut un témoignage qui puisse dire d'où il vient, et à quoi il est destiné, avant qu'on puisse et qu'on doive croire à ce livre ! Et quel autre témoignage que celui de la tradition ou de la voix de l'Eglise qui le proclame, pourrait être admis à ces fins de preuves ?

On pourrait sans doute étendre beaucoup les argumens tirés ou à tirer de ces différentes questions ou observations sur la Bible : mais je vous ai promis d'être court ; et je m'ens tiens à cela,

sûr et certain qu'il y en a plus qu'il ne faut, pour vous convaincre qu'hormis de vouloir vous en rapporter au premier imposteur venu, qui voudra écrire, imprimer, vendre ou donner sous le nom *de Bible*, ses propres compositions ou imaginations, vous serez forcé d'aller demander à l'Eglise : " Le " livre que voici, sur le dos et à la tête duquel " quelqu'un a écrit ou imprimé, *La Sainte Bible*, " est-il véritablement la *Sainte Bible* ? " Et le bons sens tout seul dit qu'il faudra nécessairement chercher ailleurs que dans la Bible, pour avoir une réponse satisfaisante à votre question. Et c'est dans l'enseignement de la tradition ou de l'autorité de l'Eglise, qu'il faudra aller puiser cette réponse. Voici donc, Mr. Atkinson, un premier article de Foi, bien nécessaire au salut, qui ne se lit pas dans la Bible, et qui ne peut pas se prouver par la Bible ; c'est celui de l'existence et de l'authenticité de la Bible même.

Une autre chose que tous les Chrétiens, même les Protestans, regardent comme article de foi nécessaire au salut, c'est *l'obligation de sanctifier le dimanche* ! Or il existe dans la Bible un précepte positif, qui ordonne de sanctifier le jour du sabbat, qui est le samedi, et non le dimanche. Et je vous somme de trouver dans la Bible un ordre ou une permission du Seigneur qui autorise à changer ce précepte, et à sanctifier le dimanche

à la place du sabbat ou samedi. En vertu de quelle autorité pouvez-vous donc croire, mon cher Mr. Atkinson, à l'obligation de sanctifier le dimanche, et à la dispense dont vous usez, de ne plus sanctifier le samedi ? si ce n'est en vertu de l'enseignement de la tradition, qui dit à ce sujet, sans qu'il y ait rien de semblable écrit dans la Bible, que les Apôtres, à cause des grands mystères de la Résurrection de Jésus-Christ et de la descente du St. Esprit, accomplis le dimanche, ont jugé bon de faire ce changement.

Et encore, quoi de plus positif que la défense que Dieu fit à Noé de manger le sang avec la chair des animaux (Gen : 9, V. 4.) et répétée au Lévitique et au Deutéronome (Lev : 17 V. 10. Deut. 12, V. 23) Les Apôtres eux-mêmes n'avaient point exempté de cette défense ou de cette loi les gentils convertis à la foi (Act : 15 V. 10) Cependant où est le Protestant qui se croit aujourd'hui obligé de se conformer à cette défense, et qui se fasse scrupule de manger le sang mêlé à la viande, ou préparé séparément ? Et qu'auriez-vous à me répondre, mon cher Mr. Atkinson, si je vous demandais en vertu de quelle autorité vous usez si largement de dispense à ce sujet, lorsqu'en bon Anglais, vous faites apporter sur la table votre *roast beef* le plus saignant possible ? Je ne vous en fais pas reproche : j'aime comme vous le roast

!eef! Mais quel texte de la Sainte Ecriture pourriez-vous aller me chercher, pour montrer que Dieu a aboli la défense qu'il avait autrefois faite à ce sujet? Vous vous fatigueriez en vain pour en trouver un; il n'y en a certainement point. Ici, comme pour le dimanche, il vous faut nécessairement invoquer le principe catholique, et agir en conséquence. *La tradition de l'Eglise, qui enseigne que cette défense n'était que temporaire et passagère*, serait encore votre seule ressource: et si vous ne vouliez pas accepter la tradition, il vous faudrait nécessairement renoncer au succulent roast beef.

Et enfin, pour mettre des bornes à mes observations, déjà plus longues que je ne croyais les faire, je dois vous informer, mon cher monsieur, que si vous vous obstinez à combattre la tradition et à la rejeter, je vous forcerai la Bible à la main, à me rendre un service un peu humiliant pour un homme de vos moyens et de votre fortune, lorsque je passerai, peut être assez prochainement, à Manchester, lieu de votre résidence. J'entrerai chez vous: et il vous faudra nécessairement admettre la tradition, ou vous résigner et vous soumettre *à me laver les pieds!!* Je tâcherai pourtant de vous rendre le sacrifice moins coûteux, en ne vous laissant que très peu de chose à faire. Et pour vous convaincre que j'aurai droit d'exiger

de vous cet office de propreté ou de charité, si vous ne voulez point en appeler à l'autorité de la tradition, lisez avec attention les dix sept premiers versets du treizième chapitre de l'Evangile de St. Jean. Il n'y a, dans la Sainte Ecriture, aucun ordre ni aucun commandement, plus explicitement et plus rigoureusement donné, plus spécialement motivé que l'obligation de se laver les pieds les uns aux autres, établie par Notre Seigneur Jésus-Christ en cet endroit de l'Evangile. Et dites-moi, monsieur, comment vous qui prétendez que l'Ecriture est en Religion la seule règle qu'il faut absolument suivre, vous pourrez oser me dire, devant l'injonction si formelle, et l'exemple si expressif de Notre Seigneur et commun Maître, que vous n'êtes point tenu de lui obéir en cette occasion ?

Consolez-vous, monsieur ; je ne pense pas avoir besoin d'insister pour vous forcer à remplir ma demande : car d'avance, je suis sûr que vous me direz que la tradition invariable de l'Eglise a toujours enseigné que *c'est l'esprit, et non la lettre* de ce commandement de Jésus-Christ qu'il faut pratiquer ; et je vous en tiendrai quitte pour cette explication, qui sera un hommage de plus, *rendu par vous*, à la nécessité de l'enseignement traditionnel dans l'Eglise de Jésus-Christ.

Maintenant dites-moi, mon cher M. Atkinson, comment vous allez faire pour détruire les autorités tirées de la Sainte Ecriture, que je viens de vous produire pour vous démontrer qu'il y a pour les Protestans comme pour les Catholiques, plus d'un article de foi qu'il faut nécessairement admettre pour être sauvé : et que cependant on ne lit point dans la Bible, et qu'on ne peut pas prouver par la Bible ? comme il y a aussi des choses *qu'il faudrait croire et pratiquer*, en vertu de la foi aux Saintes Ecritures, qui les enseignent si positivement, et qui néanmoins ne sont nulle part crues et pratiquées aujourd'hui ! !

Si vous ne voulez pas mentir à votre conscience, vous serez forcé de convenir que pour sortir de votre embarras, il ne vous reste plus d'autre issue que la porte de l'Eglise Catholique, dans laquelle il vous faudrait entrer pour recourir à l'autorité de la tradition, et n'être plus en contradiction si manifeste avec vous-même et vos propres principes.—Si toutefois vous ne voulez pas adopter ce parti, il faut du moins vous taire. Car certainement, on finirait par vous prendre pour un de ces malheureux maniaques, que dans tous les pays du monde, on a soin de mettre en lieu sûr, pour procurer le repos à leurs voisins en particulier, et à la société en général : et si les asyles d'Angleterre sont pleins, on pourra, au

besoin, vous trouver une place dans ceux du Canada.

Je croyais terminer ici mes observations sur votre malencontreux défi, que je pense avoir relevé, de manière à satisfaire toute personne que les passions et les préjugés n'aveuglent point ; et qui restent assez libres dans leur jugement, pour ne pas confondre les principes si différens sur lesquels reposent l'Eglise Catholique et son ennemi acharné, le Protestantisme ! Mais je m'aperçois, mon cher Mr. Atkinson, que par une distraction qui n'est pas ordinaire à ceux de votre croyance, vous avez oublié de proposer une récompense de cent louis, à quiconque pourrait prouver la nécessité *d'avoir recours et de se confesser à un homme*, pour obtenir la rémission de ses péchés. *Le dogme de la confession à un prêtre*, est une des choses contre lesquelles le Protestantisme a coutume d'exhaler surtout, sa bile et sa mauvaise humeur ! Je ne m'explique point comment vous avez pu omettre d'en parler.—C'est ce qui fait que pendant que je suis à m'occuper de vous, je vais tout de suite justifier ce dogme et sa pratique, en cas que pour prétendue cause d'oubli, il ne vous prenne fantaisie de me rappeler sur le champ de la lutte, où je vous déclare que je ne me sens nullement dis-

posé à vous rencontrer d'avantage, parceque ce ne serait que pour repousser les vaines attaques contre la vérité, que le Protestantisme renouvelle, depuis trois cents ans, sous une forme à-peu-près toujours la même ; et avec une persévérance qui pourrait étonner, si l'histoire de l'Eglise n'était pas là, pour démontrer avec quel acharnement obstiné, l'hérésie s'est *dans tous les temps* attachée à poursuivre l'Eglise de Dieu !

Mais cette Sainte Eglise appuyée sur son infail-
libilité, n'en garde pas moins un calme profond, au milieu de toutes ces tempêtes, suscitées dans son sein par ceux-là même que le baptême avait faits ses enfans. L'esprit de ténèbres, le père du mensonge, en a fait ses ennemis jurés ! Cependant la voix de ses supplications s'élève sans cesse vers le ciel en leur faveur ! Espérons que tôt ou tard, le Dieu des miséricordes exaucera sa prière, et comblera le plus ardent de ses vœux, en lui ramenant ses enfans égarés.

Je vais maintenant exposer la doctrine de l'Eglise catholique sur l'article du Symbole des Apôtres : *Je crois la rémission des péchés !*

DE LA CONFESSION ET DE SA NÉCESSITÉ.

Pouvoir de remettre les péchés, laissé par J.-C. à son Église.—Les Prêtres, successeurs des Apôtres, peuvent seuls exercer ce pouvoir—C'est dans et par la confession, qu'ils peuvent exercer ce pouvoir.—Preuves de l'Écriture et des Pères.—Preuve morale.—Conclusion.—Sujet pour lequel est offerte une autre récompense de £1,600.—Observations qui justifient la publication de ce petit ouvrage.

Une vérité à laquelle il est impossible à qui que ce soit, de formuler une objection qui ait le moindre fondement, c'est que Jésus-Christ a laissé à son Église *le pouvoir de remettre les péchés*. Il ne peut y avoir de contestation à ce sujet parmi les chrétiens, qui tous d'un commun accord, récitent et croient le symbole des Apôtres. Il n'y a que sur la manière d'entendre et d'expliquer le dogme de la rémission des péchés, qu'il peut exister une différence d'opinion. Et encore, je ne sais comment il est possible, après avoir lu la Sainte Écriture et l'histoire de l'Église avec tant soit peu d'attention, de ne pas apercevoir que l'Église Catholique seule, donne aux paroles de Jésus-Christ qui ont trait à ce dogme, une explication raisonnable ; et que seule, elle a à ce

sujet, un enseignement en harmonie avec la pratique de tous les temps.

L'Eglise Catholique enseigne que c'est par le sacrement de pénitence que sont remis les péchés commis après le baptême : que les Prêtres sont les Ministres de ce sacrement : qu'ils ne peuvent administrer ce sacrement qu'à ceux qui leur ont déclaré leurs péchés dans une confession faite de bonne foi, avec douleur et humilité, avec un grand regret des péchés commis et confessés, et avec la résolution de ne les plus commettre moyennant la grâce de Dieu. Quand la confession est impossible, la volonté de la faire est nécessaire : et dans ce cas, le sacrement de pénitence administré par le Prêtre, produit également son effet, parce que c'est surtout *à la bonne volonté que l'Incarnation de Jésus-Christ est venue apporter la paix !* Voilà le dogme Catholique sur la rémission des péchés. Il n'exclut pourtant point du pardon ceux qui étant dans l'impossibilité de recevoir l'absolution du Prêtre, excitent dans leur âme, au moyen d'une foi vive et animée, les sentimens d'une contrition et d'une charité parfaites, et qui ont en même temps la volonté d'accomplir l'obligation de la confession, si elle leur devient possible.

D'abord, l'Eglise Catholique enseigne qu'aux prêtres appartient le pouvoir de remettre les péchés.

S'i
rol
Ch
qu
ve
pr
no
jus
en
atu
(ch
nai
sei
dis
lié
sur
gil
les
pli
les
à c
nus
ou
voi
pu
ava
tra

S'il en était autrement, que signiferaient les paroles si solennelles, sorties de la bouche de Jésus-Christ, adressées à ses Apôtres, et par conséquent à leurs successeurs, puisque ce Divin Sauveur était venu pour établir une religion dont les pratiques et les enseignemens devaient subsister, non-seulement durant la vie des Apôtres, mais jusqu'à la fin du monde, comme il le dit lui-même en les envoyant prêcher ses doctrines à toute créature. Or on voit dans l'Évangile de St. Matth. (ch. 18, V. 18) l'annonce du pouvoir extraordinaire sur les âmes, que Jésus-Christ avait dessein de donner à ses Apôtres : *En vérité je vous dis que tout ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel ; et que tout ce que vous aurez délié sur la terre sera délié dans le ciel.* Et dans l'Évangile de St. Jean (ch. 20, V. 23,) on lit les paroles par lesquelles Jésus-Christ développe et explique plus clairement ce qu'il entendait par celles que je viens de citer : *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.*

Observons de quel ensemble de circonstances ou de cérémonies le Sauveur fait précéder le pouvoir qu'il confie ici à ses Apôtres, afin qu'il ne puisse rester aucun doute, sur l'intention qu'il avait d'établir, par ces paroles, quelque chose d'extraordinaire et de surnaturel.

L'Évangile mentionne le miracle que Jésus-Christ fait en entrant au milieu de ses Apôtres, *sans ouvrir ni portes ni fenêtres* : le souhait de paix qu'il leur adresse pour premier bonjour : la joie qu'ils éprouvent en l'apercevant ; et le second souhait de paix qu'il leur fait, pour les préparer au grand ministère dont il va les charger : puis on entend ce langage si solennel et si divin : *comme mon père m'a envoyé, ainsi je vous envoie*. Voici les Apôtres députés auprès des hommes, avec la toute puissance dont Dieu le Père a revêtu la sainte Humanité de son Fils. Et personne n'osera dire que Jésus-Christ n'avait point le pouvoir de remettre les péchés. Et après avoir prononcé les paroles ci-dessus, que fait-il ? une cérémonie qui indique bien qu'il veut en quelque sorte, faire passer en la personne de ses Apôtres son propre Esprit et sa propre vertu. Car après leur avoir dit qu'il les envoie comme son Père l'a envoyé, il souffle sur eux, en disant : *Recevez le Saint-Esprit*. Le divin Sauveur a prévu toutes les difficultés qui pourraient s'élever dans l'esprit des hommes, à l'occasion de la puissance divine qu'il va donner sur les âmes à ses Apôtres : et c'est pour qu'il n'y ait aucun moyen de s'arrêter à ces difficultés, qu'avant d'en venir là, il dit et fait tout ce que nous venons de voir et d'en-

tendre, selon que le rapporte St. Jean avec un détail évidemment providentiel.

Quand le Protestantisme aura démontré qu'il est possible de donner du bon sens à cette partie de l'Écriture, en l'entendant autrement que ne fait l'Église Catholique, qui trouve que Jésus-Christ ne pouvait s'exprimer ni agir d'une manière plus claire et plus formelle, pour donner aux Apôtres et à leurs successeurs le pouvoir direct et absolu de remettre les péchés, on pourra croire nécessaire de répondre à son *objection banale*, journallement répétée par quelqu'un de ses enfans: *Un homme comme moi peut-il remettre les péchés?* et alors on lui fera observer, qu'il se trompe: que ce n'est pas à un *homme ordinaire*, que l'Église Catholique attribue ce pouvoir; mais à un homme à qui Jésus-Christ a confié une mission semblable à celle qu'il a reçue de son Père; auquel il a communiqué son souffle divin et donné le Saint-Esprit, avant de le revêtir de ce pouvoir qui n'a absolument rien d'humain, bien qu'un homme l'exerce au nom de Dieu.

On rappèlera à celui qui voudrait encore répéter cette objection, tant de fois réfutée, que J.-C. trouva un jour à propos de *remettre les péchés* à un pauvre paralytique, qui lui avait simplement demandé, avec une foi bien vive, la guérison de son corps, et que quelques-uns des Juifs présens, ayant dit à cette occasion, précisément comme les protestans;

Qui peut remettre les péchés, que Dieu seul, le Doux Sauveur daigna sur le champ détruire cette prétendue difficulté par cette réponse si décisive : Afin que vous sachiez que le fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés ! (St. Marc ch. 2. v. 10) C'est, comme on voit, le fils de l'homme, et non pas le fils de Dieu, qui remet ici les péchés ! Et ce qui prouve bien mieux encore, que Jésus-Christ s'était alors positivement exprimé sur l'intention qu'il avait de confier ce pouvoir aux hommes, c'est-à-dire à ses Apôtres et à leurs successeurs, c'est ce que remarque St. Matthieu, (ch. 9 v. 8) en rapportant l'histoire du même miracle, que les troupes de peuple présentes en cette occasion rendirent gloire à Dieu, qui avait donné aux hommes un pouvoir aussi extraordinaire que celui-là. Laissons à l'hérésie la triste liberté de ne pas croire à l'évidence des faits et des paroles de Notre Seigneur ; et voyons maintenant sur quoi s'appuie l'Eglise Catholique, quand elle enseigne qu'il faut confesser ses péchés aux Prêtres, pour qu'ils puissent exercer le pouvoir qu'ils ont de remettre ou de retenir les péchés.

Le pouvoir que Jésus-Christ a donné à ses Apôtres par ces paroles, *les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez*, est un pouvoir discrétionnaire, qui laisse à ceux qui l'ont reçu, la liberté

de faire ce qu'ils trouveront à propos. Mais cette liberté, qui s'exerce au nom de Jésus-Christ, doit être guidée par la prudence, la sagesse et la justice. Ce serait blasphème, de supposer que Jésus-Christ, la sagesse et la sainteté même, eût pu vouloir que la fantaisie, le caprice, la passion ou un aveugle arbitraire pussent avoir aucune part dans l'administration d'un pouvoir exercé en son nom.

Or si les Apôtres et leurs successeurs avaient jamais usé de l'autorité de remettre ou de retenir les péchés, *sans connaître les péchés à remettre ou à retenir*, ni les dispositions de ceux qui auraient eu recours à eux pour réclamer leur ministère, ils se seraient nécessairement trouvés dans le danger de *retenir peut-être*, quand il aurait fallu remettre les péchés; *et de les remettre peut-être*, quand il aurait fallu les retenir; ou bien encore, ils auraient été exposés à agir d'après une impression du moment, qui bien des fois les eût induits en erreur, et à exercer leur autorité de manière à laisser croire que la fantaisie ou la passion avait dicté leur jugement, plutôt que la justice et la sagesse.

Pour éviter de tomber dans ces divers inconvénients d'une nature si grave et si opposée à l'esprit de sagesse qui réglait toutes les paroles comme toutes les actions de Notre Seigneur, il a nécessairement fallu que les Apôtres et leurs successeurs connussent à fond les consciences, avant de

décider s'il était à propos de remettre ou de retenir les péchés. Et de là nécessairement aussi, est découlée pour eux l'obligation d'entendre la confession des péchés, et pour les fidèles l'obligation de la faire.

D'ailleurs la nécessité de la confession est certainement renfermée dans ces paroles de St. Jean, (1 Epit.—ch : 1, V. 9) *si nous confessons nos péchés, Dieu est juste et fidèle pour nous les pardonner.* Ces paroles ont un sens bien clair pour quiconque impose silence à la passion ou aux préjugés, afin de mieux entendre la voix de la conscience et de la raison ; car pourquoi parler de la justice et de la fidélité de Dieu à pardonner les péchés, *si on les confesse ?* si ce n'est évidemment parceque lui même a fait de la confession une condition attachée au pardon qu'il veut accorder : autrement, St. Jean n'eût pas manqué de dire, selon le langage ordinaire, et d'après les sentimens naturels : si nous confessons nos péchés, Dieu qui est bon et miséricordieux, nous les pardonnera. Mais c'est de sa justice, c'est de sa fidélité qu'il dit qu'on recevra le pardon de ses péchés, *si on les confesse.*—Or justice et fidélité supposent ici que Dieu s'est engagé à pardonner ! Ce qui est très vrai : et il s'y est engagé à condition *qu'on se confessera !* L'Apôtre St. Jacques a dit positivement (Epit. 5, V. 16) *confessez donc vos péchés les*

uns aux autres! et cela, après avoir dit que si l'on est malade, il faut appeler les Prêtres de l'Eglise qui feront les prières de la Foi pour la guérison du malade. Il n'y a pas moyen d'éluder la conséquence. D'après cet Apôtre, il faut confesser ses péchés, et les confesser aux prêtres, qu'il commande d'appeler à son secours.

Et puis rien de mieux établi que la pratique de la confession, à dater du temps des Apôtres. Dans le chapitre 19^e des Actes des Apôtres, on lit que les fidèles nouvellement convertis venaient déclarer aux Apôtres ce qu'ils avaient fait; et qu'entre autres choses, ils s'accusaient de s'être occupés de sciences curieuses; et que les Apôtres leur ordonnèrent de brûler les livres au moyen desquels ils s'étaient adonnés à l'étude de ces sciences: et ils en brûlèrent pour une somme de cinquante mille deniers.

En faisant un rapprochement, il serait bien facile de voir que la confession ou déclaration des fautes se faisait au temps des Apôtres justement comme aujourd'hui: et que les injonctions des Apôtres étaient bien absolument les mêmes que celles de leurs successeurs. Car tous les jours, les fidèles confessent aux Prêtres le péché d'avoir lu par curiosité de mauvais livres, voire même, de mauvaises Bibles; et l'ordre qu'ils reçoivent, *c'est de les brûler!* et en général, il y a dans les fidèles

d'aujourd'hui une obéissance pareille à celle des premiers Chrétiens : et le feu dévore bien souvent pour cinquante mille deniers de ces mauvais livres, distribués par les agens de l'erreur et du mensonge.—Mais revenons à notre sujet.

Il est donc bien clair que la confession était en usage du temps des Apôtres. Le témoignage des Saints Pères prouve évidemment que cet usage s'est toujours maintenu et pratiqué dans l'Eglise de Dieu.

St. Cyprien, dans son sermon *sur ceux qui sont tombés*, dit : mes chers frères, que chacun confesse ses péchés pendant qu'il est encore en vie, et en état de profiter du secours des Prêtres.

St. Basile s'exprime ainsi dans la règle 229 : Il est nécessaire de *confesser ses péchés à ceux auxquels la dispensation des sacrés mystères est confiée*.

St. Ambroise tient un langage encore plus explicite, dans le deuxième livre de la pénitence, chap. 6 : si vous voulez obtenir grâce, confessez vos péchés : car une confession humble brise tous les liens du péché.

St. Jérôme, dans l'exposition du chapitre 10e d'Ezechiel, fait sur la confession la comparaison que voici : si celui qui est mordu d'un serpent, ne découvre la plaie, il en mourra : il en arrive de

même à ceux qui ne découvrent pas les plaies de leur âme au médecin spirituel.

St. Augustin, dans son homilie 49e ch. 3. fait une réflexion qui réfute bien directement une fausse opinion assez communément entretenue parmi les Protestans : Que personne ne dise : j'ai péché en secret : il n'y a que Dieu qui en ait connaissance : c'est à Dieu seul que je m'en confesserai. Ce serait donc en vain que les clefs auraient été données à l'Eglise.

Terminons par St. Jean-Chrysostôme qui, dans son troisième livre sur le sacerdoce, expose si nettement, en peu de mots, la doctrine de l'Eglise Catholique sur la confession : Les prêtres juifs ne pouvaient pas guérir la lèpre du corps ; ils déclaraient seulement qu'on en était guéri. Mais les Prêtres du Nouveau Testament ne déclarent pas seulement la guérison, mais ils guérissent en effet la lèpre de l'âme.

Si je m'étais proposé de faire un long traité sur le dogme de la rémission des péchés par le ministère des prêtres, exercé dans la confession, je pourrais accumuler des preuves et des autorités sans nombre ; mais comme en traitant cette matière, j'ai seulement eu l'intention de rappeler aux Catholiques quelques-unes des raisons principales sur lesquelles repose cet enseignement de l'Eglise, je crois que le peu que j'en ai dit, se-

ra pleinement suffisant pour les prémunir contre tous les sophismes et toutes les objections que l'hérésie peut présenter contre cet article de la Foi.

Est-il en effet rien de plus clairement et plus solennellement enseigné dans le Saint Evangile, que le pouvoir donné aux Apôtres et à leurs successeurs de lier et de délier, de remettre et de retenir les péchés ? Et de là découle pour eux l'obligation d'entendre la confession des péchés, et pour les fidèles l'obligation de la faire.

La pratique de la confession suivie du temps des Apôtres et dans la primitive Eglise, aussi bien que dans tous les siècles depuis l'établissement de l'Evangile, repousse victorieusement le faux avancé journellement répété par les Protestans, que la confession fut établie au commencement du treizième siècle, par le quatrième Concile de Latran. Tout ce que fit ce Concile, ce fut de déclarer qu'il ne faut pas négliger de se confesser, et de régler que chaque fidèle devrait le faire au moins une fois dans l'année. Il y a loin de là à un précepte qui aurait eu pour fin d'établir la confession !!! Le décret de ce Concile à ce sujet est entre les mains de tout le monde, et il est clair comme le soleil.

Le Protestantisme, aujourd'hui si opposé à la confession, n'osa pas trop d'abord décider ce

qu'il ferait de ce dogme, dont l'évidence l'embar-
rassait beaucoup, tant il y avait de raison de res-
pecter ce qui de tout temps avait été invariable-
ment cru et pratiqué dans l'Eglise. Aussi Lu-
ther conserva-t-il la confession dans le Protestan-
tisme allemand.

The Common Prayer Book, ou le Rituel de
l'Eglise Anglicane, retient encore aujourd'hui la
confession, et la recommande en certains cas, com-
me moyen de tranquilliser et rassurer les cons-
ciences.—Si la confession est bonne et utile dans
un temps, pourquoi ne le serait-elle pas dans un
autre ?

Dans la confession d'Augsbourg, pour justifier
l'abolition de la confession, on dit simplement
qu'il est impossible de se ressouvenir de tous ses
péchés !! Or, il fallait sentir bien vivement qu'on
n'avait rien de plausible à opposer à ce dogme,
pour oser présenter une aussi mauvaise raison
comme le motif de ce sacrilège attentat ! Car ja-
mais aucun docteur catholique n'a enseigné, que
pour recevoir le pardon de ses péchés par le moy-
en de la confession, il faut absolument se souve-
nir de tous ses péchés pour s'en confesser ensui-
te. Tout ce qui est regardé comme nécessaire,
c'est d'examiner avec soin sa conscience, et de
confesser sincèrement toutes les fautes qu'un ex-
amen attentif a rappelées à la mémoire. Si la

mémoire fait défaut, pourvu que la volonté ait été bonne, la confession ne laisse pas de produire entièrement ses effets, quel que puisse être le nombre des péchés oubliés dans la confession.

Enfin, une preuve morale de la divinité de la confession, c'est l'impossibilité absolue qu'il y aurait eu pour des hommes de l'imposer comme pratique générale à leurs semblables.

Si la confession ne venait pas de Dieu, il est plus que certain que l'histoire aurait conservé avec soin le nom de celui qui aurait le premier cherché à l'établir : et si l'on écoute seulement ce que dit la raison d'une semblable entreprise, on est convaincu qu'elle aurait infailliblement échoué ; et que son auteur n'aurait gagné rien autre chose, que d'accompagner le souvenir de son nom d'un ridicule ineffaçable. C'est chose facile à concevoir et à comprendre ; et c'est assez pour forcer un homme qui pense et réfléchit, à en venir à cette conclusion : “ Quand le Protestantisme pa-
 “ rut dans le monde, il y a trois cents ans, l'univers
 “ chrétien en masse croyait à la nécessité de la
 “ confession, et pratiquait la confession comme
 “ indispensable au salut. Rien que la voix et
 “ l'autorité de Dieu avaient pu contraindre la vo-
 “ lonté des hommes à se soumettre à une loi de
 “ cette nature ! Le Protestantisme s'est donc at-

“ taqué à Dieu, en s'attaquant à la croyance et à
 “ la pratique universelle de la confession.”

Comme il n'entre point dans le cadre rétréci que je me suis tracé, de parler des avantages que la confession procure à la société chrétienne, aussi bien qu'aux individus, je termine ici, en rappelant seulement à tout Catholique le repos si doux, la paix du cœur si suave, le bonheur si parfait que l'on goûte après une bonne confession. Non ! non ! ce ne fut jamais à la suite d'une confession bien faite, que le doute sur la divinité de cette sublime institution, trouva place dans une âme !! Ce qui peut faire perdre la foi en cette sainte et salutaire pratique, c'est l'abus qu'on en a fait par orgueil ; ou bien, le triste courage que l'on a eu de résister trop longtemps à la grâce, en s'abandonnant sans frein à des désordres honteux qui ont fini par abrutir l'esprit et le cœur, et les livrer au funeste esclavage de la chair et des sens !!!

Pour être sauvé, il ne suffit pas de croire : il faut aussi pratiquer les œuvres de la Foi. *Qui croit bien, pratique bien.* Et le moyen de bien croire et de croire toujours, c'est de bien pratiquer ! La Foi donne la vie aux œuvres ; mais à leur tour les œuvres entretiennent la vie de la Foi. Pour assurer notre salut, nous devons donc nous montrer de plus en plus fidèles aux devoirs de notre sainte religion, pour conserver intact le précieux dépôt de la Foi,

que nos pères nous ont transmis comme leur plus précieux héritage.

Bons et vertueux Catholiques du Canada, rappelez-vous souvent ces vérités, si vous ne voulez point tôt ou tard tomber victimes de la fureur et de la rage des loups ravissans, qui se sont depuis quelques années introduits au milieu de la belle portion canadienne du troupeau du Seigneur ! Par votre piété envers Marie, méritez que cette bonne et tendre mère vous protège et vous garde toujours : et leur dent meurtrière ne vous blessera jamais !

TROIS PROPOSITIONS A RÉSOUDRE.

Mes remarques sur les 16 propositions de Mr. Arkinson sont terminées. Il ne me reste plus qu'à proposer à mon tour, comme je m'y suis engagé en commençant à lui répondre, *une récompense de seize cents louis*, qui sera bien dûment payée à quiconque donnera une solution claire et satisfaisante aux trois propositions suivantes :

1o. Démontrer que des hommes tels que Luther, Calvin et Henri VIII, roi d'Angleterre, que les monumens de l'histoire les plus authentiques représentent comme des hommes pleins d'orgueil, de luxure et de débauche, et qui ont été les principaux auteurs du Protestantisme, ont pû être suscités de Dieu pour donner au monde une religion et

des
pour
2o
Prote
Bible

* C
pamp
habit
qu'on
Catho
été ar
denn
d'un s
veme
venir
n'avn
aura
C'est
ration
métie
euse,
pamp
de l'
qui a
comr
qué
rong
l'em
Un
dans
et d
il se
enta
de C
cale
la cr
célé

des croyances nouvelles; ou même simplement, pour réformer l'Eglise *.

20. Démontrer que le principe fondamental du Protestantisme, qui consiste à lire attentivement la Bible et à tenir pour indubitable le sens que chacun

* On me remettait dernièrement entre les mains un petit pamphlet intitulé, *Appel à la raison et à la conscience des habitans des paroisses de Ste. Marie et de St. Grégoire, etc*, qu'on avait semé durant la nuit sur la porte de plusieurs Catholiques du village de St. Jean. L'exemplaire qui m'a été apporté, contient sur la première page, une note évidemment écrite par quelqu'un qui agissait sous l'influence d'un sentiment de dégoût marqué, et de son propre mouvement, comme pourra s'en convaincre quiconque voudra venir lire cette note, que voici d'ailleurs à la lettre : *Je n'aurais jamais pensé qu'un pilier de maison de prostituée aura eu l'audace de jeter devant ma porte de tels ouvrages. C'est horrible de voir !* Cette note qui exprime la considération dont jouissent les semeurs de *tracts*, qui font leur métier à temps et à contre temps, et passablement injurieuse, au moins pour le trop zélé distributeur du pauvre pamphlet si mal accueilli, se trouve justifiée par l'impudence de l'auteur, qui n'a pas osé parler de Henri VIII, mais qui a eu le triste courage de présenter Luther et Calvin, comme des hommes de *beaucoup de piété*. Un Calvin, marqué du fer d'ignominie pour cause d'immoralité, et mort rongé par un honteux ulcère, que ne put réussir à cacher l'empressement de ses disciples à l'ensevelir et l'inhumer : Un Luther qui a laissé l'image de son âme voluptueuse dans ses propos de table, dans son sermon sur le mariage, et dans plusieurs de ses lettres, des hommes de piétés !!! il sera permis d'y croire, quand on aura réfuté les documens entassés par Mr. Audin, dans ses *Histoires de Luther et de Calvin*, et par Mr. de Trévern, dans sa *Discussion Amicale*. Ces documens établissent jusqu'à l'évidence, l'orgueil, la crapule et la débauche de ces hommes malheureusement célèbres.

croit y trouver, sans égard à la manière dont les autres l'entendent ; démontrer dis-je, que ce principe renferme *le moindre germe de Foi !* Je n'entends pas parler ici de la foi *en soi*, qu'on acquiert en lisant la bible d'après ce principe ; mais de cette *foi véritable et divine*, que l'Apôtre définit: (Hebr. 11, 1) *Le fondement des choses que l'on doit espérer, la pleine conviction de celles qu'on ne voit pas encore ; et sans laquelle il est impossible de plaire à Dieu.* Et démontrer en même temps que Dieu, s'il avait ainsi livré sa Loi Sainte à l'interprétation de chaque individu pour se former une foi selon son sens et son jugement particulier, se serait montré aussi sage que les hommes, qui ne manquent jamais d'établir des juges pour expliquer leurs lois et en déterminer le sens.

3o. Démontrer que le protestant Hume a dit faux dans son Histoire d'Angleterre, (ch. XI. an 1568) quand il assigne comme une des causes qui ont fait faire au Protestantisme un pas important, *l'envie de voler l'argenterie et tous les ornemens des autels*: et que Frédéric-le-Grand, roi de Prusse, aussi Protestant, s'est trompé quand il a dit, comme on peut lire dans les Mémoires de Brandebourg : Si on veut réduire les causes du progrès *de la Réforme* (du Protestantisme) *à des principes simples, on verra qu'en Allemagne, ce fut l'ouvrage de l'intérêt, en Angleterre celui de l'amour,*

et en France celui de la nouveauté ! Si l'on craint de ne pouvoir point réfuter ces aveux et ces avancés de Hume et de Frédéric-le-Grand, tous deux Protestans, on sera libre de démontrer comment le Protestantisme, qui doit sa naissance et ses progrès à des principes si évidemment opposés aux maximes et aux enseignemens de l'Évangile, peut-être une institution digne de porter le nom de Religion.

Allons, c'est votre tour maintenant, Mr. Atkinson ! Mettez-vous à l'ouvrage, s'il vous plaît. Votre tâche est beaucoup moins forte que la mienne. Car pour la somme que vous aviez offerte, bien décidé à ne la jamais payer, vous demandiez la solution de seize grandes propositions : tandis que pour le même prix, qui sera certainement payé à quiconque y répondra, je ne propose que trois questions à résoudre. Il me semble que c'est être beaucoup moins exigeant que vous ! Pourtant, attendons la fin ; car je dois vous avouer franchement que j'ai la certitude que personne au monde, ni vous ni autre, n'est capable de tirer le Protestantisme de l'embarras que mes trois questions, malgré leur simplicité apparente, lui ont toujours causé, et lui causeront toujours ! Je suis même sûr que cet embarras, qui devient de plus en plus évident aux yeux de l'univers entier, finira par le faire mourir dans le désespoir !

Observations sur les motifs qui ont donné occasion à ce petit ouvrage.



J'ai rempli le but que je m'étais proposé ; mais je ne puis me déterminer à prendre congé de Mr. Atkinson et de ses dévoués amis du Canada, sans exprimer combien je regrette d'avoir été poussé par son imprudent et maladroit défi, au danger de blesser, par mes réflexions sur le Protestantisme, des personnes qui font profession de cette croyance religieuse, et qui par la délicatesse et l'honnêteté de tous leurs procédés méritent certainement estime et respect.

Tous les jours je viens en contact avec quelques-unes de ces personnes, que je plains plus que je ne les blâme dans ce que je ne puis m'empêcher d'appeler leur erreur en religion ; car j'ai la conviction qu'elles y sont de bonne foi. Le seul sentiment que j'éprouve en les rencontrant, est celui d'une vraie charité qui me porte à me dire souvent à moi-même, comme le grand Pape St. Grégoire, à la vue des jeunes esclaves amenés de la Bretagne encore idolâtre, et mis en vente sur les marchés de Rome : Hélas ! quel dommage que de si intéressantes créatures ne possèdent point la lumière et la grâce de la vraie religion ! Mais

comme
seins de
éclaire,
comme
moi : L
jour ma
aussi le

Ce d
une ré
j'aurai
me suis
que j'a
était E
et d'un
ne cru
en usa
lui l'an
parce
permis
une la
je n'a
croyez
je dev
résiste
Dieu
mort p
mes p
Ce

comme il ne m'appartient point de scruter les desseins de la providence, en attendant que Dieu les éclaire, je veux toujours les regarder et les aimer comme des frères, qui tous les jours disent comme moi : *Notre père qui êtes aux cieux*. Puisse un jour ma mère, la sainte Eglise Catholique, être aussi leur mère !

Ce que je dis ici n'est point une fiction ; c'est une réalité. Et l'on y croira, j'espère, quand j'aurai assuré que l'un des hommes auxquels je me suis le plus attaché, dans l'une des situations que j'ai eu à remplir depuis que je suis Prêtre, était Protestant : mais Protestant consciencieux, et d'une bonne foi qui me paraissait telle, que je ne crus jamais à propos de chercher à la troubler, en usant de l'influence qu'eût pu me donner sur lui l'amitié qu'il me portait. Une fois seulement, parce qu'il m'en avait fourni l'occasion, je me permis une courte réflexion, qui lui fit descendre une larme à l'œil, et m'adresser ces paroles que je n'ai pas encore oubliées : Ah ! Monsieur ! croyez que si Dieu me donnait la conviction que je devrais être Catholique pour être sauvé, je ne résisterais pas à sa volonté ! Par un mystère, dont Dieu seul a le secret, cet homme estimable est mort protestant. Cependant j'ai pensé à lui dans mes prières !

Ce n'est donc nullement pour le plaisir de bles-

ser ceux de mes concitoyens qui ne sont pas Catholiques, que j'ai écrit ce qu'il peut y avoir de pénible et de fâcheux pour eux, dans la réfutation que j'ai cru devoir faire du défi de Mr. Atkinson. Je suis de ceux qui aiment à espérer que parmi les Protestans, il y a beaucoup de *Catholiques de volonté*. Les vertus morales que je vois tous les jours pratiquer à plusieurs de ceux qui m'environnent, ne contribuent pas peu à fortifier en moi ce sentiment, et à me donner l'espérance que le Seigneur leur sera miséricordieux. Et aussi, je puis dire avec l'assurance de n'être démenti par personne, que jamais mot d'aigreur n'est sorti de ma bouche, pour aller attaquer un Protestant d'une dénomination quelconque, à raison de ses opinions religieuses. Il fallait les excès d'un fanatisme insensé et aveugle, tel que celui que je méprisais depuis douze ans que je vis dans ces quartiers, pour me forcer à paraître devant le public ; et à rompre un silence que j'aurais certainement continué à garder, si je n'avais pas eu de justes raisons de craindre que ce silence ne fût enfin pris, par les Protestans, comme une marque d'indifférence pour les principes religieux que je prêche, et par les Catholiques, pour une espèce de lâcheté devant des ennemis qui semblent croire qu'on a peur d'eux, parce qu'on a jusqu'ici jugé à propos de les laisser se consumer et se détruire

eux-m
fructu

J'a
tends
avec
vérité
ment
fait m
les fa
ceux
pour
s'en t
l'orei

Il
qu'il
dans
Cath
avec
soins
jama
d'ex
qu'à
ter.
nête
sen
plu
sim
à S

eux-mêmes par leurs efforts aussi vains qu'infructueux et ridicules.

J'ai parlé de fanatisme ! Et par fanatisme j'entends un zèle de religion exercé à contre-temps, avec une ardeur qui sent plutôt la passion que la vérité, qui de bon gré ou de force, veut absolument qu'on l'écoute débiter les doctrines dont-il fait marchandise d'encan, avec la prétention de les faire accepter par tout le monde, même par ceux qui lui tournent le dos, quand il les poursuit pour les leur présenter. Heureux encore, si l'on s'en tire sans injures, quand on refuse de lui prêter l'oreille !

Il faudrait avoir bien du front, pour oser dire qu'il serait possible de trouver rien de semblable dans la conduite calme et paisible du Clergé Catholique du pays, qui veille bien sans doute avec zèle, à la garde du troupeau confié à ses soins ; mais qui sait observer la convenance de ne jamais sortir des lieux où il peut lui être permis d'exercer son zèle, et de ne s'adresser jamais qu'à ceux qui se montrent bien disposés à l'écouter. Mais il est impossible aux Protestans honnêtes et de bonne foi, auxquels j'ai cru devoir présenter la courte apologie qui précède, de nier que plusieurs de leurs frères en religion, ministres ou simples membres des congrégations, ne cherchent à St. Jean et dans les lieux d'alentour, comme on

fait dans d'autres endroits du pays, à arracher la foi aux Catholiques, au moyen de cette sorte de zèle aussi indiscret que blâmable, que j'ai appelé *fanatisme* ! Les faits qui le prouvent, sont trop évidens et trop nombreux pour qu'il puisse y avoir le moindre doute à ce sujet. J'en citerai seulement quelques-uns, oubliant toutefois le fameux défi qui a surtout provoqué le présent écrit.

C'est du fanatisme tout pur, par exemple, que l'établissement de cette *Branche de la Société Biblique*, formée pour St. Jean et St. Athanase, au milieu d'une population toute Catholique, qu'on veut absolument forcer contre ses principes et sa conscience, à lire des Bibles, qui sont loin d'être orthodoxes, et qu'on cherche de plus à lui faire lire dans un sens tout à fait *anti-catholique*. On sait où se réunit cette société pour tenir ses assemblées régulières, dans lesquelles on a vu figurer des gens appartenant à toutes les dénominations Protestantes qui se trouvent dans le quartier, et même certains idiots canadiens, qui n'ont assurément point d'autre mérite que celui de s'être déclarés Protestans ; et si peu recommandables à tous égards, que la plupart de ceux à côté desquels ils sont assis dans ces assemblées, rougiraient de leur compagnie, si la tache de l'apostasie n'était point venue s'étendre par dessus toutes les autres et les faire disparaître, sans pourtant les effacer. Il

n'y a
est
religi
les c
mêm
fureu
quina
leurs
jusqu
lever
conn
sait e
un P
C'
dans
appa
mem
parla
minis
de p
invita
du vi
dican
voir s
se R
repro
apôtr
et la

n'y a pas moyen de se le déguiser : cette société est une véritable agression contre les principes religieux des Catholiques, dont elle prétend faire les objets de son zèle. C'est du fanatisme de même espèce, que celui qu'exercent avec tant de fureur les *bibleurs suisses*, qui depuis bientôt quinze ans infestent nos paisibles campagnes de leurs bibles, *tracts* et pamphlets, sans avoir obtenu jusqu'ici d'autre succès, que celui d'achever d'enlever la foi à quelques misérables, généralement connus pour de mauvais Catholiques. L'univers sait et reconnaît qu'un bon Catholique *ne fit jamais un Protestant*.

C'est aussi du fanatisme tout pur, que d'appeler dans les chapelles protestantes de St. Jean, qui appartiennent à des congrégations dont tous les membres ne parlent que l'Anglais, le premier venu parlant Français, qui se présente avec le titre de ministre, pour le faire prêcher en cette langue ; et de plus, d'envoyer des émissaires colporter des invitations, pour presser la population Catholique du village et d'alentour, d'aller entendre ces prédicants vagabonds, dont toute l'éloquence et le savoir se réduisent à lancer des injures contre l'Eglise Romaine, et à répéter contre cette Eglise les reproches sans fondement ni bon sens, dont les apôtres de ce calibre font partout le texte, le corps et la conclusion de leurs discours.

La fanatisme dont je parle, a été porté à son suprême degré, lorsqu'on a appelé à St. Jean, avec le dessein bien formel de l'y faire prêcher pour mes paroissiens, heureusement tous assez Catholiques pour mépriser une aussi grossière tentation, un pauvre malheureux prêtre canadien, qui est passé de l'Eglise Catholique au Protestantisme par un si triste chemin, que le jour même qu'il quittait ma maison, le presbytère de l'Acadie, pour aller faire don de sa précieuse personne à la *mission Suisse* de la Grand'-Ligne, il y était encore sous une livrée qui n'était pas la sienne, et sous un nom emprunté, comme il y avait été pendant plusieurs mois auparavant sous mon prédécesseur, qui avait eu la charité de le recueillir pour le retirer d'un état de vraie misère. Si l'on veut savoir pourquoi il s'était cru obligé de remplacer son véritable nom par celui de *Mr. Ménard*, qu'il a porté pendant tout le temps de sa retraite et de son *incognito* à l'Acadie, qu'on aille le demander à l'Archevêché de Québec, et dans la paroisse dont il fut curé. En attendant qu'on ait fait ces perquisitions, qu'on se rappelle qu'un homme sans tache et sans reproches, n'eut jamais besoin de se déguiser ou de se cacher au milieu de ses concitoyens, sous le voile d'un faux nom et d'un habit étranger.

Et c'est un être comme celui-là, devenu *ministre du Saint et nouvel Evangile* en passant

par
ser
chai
et qu
lui a
dève
qui a
ôter
teur,
ne d
C'
enco
ce qu
beau
face
de fe
guer
et sa
pour
quell
papi
les r
où s
bien
liber
solei
bien
noir

par un si singulier noviciat, que l'on vient m'opposer dans ma paroisse, en l'invitant à y occuper la chaire, ou plutôt *le pupitre* d'une certaine chapelle; et que l'on colporte même avec la femme dont on lui a fait cadeau, d'une paroisse à l'autre pour y déverser sa bile et son fiel contre l'Eglise Romaine, qui a eu à son égard le tort impardonnable de lui ôter sa cure, et de le priver de sa charge de pasteur, dont il paraît qu'il se mettait fort peu en peine de se montrer digne.

C'est à ce même être, qu'il n'y a pas longtemps encore, un individu qui se croit quelque chose parce qu'il a de l'argent, mais qui est certainement beaucoup moins esprit que matière, venait à ma face et dans mes oreilles, en plein char de chemin de fer, serrer la main, faire des caresses, et prodiguer des complimens sur le zèle déployé par lui et sa femme, dans le moment assise à côté de lui, pour étendre *le règne de la lumière!* devant laquelle, osait dire *cet illustre benêt*, les ténèbres du papisme allaient disparaître comme la neige devant les rayons du soleil. Dans un lieu comme celui où se tenait cette intéressante conversation, j'étais bien condamné à me taire! mais j'avais encore la liberté de penser, et de me dire à moi-même; quel soleil que ce-lui là! Quels rayons ternis! C'est bien en vérité le soleil de l'apocalypse, devenu noir comme un sac de poil, (Apoc. ch. 6. V. 12)

Et l'individu qui se morfondait ainsi en félicitations et en complimens si bien appliqués, prend encore de ce temps-ci un plaisir extrême à distribuer aux Catholiques le défi de Mr. Atkinson, accompagnant cette distribution de commentaires tout-à-fait spirituels et piquans ! Lisez-cela ! disait-il l'autre jour à un brave habitant, auquel il présentait sa feuille précieuse : ça pourra vous aider à sortir *de cette Babylone !* lui montrant en même temps du doigt l'Eglise Catholique du lieu, tout près de laquelle il demeure. Ceux qui le reconnaîtront à ces traits presque caractéristiques, n'en seront pas surpris, sachant que quelque fois son fanatisme lui a même fait oublier les petits délits, sur lesquels il avait à juger en qualité de magistrat, pour reprocher aux délinquans le tort qu'ils avaient de donner tant de temps aux pratiques de *la Religion Romaine*, qui ne les rendait pas pour cela meilleurs, avait-il l'audace de leur dire !

Etait-ce bien aussi du fanatisme tout pur, que le conseil donné un jour par un autre individu, qui n'est pas tout-à-fait étranger ni inconnu à celui dont je viens de parler, à un de mes paroissiens, qui en me le répétant, était encore tout stupéfait de ce qu'il venait d'entendre ! Cet homme était entré dans un certain bureau ; et à je ne sais quel propos, la conversation était tombée sur le couvent ou la maison d'Ecole de filles, que je venais

d'engager mes paroissiens à bâtir. “ Ah ! que vous êtes à plaindre, pauvres Catholiques, disait celui qui tient ce bureau, d'être menés comme vous l'êtes par vos Prêtres ! Voyez cette dépense inutile que vient encore de vous faire faire votre Curé, pour donner un refuge à de la paresse et de la canaille ! ” C'était aux pauvres religieuses chargées de l'enseignement dans cette nouvelle maison, que s'adressait ce gracieux compliment. *Si vous voyiez clair dans vos intérêts,* continuait-il, *m'auriez-vous bientôt réduit cela en bouillie.* C'était la maison qu'il souhaitait ainsi voir réduite en bouillie, c'est-à-dire en poussière, ou au néant !

Le même individu, fâché de ce que par un retour aux sentimens du respect pour soi-même, on vient de décider, me dit-on, qu'on n'ouvrira plus les chapelles protestantes du lieu, aux prédicans errans et vagabonds, se propose de fournir un local aux êtres généralement si peu respectables qui font ce métier, quand ils voudront venir l'exercer à St. Jean, *à la condition sans doute,* que pour prix du loyer, ils seront tenus à dire le plus de mal qu'ils pourront de *l'Eglise de Rome* : car avec lui, aussi bien qu'avec le *gentil* homme que je viens de mentionner, c'est toujours là qu'il en faut venir.

Je ne parlerai point du fanatisme montré dans

les écoles protestantes, envers les enfans catholiques, par certains visiteurs bien légaux sans-doute, mais par-dessus le marché très bigots, quelquefois en dépit des honnêtes instituteurs chargés de ces écoles. Sur ce chapitre j'aurais à rapporter plusieurs petits faits assez significatifs.

Répèterai-je l'imprécation de fanatisme à faire frémir, qui n'a peut-être jamais été entendue ailleurs qu'à St. Jean, et que quelqu'un prononçait un jour contre lui-même en pleine rue : " Quand je saurais mourir cette nuit, et être damné pour n'avoir pas été Catholique ! n'importe, je ne voudrais pas encore me faire Catholique !"

Protestans respectables, auxquels je me suis adressé en commençant ces observations, voilà quelques-uns des faits sortis du fanatisme que je vous ai signalé, comme ayant provoqué mes réponses au défi de Mr. Atkinson.

Il est possible que quelques-uns se soient passés sans avoir beaucoup attiré votre attention : vous n'aviez pas les mêmes raisons que moi d'observer ! Mais à présent, recueillez vos souvenirs ; et vous vous les rappèlerez infailliblement. Et puis, donnez-vous la peine de réfléchir un peu, pour juger si les excès d'un semblable fanatisme, que vous ne sauriez vous empêcher de condamner, ne sont pas une excuse suffisante pour justifier le droit de représailles dont je viens d'user, en tom-

bant un peu pesamment sur le Protestantisme, pour défendre les croyances et les pratiques de l'Eglise dont je me glorifie d'être le ministre.

Mériterais-je d'ailleurs les égards et le respect dont plusieurs d'entre vous m'ont plus d'une fois donné des preuves non équivoques, si je ne faisais consister mon principal mérite à bien remplir les devoirs de ma situation ? Et sans doute que l'un de mes devoirs est de ne pas souffrir qu'on insulte en ma présence les doctrines que je prêche, sans élever la voix pour en prendre la défense. Si je ne m'étais point acquitté de ce devoir, vous auriez droit de dire : voici un homme dont l'indifférence prouve évidemment qu'il ne croit pas ce qu'il enseigne ! et au lieu de m'estimer, me respecter, vous devriez me mépriser !

Cependant, je me ferais un reproche d'avoir traité tous les Protestans d'après les mêmes principes, si toutes les dénominations n'avaient pas été plus ou moins représentées dans cette association de forces et de zèle déployés contre la Religion Catholique.

Passé encore cette association ! s'il s'agissait d'amener à la connaissance de Jésus-Christ des pauvres payens, qui n'auraient jamais entendu parler de son évangile.

Mais auprès des Catholiques dont la religion, comme l'avoue le Protestantisme en masse, peut

les conduire au ciel, ce zèle ne devient-il pas une véritable cruauté? puisque c'est chercher à leur faire apostasier une croyance, qui d'un côté leur enseigne positivement qu'il n'y aurait point de salut pour eux s'ils avaient le malheur de la renoncer, tandis que de l'autre, le Protestantisme lui-même la reconnaît pour capable de les sauver, tout en s'évertuant pour la leur faire abjurer.

L'expérience d'ailleurs a depuis long-temps démontré que tout ce que l'on gagne à arracher la foi du cœur d'un Catholique, c'est de substituer à une foi qui animait et vivifiait son âme, un sombre doute qui a toujours pour compagnons inséparables le remords et le désespoir, qui lui faisant craindre sans cesse des châtimens dans la vie future, lui enlèvent tout bonheur et tout repos même dans la vie présente. Il me semble donc qu'il serait infiniment plus sage et plus charitable, de chercher des sujets sur lesquels il y aurait quelque ombre de bon sens, à épancher la ferveur d'un zèle si peu mesuré et si mal appliqué.

Il me reste à dire pour terminer, que j'ai l'intime conviction que ces fanatiques propagateurs de doctrines auxquelles ils ne croient pas eux-mêmes, ne peuvent tarder à être traités par toutes les parties de la société, avec le mépris et le dédain dont ils veulent absolument se montrer dignes. Il est évident à quiconque examine leurs trémous-

semens, que ce sont des gens dont la plupart ne cherchent qu'à se donner une importance que leur mérite personnel leur refuserait toujours ; mais qu'ils espèrent trouver dans le triste et aveugle courage qu'ils déploient, dans leurs attaques incessantes contre l'inébranlable Eglise Catholique.

Cependant, qu'ils redoublent et centuplent leurs efforts, si telle est leur volonté ou leur bon plaisir ! ils pourront tout au plus lui lancer la boue de leurs injures et de leurs calomnies, sans jamais réussir à égratigner une seule des pierres qui composent ce céleste et divin édifice ! Leur sort finira par être exactement semblable à celui de ces essaims de mouches, que la poussière chasse à certains jours des rues de Montréal, et qui s'en vont tourbillonner autour de la grande église de Notre Dame, dont on s'aperçoit que de temps à autre leurs ailes froissent les fortes tours, ou les murs épais et solides, sans que personne ait eu jusqu'ici la pensée de croire qu'il y eût en cela *le moindre danger* pour cette vaste et noble construction, au pied de laquelle les pauvres mouches finissent par tomber en monceaux, quand le vent ne les emporte pas pour les précipiter et les abîmer dans les eaux du Saint Laurent. Le lecteur voudra bien se charger de poursuivre et d'appliquer la comparaison ; et me permettre d'abandonner l'arène à quiconque trouvera bon d'y descendre après

moi, pour briser à son tour une lance avec le brave Mr. Atkinson, qui pourrait bien chercher encore à s'escrimer d'estoc et de taille, pour déguiser sa défaite !!!

LE CURE DE ST. JEAN.

St. Jean, 19 mai 1852.

E
D
P
In
Ju

L

E

C

I

I

I

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES
Exposé des motifs qui ont déterminé ce petit travail	3
Définition de certains mots, de certaines expressions.	6
Pourquoi cette réponse est donnée si tard.....	9
Indulgence réclamée en faveur de ce petit travail, etc.	10
Justification de certaines expressions un peu dures, etc.....	11
Les 16 propositions de M. Atkinson.....	13

RÉPONSE A LA 1RE PROPOSITION.

En quoi consiste la Règle de Foi de l'Eglise Ro- maine, qui lui a toujours conservé l'unité de Foi.— Le protestantisme n'a pas de règle de foi.—Aussi ses divisions l'empêchent de s'entendre.—Hérésie monstrueuse née de sa prétendue règle de foi....	16
---	----

RÉPONSE A LA 2ME PROPOSITION.

Ce qu'il faut entendre par <i>les Traditions</i> , et par la <i>Tradition</i> de l'église catholique.—La tradition est le mode d'enseignement établi par Jésus-Christ.— Il est recommandé et pratiqué par les Apôtres.— Il a toujours été suivi dans l'Eglise catholique. —Ce qu'est la Bible dans l'Eglise de Dieu.—Les livres du Nouveau-Testament ne peuvent pas être la seule source d'enseignement.—Pourquoi, quand et comment ils ont été écrits, etc., etc.....	21
--	----

RÉPONSE A LA 3ME PROPOSITION.

Les Pères n'ont point cherché à interpréter l'Ecriture dans le sens protestant.—Ils sont au contraire una- nimes à condamner le principe du protestantisme, en s'accordant à regarder l'autorité de l'église et de la tradition comme la seule règle qu'il faille invoquer, tant pour l'interprétation de l'Ecriture que pour l'enseignement de la religion en général.	40
Remarque sur la 4me proposition.....	53

RÉPONSE A LA 5ME PROPOSITION.

Le Protestantisme en avouant qu'il est faillible, avoue qu'il n'est pas l'Eglise de J.-C.—L'Eglise	
---	--

Romaine qui est l'Eglise de J.-C. conserve le dogme de l'infaillibilité.—Où se trouve cette infaillibilité.—C'est à l'Eglise Catholique qui est infaillible, qu'il faut demander une interprétation infaillible de l'Écriture..... 54

RÉPONSE A LA 6ME PROPOSITION.

C'est le Protestantisme qui a découvert la méthode de croire sans raisonner, tel que démontré par les grosses contradictions qui s'y enseignent, etc.—L'Eglise Catholique exige qu'on étudie ses doctrines, pour être ou devenir vraiment Catholique, etc.—Exemple qui le prouve..... 62

RÉPONSE A LA 7ME PROPOSITION.

Il n'y a aucun commandement qui défende de lire la Bible.—L'Eglise Catholique ne le défend point à ses enfans.—Elle leur défend de se constituer juges du sens de la Bible.—Comparaison qui explique cette défense.—Elle défend de lire de mauvaises Bibles.—Il y a beaucoup de mauvaises Bibles, etc., etc..... 70

RÉPONSE A LA 8ME PROPOSITION.

Il y a un commandement qui ordonne d'adorer Dieu.—Le Catholique croit que le Dieu fait homme est présent en l'hostie.—Il croit ce mystère sur la parole de Dieu.—Il y adore Jésus-Christ présent.—En se prosternant devant les images, on ne s'arrête point à l'image elle même.—On se sert de l'image pour s'élever à Dieu.—Exemple qui explique cela..... 81

RÉPONSE A LA 9ME ET 10ME PROPOSITIONS.

Observation. La Ste. Vierge est créature de Dieu comme les Anges et les Saints.—On honore Marie, les Anges et les Saints en vertu du même principe.—Ce que c'est que le culte Catholique des Saints.—Justification et preuve de ce culte.—Pourquoi le Protestantisme a rejeté le culte des Saints, etc., etc..... 94

RÉPONSE A LA 11^{ME} PROPOSITION.

54 Il n'y a aucun commandement qui ordonne de communier sous les deux espèces.—Raison pour laquelle le Protestantisme peut tenir si fort à la coupe.—Différence essentielle entre l'opinion Protestante et la Foi Catholique sur ce mystère.—Jésus-Christ étant présent tout entier sous chacune des espèces, il suffit de recevoir une des espèces pour jouir du bienfait entier de la communion, etc., etc..... 111

RÉPONSE A LA 12^{ME} PROPOSITION.

62 Quels sont les hommes opposés au célibat du Clergé.—Respect que le Protestantisme lui-même accorde au Prêtre célibataire, et qu'il refuse au Ministre marié.—Réflexion d'un Sauvage Montagnais à un Ministre Protestant.—Voix de l'univers qui proclame l'excellence d'un Clergé non marié sur celui qui se marie.—Ce n'est pas à dire que l'Eglise Catholique condamne le mariage, comme le disent certains prédicans.—Réflexions à ce sujet.—Respect de l'Eglise Catholique pour le mariage.—Comme le mariage est traité dans le Protestantisme.—Mépris pour certains mauvais Prêtres qui se sont faits Protestans pour se marier.—Excellence du célibat et de la continence proclamée par J.-C. et ses Apôtres, etc., etc.... 126

RÉPONSE A LA 13^{ME} PROPOSITION.

81 Chose drôle pour les Protestans en Canada comme en Angleterre, que le mot de purgatoire.—Sobriquet d'un enfant d'école.—Le mot purgatoire est un mot consacré par l'Eglise pour désigner une doctrine qui se trouve certainement dans l'Ecriture et qui a été de tout temps enseignée et crue ?—Preuves tirées de l'Ecriture.—La doctrine du purgatoire si consolante en bien des cas..... 145

RÉPONSE A LA 14^{ME} PROPOSITION.

94 Balourdise de Mr. Atkinson. — Aucun commandement de Jésus-Christ, ni des Apôtres, ni de l'Eglise, n'oblige les Catholiques à prier dans une langue étrangère.—Développement.—Justification

de l'usage de la langue latine dans la liturgie.—
Raisons et beauté de cet usage.—Pourquoi le Pro-
testantisme ne peut avoir l'usage du latin, ni d'au-
cune autre langue ancienne..... 162

REPONSE A LA 15ME PROPOSITION.

C'est le Protestantisme qui accorde des indulgences pour les péchés, c'est-à-dire des permissions pour commettre le péché.—Preuves historiques.—Doctrine Catholique sur les indulgences.—Combien est rationnel le pardon du péché accordé avec la condition d'une pénitence à faire.—Erreur du Protestantisme à ce sujet.—Exemple d'un Roi, qui remet la peine de mort prononcée contre certains coupables, avec des conditions.—Preuves tirées de l'Ecriture, que Dieu en pardonnant a souvent imposé la condition d'une pénitence.—L'Eglise Catholique enseigne que Dieu en pardonnant, continue toujours à exiger cette condition de pénitence.—Sur quoi tombent les indulgences.—Ce qu'est vraiment une indulgence.—Source des indulgences.—Ce qui est de Foi relativement aux indulgences.—D'où vient à l'Eglise le pouvoir d'accorder des indulgences.—Comparaison qui explique clairement l'application des indulgences.—L'Eglise ayant reçu le pouvoir de remettre le péché avec condition de pénitence, doit naturellement posséder le pouvoir de modifier cette pénitence.—C'est ce qu'elle a toujours fait par les indulgences.—Preuves tirées de l'Ecriture et de l'histoire de l'Eglise.—L'abus des indulgences contre lequel on s'est récrié, prouve le principe en vertu duquel elles sont accordées.—L'Eglise condamne l'abus des indulgences.—L'abus des indulgences fut un mauvais prétexte dont se servirent Luther et Calvin pour se révolter contre l'Eglise de J.-C.—Beauté de l'ensemble du dogme de la justification selon l'Eglise Catholique, opposée aux pernicious systèmes de Luther et de Calvin.—Horribles conséquences du système protestant de justification, tirées des écrits de Luther.—Heureusement les

en
cip

Obs
pa
lic
Cl
pa
pa
de
M
Je

Pour
Eg
P
pa
vo
m
un
q
Tro
Obs
ce

enfants du Protestantisme valent mieux que le principe qui les fait protestans. 173

RÉPONSE A LA 16ME PROPOSITION.

162 Observations.—Détail de choses crues et pratiquées par les Protestans aussi bien que par les Catholiques, qui ne se trouvent pas dans la Bible.—Choses non pratiquées, ni par les Protestans ni par les Catholiques, et qui sont cependant prescrites par la Bible.—La seule autorité de la Tradition de l'Eglise peut rendre raison de cela.—Oubli de Mr. Atkinson, qui n'a pas attaqué la Confession.—Je vais suppléer à cet oubli. 204

DE LA CONFESION ET DE SA NÉCESSITÉ.

Pouvoir de remettre les péchés, laissé par J.-C. à son Eglise.—Les Prêtres, successeurs des Apôtres, Peuvent seuls exercer ce pouvoir.—C'est dans et par la confession, qu'ils peuvent exercer ce pouvoir.—Preuves de l'Écriture et des Pères.—Preuve morale.—Conclusion.—Sujet pour lequel est offerte une autre récompense de £1,600.—Observations qui justifient la publication de ce petit ouvrage. . . 217

Trois propositions à résoudre. 232

Observations sur les motifs qui ont donné occasion à ce petit ouvrage. 235

ERRATA.

Page 5, ligne 5, au lieu de : *comme ceux*, lisez : *comme de ceux*.

Page 10, ligne 9, au lieu de : *de la besogne*, lisez : *la besogne*.

Page 15, ligne 1, après : *ériger*, ajoutez : *au prix de 1,600 louis*.

Page 31, ligne 18, au lieu de : *un laps*, lisez : *un lapse*.

Page 105, ligne 22, après les mots *soit à celle qui combat*, ajoutez : *soit à celle qui triomphe, soit à celle qui se purifie par la souffrance, etc.*

Page 195, ligne 4, au lieu de : *peu faire*, lisez : *pu faire*.

z: comme

ez: la be-

i prix de

*un lapse.
qui com-
lle qui se*

pu faire.

